

LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LES RELATIONS  
ENTRE LES AUTOCHTONES  
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE JACQUES VIENS,  
COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
88, RUE ALLARD  
VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 2Y1

LE 5 OCTOBRE 2018

VOLUME 146

**Karine Laperrière, s.o./O.C.R.**

Sténographe officielle  
**STENOEXPRESS**  
201 ch. De l'Horizon,  
Saint-Sauveur (Québec) J0R

**COMPARUTIONS :**

**POUR LA COMMISSION :**

**Me GENEVIÈVE RICHARD,**

**Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU**

**Mme JACINTHE POISSON,** agente de  
recherche en droit

**POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :**

**Me DENISE ROBILLARD** pour la  
Procureure générale du Québec

**Me MAXIME LAGANIÈRE,** Directeur des  
Poursuites criminelles et pénales

**Me VINCENT RIENDEAU,** pour la  
Procureure générale du Québec

**Me RAINBOW MILLER,** pour Femmes  
autochtones du Québec

**TABLE DES MATIÈRES**

Liste des pièces cotées.....4  
Preliminaires.....7  
M. Jacques Prigent.....23  
Mme Josée Trottier.....23

-----

## LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-882	:	Témoign #714: PI-52.....	12
P-883	:	Témoign #715: Sarah Bearskin.....	12
P-884	:	Témoign #716: PI-53.....	13
P-885	:	Témoign #717: Pierre Boivin.....	13
P-886	:	Témoign #718: Gaétan Carrier.....	13
P-887	:	Témoign #719: Charlotte Comonda.....	13
P-888	:	Témoign #720: Michèle Fiset.....	13
P-889	:	Témoign #721: Julia Glasco.....	13Témoign
P-890	:	#722: PI-54.....	14Témoign
P-891	:	#723: Guylaine Hervieux.....	14Témoign
P-892	:	#724: PI-55.....	15Témoign
P-893	:	#725: François Mailloux.....	15Témoign
P-894	:	#726: PI-56.....	16Témoign
P-895	:	#727: PI-57.....	16Témoign
P-896	:	#728: PI-58.....	16Témoign
P-897	:	#729: Wylan Ottawa.....	17Témoign
p-898	:	#730: Ryan Pagé.....	17Témoign
P-899	:	#731: PI-59.....	17Témoign
P-900	:	#732: John-Ross Petiquay.....	17Témoign
P-901	:	#733: PI-60.....	17

## LISTE DES PIÈCES COTÉES SUITE

P-902 :	Témoign #734: Jennifer Vachon-Riverin.....	18
P-903 :	Témoign #735: Nancy Wapachee Sr.....	18
P-904:	PowerPoint Projet de justice communautaire attikamekw.....	137
P-905:	Bibliothèque de dépôt documentaire - Justice du Québec.....	137
P-906:	Rapport de Pro Bono Québec, Genèse et analyse du projet pilote de clinique juridique bénévole.....	137
P-907:	Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada, « La lumière sur l'arrêt Gladue: défis, expériences et possibilités dans le système de justice pénale canadien. ».....	137
P-908:	Rapport du Jeune Barreau de Montréal sur le système d'aide juridique québécois, 16 juin 2016.....	137
P-909:	Aboriginal Justice Strategy: Legal Aid Ontario.....	137
P-910:	Plan d'action 2018-2020 du MJQ pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires .....	137
P-911:	Rapport du groupe de travail sur l'adoption coutumière en milieu autochtone, 16 avril 2012 .....	137
P-912:	Mémoire du Conseil de la Nation Attikamekw sur le projet de loi 113, 22 novembre 2016.....	137

**LISTE DES PIÈCES COTÉES SUITE**

P-913: Mémoire de FAQ sur le projet de loi 113, 24 novembre 2016.....137

P-914: Mémoire de Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam sur le projet de loi 113, novembre 2016. ....137

P-915: Mémoire de FAQ sur l'adoption traditionnelle et/ou coutumière chez les autochtones, février 2007.....137

P-916: La justice en milieu autochtone: vers une plus grande synergie, Rapport du groupe de travail composé de représentants de la Cour du Québec, du ministère de la Justice, du DPCP et du SAA, présenté au juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Guy Gagnon, janvier 2008.....137

P-917: Mesures de rechange au Canada 1998 - Statistiques Canada.....137

P-918: Programme de rechange Anne Fournier 2016....138

P-919: Historique des travaux du PJCA.....138

P-920: Statistiques sur les services correctionnels pour les jeunes au Canada - Statistiques Canada 2016-2017.....138

-----

1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2

**LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

3

La Commission d'enquête sur les relations entre les

4

Autochtones et certains services publics au Québec

5

présidée par l'honorable Jacques Viens est

6

maintenant ouverte.

7

**LE COMMISSAIRE :**

8

Alors bonjour. Bienvenue en cette journée de nos

9

audiences à Val-d'Or en territoire anishinaabe.

10

Hier, nous avons eu des difficultés à cause d'une

11

panne électricité survenue dans la nuit précédente.

12

Évidemment, la nature, on n'a pas de contrôle sur

13

la nature. Le résultat a fait que les audiences

14

d'hier ont dû être reportées, et nous étions même

15

informés à la fin de la journée hier que celle

16

d'aujourd'hui pourrait être reportée complètement

17

étant donné qu'il était prévu que l'électricité

18

reviendrait seulement en fin de journée.

19

Alors, heureusement, on a appris ce matin que

20

nous pourrions procéder. Évidemment, il y avait

21

pas eu de chauffage la nuit passée, alors

22

maintenant c'est chaud dans la pièce, dans la

23

bâtisse. On a de l'électricité, on est en mesure

24

de procéder avec nos équipements. Malheureusement,

25

il y a certains témoins qui ont dû être annulés

1 hier pour éviter des déplacements, et je pense à  
2 madame Cournoyer et à madame Dubuc du Service de  
3 police de Montréal dont les témoignages prévus  
4 aujourd'hui, seront reportés à une date ultérieure.  
5 Il aurait pas été raisonnable de les faire voyager  
6 ici alors qu'on nous annonce qu'il y aura pas  
7 d'électricité puis que, en principe, il y aura pas  
8 d'annonce.

9 Par contre, Maître Prigent, dont le témoignage  
10 était commencé avant-hier est restée avec nous et  
11 pourra poursuivre son témoignage de même que celui  
12 de madame Trottier, qui est directrice régionale  
13 des services judiciaires dans la région.

14 Alors, après une première partie qui sera  
15 composée de dépôt des déclarations, si j'ai bien  
16 compris?

17 **UNE VOIX FÉMININE INCONNUE :**

18 Hum, hum.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Nous pourrons, vers 11 heures, commencer le  
21 témoignage de Maître -- poursuivre le témoignage de  
22 Maître Prigent et celui de madame Trottier qui  
23 complètera la journée. Et ensuite il y aura  
24 ajournement jusque -- il y a une semaine de relâche  
25 et, ensuite, il y a reprise des audiences à Val-

1 d'Or le lundi -- Madame la greffière?

2 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

3 Quinze.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Le 15? Quinze, 15 octobre? Alors c'est ça, pour  
6 une période de deux semaines, avant d'avoir une  
7 autre période de relâche d'une semaine et d'aller  
8 au Nunavik, Kuujjuarapik et Kuujjuaq, et revenir  
9 terminer en décembre à Val-d'Or.

10 Alors, avant d'aller plus loin, je vais  
11 demander aux procureurs de s'identifier pour les  
12 fins de l'enregistrement.

13 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

14 Bon matin Monsieur le commissaire, Geneviève  
15 Richard pour la Commission.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Bonjour, Maître Richard.

18 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

19 Bon matin.

20 **PAR Me MAXIME LAGANIÈRE :**

21 Bonjour à tous, Maxime Laganière pour le Directeur  
22 aux poursuites criminelles et pénales.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Bonjour, Maître Laganière.

25 **PAR Me DENISE ROBILLARD :**

1           Bonjour. Denise Robillard pour la Procureure  
2           générale du Québec.

3           **LE COMMISSAIRE :**

4           Bonjour, Maître Robillard.

5           **PAR Me DENISE ROBILLARD :**

6           Bonjour.

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           Alors, Maître Richard, nous allons procéder avec  
9           les dépôts de déclaration?

10          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

11          Oui, exactement. Avant toute chose, Madame la  
12          greffière, nous aimerions annuler l'engagement  
13          E-882 intitulé: « Portrait des communautés: un  
14          rapport Gladue volet A ». Donc un engagement à  
15          annuler.

16          Ensuite, la première déclaration à déposer est  
17          le témoin 714 sous la pièce P-882 et nous  
18          demandons, Monsieur le commissaire, une protection  
19          de l'identité, puisque c'était un témoignage en  
20          Protection de la jeunesse.

21          **LE COMMISSAIRE :**

22          Bon, alors...

23          **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

24          Une protection de l'identité numéro?

25          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

1           Oui, tout à fait.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Oui.

4           **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

5           (Inaudible) 52.

6           **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

7           PI-52. J'allais le mentionner après.

8           **LE COMMISSAIRE :**

9           Oui.

10          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

11          Il y a pas de problème.

12          **LE COMMISSAIRE :**

13          Alors, effectivement, quand il s'agit d cas de  
14          Protection de la jeunesse, en vertu de la loi, il y  
15          a lieu de caviarder les déclarations afin de  
16          protéger l'identité de la personne qui déclare et  
17          de toutes les personnes qui pourraient être visées.  
18          Évidemment, c'est des mesures pour protéger les  
19          enfants et la famille.

20          Alors, dans tous les cas où vous me direz  
21          qu'il y a DPJ, prenez pour acquis qu'il y a  
22          ordonnance de protection de l'identité dans ce  
23          sens-là. Et, je peux préciser immédiatement aussi  
24          que, dans d'autres cas comme j'ai mentionné à  
25          plusieurs reprises, il y a des témoins qui

1 acceptent de nous donner des déclarations à  
2 condition que leur identité soit protégée. Puis on  
3 peut comprendre pourquoi il y a des gens qui  
4 préfèrent pas être identifiés, qui ont certaines  
5 craintes, pour toutes sortes de raisons : dans leur  
6 milieu, ça peut être parfois inquiétant pour des  
7 personnes de savoir qu'il pourrait y avoir des  
8 reproches ou des choses comme ça, et c'est quelque  
9 chose que je respecte. Et comme j'ai mentionné, je  
10 préfère avoir une déclaration de quelqu'un qui sera  
11 pas identifié que de pas avoir de déclaration du  
12 tout. On essaie de donner le maximum  
13 d'opportunités aux gens qui veulent contribuer aux  
14 travaux de la Commission de le faire.

15 Alors dans tous les cas où vous me direz qu'il  
16 y a une demande de protection d'identité à la  
17 demande du témoin, prenez pour acquis que c'est  
18 accordé. Alors je vous laisse aller.

19 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

20 Parfait. Merci. Donc pour le témoin 714, ce sera  
21 la PI-52.

22 **- PIÈCE COTÉE P-882 -**

23 Ensuite le témoin 715, qui était Sarah  
24 Bearskin sera déposé sous la pièce P-883.

25 **- PIÈCE COTÉE P-883 -**



1 le nom de tierces personnes mentionnées?

2 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

3 Exactement.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Qui sera accordé aussi.

6 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

7 Parfait, merci beaucoup, Monsieur le Commissaire.

8 Ensuite le témoin 722 sous la pièce P-890.

9 Nous demandons également une protection d'identité  
10 à la demande du témoin.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Qui sera PI-54?

13 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

14 Exactement. PI-54 : accordée.

15 **- PIÈCE COTÉE P-890 -**

16 Témoin 723, madame Guylaine Hervieux sous la  
17 pièce P-891. Il y a également demande pour  
18 caviarder le nom de...

19 **- PIÈCE COTÉE P-891 -**

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Le nom des enfants.

22 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

23 Exactement.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 C'est ça?

1 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

2 Oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Ça, c'est accordé aussi.

5 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

6 Merci.

7 Le témoin 724 sous la pièce P-892, qui est  
8 également un témoignage en Protection de la  
9 jeunesse, donc demande de protection de l'identité.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 PI-55?

12 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

13 Exactement, PI-55.

14 **- PIÈCE COTÉE P-892 -**

15 Le témoin 725, monsieur François Mailloux,  
16 sous la pièce P-893.

17 **- PIÈCE COTÉE P-893 -**

18 Ensuite, 726, le témoin, sous la pièce P-894 -  
19 - une demande de protection de l'identité, car  
20 c'est un dossier Protection de la jeunesse. Sous  
21 PI...

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Hum...hum. À...

24 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

25 C'est accordé?

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Oui.

3 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

4 Sous PI-56.

5 **- PIÈCE COTÉE P-894 -**

6 Le témoin 727 sous la pièce P-895, également  
7 une protection de l'identité pour Protection de la  
8 jeunesse.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 PI-57.

11 **- PIÈCE COTÉE P-895 -**

12 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

13 Exactement, merci.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Accordée.

16 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

17 Le témoin 728 sous la pièce P-896, protection de  
18 l'identité à la demande du témoin également.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Accordée sous PI-58.

21 **- PIÈCE COTÉE P-896 -**

22 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

23 Parfait.

24 Le témoin 729, Wylan Ottawa, sous la pièce  
25 P-897.



1           Merci.

2                   Le témoin 734, madame Jennifer Vachon-Riverin,  
3           pièce P-902, demande également pour caviarder le  
4           nom des tiers.

5                                   **- PIÈCE COTÉE P-902 -**

6           **LE COMMISSAIRE :**

7                   Ce qui est accordé.

8           **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

9                   Et, finalement, le témoin 735, madame Nancy  
10          Wapachee, sous la pièce P-903, une demande  
11          caviardage également pour certains noms dans la  
12          déclaration.

13                                   **- PIÈCE COTÉE P-903 -**

14          **LE COMMISSAIRE :**

15                  Ce qui est accordé aussi.

16          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

17                  Excellent. Donc ça fait le tour pour les dépôts de  
18          déclaration ce matin. Je vous propose peut-être de  
19          prendre une courte pause pour permettre au témoin  
20          du MJQ d'arriver, puis il va y avoir également un  
21          changement des procureurs à ce niveau.

22          **LE COMMISSAIRE :**

23                  Donc très bien. On va prendre une quinzaine de  
24          minutes, le temps de permettre de s'installer et de  
25          procéder avec les prochains témoins.

1 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

2 Parfait. Merci.

3 SUSPENSION

4 -----

5 REPRISE

6 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

7 La Commission reprend.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Alors bonjour. Comme je mentionnais au début ce  
10 matin, nos problèmes d'électricité se sont  
11 résorbés, malgré qu'on nous annonçait la  
12 possibilité qu'il y ait pas d'électricité de la  
13 journée au conservatoire. On a appris,  
14 heureusement ce matin, qu'il y en a. Alors, on a  
15 pu récupérer deux témoins importants pour  
16 aujourd'hui, soit madame Trottier et Maître  
17 Prément, qui sont encore avec nous.

18 Alors avant de procéder, je vais demander aux  
19 procureurs de s'identifier pour les fins de  
20 l'enregistrement.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Oui, Marie-Andrée Denis-Boileau pour la Commission  
23 d'enquête. Comme vous voyez, je suis accompagnée,  
24 à ma droite, de Jacinthe Poisson, qui est agente de  
25 recherche en droit au sein de l'équipe juridique,

1           elle va poser quelques questions aujourd'hui en  
2           notre compagnie.

3           **LE COMMISSAIRE :**

4           Alors, bienvenue, Maître Denis-Boileau, madame  
5           Poisson.

6           **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

7           Geneviève Richard pour la Commission également.

8           **LE COMMISSAIRE :**

9           Bienvenue, Maître Richard.

10          **Me RAINBOW MILLER :**

11          Rainbow Miller pour Femmes autochtones du Québec.

12          Ah, excusez. Rainbow Miller pour Femmes  
13          autochtones du Québec, excusez mon...

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Bienvenue, Maître Miller.

16          **Me RAINBOW MILLER :**

17          J'ai pesé sur le mauvais piton.

18          **LE COMMISSAIRE :**

19          Là, la lumière est allumée. Ça va.

20          **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

21          Bonjour, Maxime Laganière pour le Directeur des  
22          poursuites criminelles et pénales.

23          **LE COMMISSAIRE :**

24          Bonjour, Maître Laganière.

25          **ME VINCENT RIENDEAU :**

1           Bonjour Monsieur le commissaire, Vincent Riendeau  
2           pour la Procureure générale du Québec.

3           **LE COMMISSAIRE :**

4           Bienvenue, bonjour, Maître Riendeau.

5           **Me DENISE ROBILLARD :**

6           Bonjour, Denise Robillard pour la Procureure  
7           générale du Québec.

8           **LE COMMISSAIRE :**

9           Bonjour à vous aussi, Maître Robillard.

10          Alors, Maître Denis-Boileau, vous allez nous  
11          présenter vos prochains témoins?

12          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13          Oui, absolument.

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Bon, Maître Prégent, évidemment, va témoigner sous  
16          son serment d'office. Il y aura lieu d'assermenter  
17          madame Trottier.

18          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19          Oui, donc on va attendre encore Maître Prégent,  
20          donc la continuation, comme vous l'avez dit, du  
21          témoignage de mercredi. Il est accompagné pour  
22          aujourd'hui de madame Josée Trottier qui est  
23          Directrice régionale des services judiciaires de  
24          l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec et du  
25          palais de justice d'Amos.

1 **MME JOSÉE TROTTIER :**

2 Bonjour, Monsieur le Commissaire.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Alors, bienvenue, madame Trottier. Et bienvenue à  
5 nouveau, Maître Prigent.

6 Bien agréable d'être ici.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Merci d'avoir -- d'être resté avec nous, malgré le  
9 problème électrique d'hier qui a prolongé votre  
10 seul jour à Val-d'Or, une belle ville, en...

11 C'est toujours agréable l'Abitibi.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Merci.

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 Donc on pourrait commencer par assermenter madame  
16 Trottier?

17 -----

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Jacques Prigent  
2 Directeur du bureau des affaires autochtones  
3 du ministère de la Justice du Québec  
4 Assermenté

5 -----  
6 Josée Trottier  
7 Directrice régionale des services judiciaires de  
8 l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du Québec et du palais  
9 de justice d'Amos

10 -----

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Alors, votre témoin.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14 Merci. Donc madame Poisson va commencer pour  
15 aujourd'hui.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 On n'a...

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Quoi?

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 Je ne crois pas que madame Poisson doive être  
22 assermentée.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Non, non, non.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1           Puisqu'elle va... non?

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Non, non.

4           **MME JACINTHE POISSON :**

5           Parfait. Alors, bonjour, Maître Prigent, madame  
6           Trottier. On va ouvrir la journée d'aujourd'hui  
7           avec des questions qui portent sur l'absence de  
8           données dans le système judiciaire.

9           Donc la Commission d'enquête a constaté durant  
10          es travaux l'absence ou l'insuffisance des données  
11          publiques provinciales portant sur l'expérience des  
12          personnes autochtones judiciarisées précédant  
13          l'incarcération. Donc il y avait pas de  
14          statistiques disponibles publiquement, par exemple,  
15          sur les plaintes formulées par les victimes d'actes  
16          criminels aux services policiers ou sur les  
17          accusations portées contre les Autochtones  
18          spécifiquement. De là a découlé, donc, un long  
19          échange entre la Commission d'enquête et le  
20          ministère de la Justice du Québec.

21          La preuve entendue en audience depuis le début  
22          de nos travaux documentée par écrit nous a laissé  
23          entendre que l'existence, donc de statistiques  
24          pourrait être l'un des outils pour déceler les  
25          biais, les pratiques de discrimination, comprendre

1 les besoins, et orienter les actions et le  
2 financement.

3 Donc, concrètement, pour ouvrir le sujet,  
4 pourriez-vous nous décrire les informations qui  
5 sont colligées dans les bases de données du système  
6 judiciaire et préciser, donc, si l'origine  
7 autochtone des personnes judiciairisées fait partie  
8 des données qui sont colligées dans le système  
9 judiciaire?

10 **M. JACQUES PRÉGENT :**

11 D'accord. Alors, pour ce qui est de la base de  
12 données, il y a effectivement un système qui date  
13 d'une certaine période, pratiquement de la  
14 Préhistoire, au niveau de l'informatique qui existe  
15 au ministère qui collige, effectivement, tous les  
16 dossiers ouverts en relation avec les accusés. Ce  
17 système-là ne permet pas d'identifier l'origine des  
18 personnes, d'aucune façon, et entre autres en  
19 milieu autochtone, pour les Autochtones. C'est  
20 l'état de la situation.

21 Par contre, effectivement, on a développé des  
22 pratiques pour essayer au moins de documenter un  
23 peu la réalité du milieu autochtone, parce qu'il y  
24 a quand même une préoccupation au sein de notre  
25 direction ou de notre bureau de savoir où en

1           sommes-nous, parfois, par rapport à l'état de la  
2           problématique et il est clair que, pour le milieu  
3           cri et inuit, c'est plus facile d'identifier la  
4           population, parce que, évidemment, on ouvre des  
5           dossiers au sein de greffes qui sont -- qui isolent  
6           certains milieux autochtones. Je crois que,  
7           actuellement, il y a quatre greffes en Abitibi --  
8           quatre numéros de greffes ou trois numéros de  
9           greffes, je ne me souviens plus, on pourra préciser  
10          plus tard.

11         **UNE VOIX FÉMININE INCONNUE :**

12           Il y en a trois.

13         **Mme JACINTHE POISSON :**

14           Il y en a trois : deux pour le milieu inuit donc,  
15           puis un pour le milieu cri. Donc on est en mesure  
16           de pouvoir isoler, effectivement, le nombre de  
17           dossiers ouverts par nation pour ce qui est de --  
18           conventionnés.

19           Pour ce qui est du reste de la population,  
20           est-ce que vous voulez que je rentre maintenant  
21           dans le...? La seule façon d'y arriver, pour nous,  
22           c'est de procéder par des méthodes un petit peu, un  
23           peu mitaines, entre guillemets, qui est de procéder  
24           par codes postaux, parce qu'il est possible,  
25           parfois, d'isoler les communautés autochtones par

1 code postal. Puis on s'assure, évidemment, qu'il y  
2 a pas d'autres communautés environnantes ou ville  
3 ou village qui, évidemment, ont le même code  
4 postal.

5 Il y a aussi moyens, parfois, d'isoler, parce qu'il  
6 y a des communautés qui disposent de plusieurs  
7 codes postaux, d'essayer d'isoler encore là donc :  
8 quels sont les codes postaux qui sont rattachés à  
9 la réserve ou à la communauté. Et ce qui nous  
10 permet, donc, de sortir du nombre de dossiers  
11 ouverts dans un greffe, à partir du code postal, le  
12 nombre d'individus qui ont été accusés et qui  
13 résident, donc, dans une communauté.

14 Évidemment, ça ne garantit pas à 100 pour 100  
15 que ce sont tous des Autochtones mais, de façon  
16 générale, par le nom, on voit bien que c'est,  
17 normalement, des Autochtones. Ce qui fait que,  
18 évidemment, notre mise en garde à l'interne, c'est  
19 toujours de dire: « Bien, c'est pas 100 pour 100 du  
20 résultat », mais c'est résultat quand même qui  
21 s'approche de la réalité. Alors ça c'est le  
22 portrait qu'on peut obtenir du milieu  
23 communautaire, au sein de la communauté.

24 Pour ce qui est, évidemment, des Autochtones  
25 en milieu urbain, bien là c'est une autre

1           problématique à laquelle on n'a pas trouvé de  
2           solution. Par contre, on est en mesure, je pense,  
3           comme certains chercheurs ont pu le faire  
4           probablement dans le cadre des recherches qui vous  
5           ont été présentées, d'y aller à la mitaine, c'est-  
6           à-dire d'y aller avec le nom et puis dire: « Bien,  
7           c'est probablement un Autochtone » puis cet  
8           exercice-là, nous, on l'a fait pour certaines  
9           régions comme Val-d'Or puis Sept-Îles pour le  
10          milieu urbain à partir du nom, juste pour avoir une  
11          idée de ce que ça représentait, tout en convenant  
12          que c'était évidemment un peu, peut-être,  
13          subjectif, et, également, que c'est une information  
14          qu'on conserve pour nous. Mais ça nous donne quand  
15          même un portrait de l'état de l'activité dans une  
16          région pour voir, effectivement, le pourcentage de  
17          la population autochtone dans le milieu, au sein du  
18          greffe.

19                 Qu'est-ce qu'on en fait? Essentiellement,  
20          c'est des portraits un peu internes pour nous, pour  
21          continuer à voir l'évolution des dossiers, puis  
22          c'est des outils que on a commencé -- la méthode  
23          comme telle qu'on a développée, par codes postaux  
24          ou par communauté, on a débuté, depuis deux ans, un  
25          partage d'information, c'est-à-dire que le milieu -

1           - le premier milieu intéressé, ce fut le milieu  
2           inuit, qui nous a demandé d'avoir un portrait le  
3           plus complet possible de l'information disponible.  
4           Et ce qu'il faut dire, c'est que dans la base de  
5           données, évidemment des dossiers ouverts, vous avez  
6           à l'intérieur de sa plainte d'information, c'est-à-  
7           dire: le nom de l'individu, évidemment, son  
8           adresse, sa date de naissance, la date d'ouverture  
9           de son dossier, la date de fermeture, les  
10          infractions dont il a été poursuivi, en tout  
11          cas -- qui a été à la dénonciation, la sentence  
12          rendue. Alors ça vous donne une masse  
13          d'informations qui peuvent être intéressantes pour  
14          des chercheurs et même des communautés ou des  
15          nations, et donc, depuis les trois dernières années  
16          -- j'ai dit deux, mais je pense c'est plus trois --  
17          les Inuits, on a remis cette base de données-là aux  
18          Inuits qui l'ont partagée avec une chercheuse qui,  
19          elle, travaille à l'analyse de cette masse  
20          d'informations-là, au même titre que -- et, dans  
21          une deuxième phase, on le fais avec les Cris : on a  
22          remis la base de données aux Cris qui, encore là,  
23          s'associent à des chercheurs pour voir comment on  
24          peut faire parler ces données.

25                Et puis, dans un troisième temps, et

1            pratiquement en même temps, auprès de la Commission  
2            de la santé et des services sociaux de l'APNQL,  
3            pour qu'ils puissent, à leur tour, également,  
4            procéder à l'analyse de cette masse d'informations.  
5            Dans le cas du CSSSPNQL, donc que la Commission de  
6            santé et services sociaux de l'Assemblée des  
7            Premières Nations du Québec et Labrador, on leur a  
8            remis à peu près tout. C'est-à-dire qu'ils avaient  
9            l'intention -- puis, honnêtement, je crois que leur  
10           rapport est sur le point d'être déposé, en tout  
11           cas, c'est ce qu'on me dit. On n'en a pas pris  
12           connaissance, évidemment -- puis ils ont analysé un  
13           portrait global des populations des Premières  
14           Nations, évidemment. Quand je disais « on a tout  
15           donné », évidemment, on a exclu le Nunavik là, le  
16           milieu inuit, l'APNQL ne représentant pas le milieu  
17           inuit.

18           Mais donc ils sont en train de voir dans  
19           quelle mesure cette base de données-là peut parler  
20           et, honnêtement, c'est la première expérience qu'on  
21           fait au ministère de, un, de remettre  
22           l'information, puis surtout, deux -- qui est une  
23           information, en somme toute, publique et, surtout,  
24           de mettre ça entre les mains de chercheurs qui  
25           travaillent avec des Premières Nations et des

1 Inuits pour essayer de faire parler cette  
2 documentation-là, puis ces informations. En gros,  
3 c'est le portrait de la situation.

4 **Mme JACINTHE POISSON :**

5 Merci, pour le résumé. Donc pour revenir sur  
6 certains éléments, on a commencé, donc, par parler  
7 des limites des données, de ces données-là. Donc,  
8 on en comprend que c'est l'adresse qui est déclarée  
9 par les personnes judiciarisées, le code postal  
10 déclaré qui est l'information qui a permis, donc,  
11 de classer les personnes résidant en communautés ou  
12 donc comme étant autochtone à la base.

13 Au niveau des limites, donc, c'est un silence,  
14 finalement, sur les Autochtones qui résident en  
15 milieu urbain : est-ce qu'on pourrait donc  
16 considérer que les données obtenues par la  
17 Commission d'enquête sont, d'une certaine façon,  
18 sous-évaluées? Donc, les pourcentages, les données  
19 obtenues pourraient sous-évaluer la situation  
20 réelle?

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 Oui, c'est certain. Je veux dire, on en convient  
23 qu'il y a des populations et il y a des Autochtones  
24 en milieu urbain, puis qu'il y a pas nécessairement  
25 de méthode objective pour effectivement les

1            identifier. C'est par les noms, effectivement.

2            **Mme JACINTHE POISSON :**

3            Parfait.

4            **M. JACQUES PRÉSENT :**

5            Oui.

6            **Mme JACINTHE POISSON :**

7            Et donc, les données qui ont été obtenues portent  
8            sur les chefs d'accusation, donc les accusations  
9            portées, et non sur le nombre de personnes  
10            judiciaire. Donc, pour l'instant, est-ce que ce  
11            sont des données qui seraient pas possibles d'être  
12            produites, donc qui porteraient sur les personnes  
13            précisément judiciairisées?

14            **M. JACQUES PRÉSENT :**

15            À vrai dire, la... Écoutez, ça serait peut-être  
16            plus les gens des services judiciaires chez nous,  
17            là, qui analysent la banque là, mais, en principe,  
18            quand on fournit la liste des dossiers ouverts,  
19            effectivement, vous allez retrouver parfois,  
20            évidemment, le même accusé dans la liste, dans la  
21            même année puis, évidemment, dans d'autres années  
22            antérieures ou postérieures.

23            Donc, c'est relativement complet, en théorie.

24            Tout le portrait est -- oui, le portrait est

25            complet. Alors il devrait pas manquer personne.

1 **Mme JACINTHE POISSON :**

2 D'accord.

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Il peut manquer des informations par contre, ça  
5 peut arriver, mais normalement, non.

6 **Mme JACINTHE POISSON :**

7 Parfait. Alors cette méthodologie-là a été  
8 développée dans le cadre de plusieurs échanges,  
9 demandes d'information avec la Commission  
10 d'enquête. Dans l'une de nos demandes, qu'on va  
11 nommer pour les biens de la cause la demande 94, il  
12 y a donc un portrait qui a été dressé de la  
13 judiciarisation autochtone au Québec. Un des  
14 chiffres qu'on peut en tirer rapidement: pour 2017,  
15 on constate que 5.4 pour cent des accusations qui  
16 ont été portées, l'ont été contre des personnes qui  
17 déclaraiient la résidence en communauté.

18 Donc, en se rappelant des limites  
19 méthodologiques dont on vient de parler, on peut  
20 comparer, donc, à la population autochtone du  
21 Québec qui tourne autour de 1.1 pour cent selon  
22 Statistique Canada. Donc, on constate une certaine  
23 surreprésentation.

24 Donc, on a eu plusieurs échanges pour arriver  
25 à ces données-là, vous en conviendrez. Est-ce que

1           vous pourriez, donc, nous décrire un petit peu les  
2           échanges qui ont eu lieu entre le 9 juillet, où on  
3           a obtenu, donc, une première version du tableau, et  
4           là il y a eu plusieurs échanges où on a constaté,  
5           donc, certaines problématiques liées aux bases de  
6           données: est-ce que vous êtes en mesure de  
7           commenter un peu ces difficultés?

8           **M. JACQUES PRÉGENT :**

9           Pas tellement.

10          **Mme JACINTHE POISSON :**

11          Pas tellement?

12          **M. JACQUES PRÉGENT :**

13          Non. Parce que c'est clair que c'est un  
14          professionnel qui maîtrise cette fameuse banque M-  
15          013, si je me souviens bien.

16          **Mme JACINTHE POISSON :**

17          Exact.

18          **M. JACQUES PRÉGENT :**

19          C'est comme un robot dans Star Wars -- excusez-moi.  
20          Mais c'est clair que c'est une banque qui date.  
21          Donc, extraire l'information, c'est possible, mais,  
22          effectivement, on est toujours en train, entre la  
23          période du 7 juillet -- du 9 juillet et, je pense,  
24          la fin de nos discussions sur le sujet, on faisait  
25          des ajustements constamment, mais l'informaticien

1           reste relativement certain que c'est assez fin  
2           comme résultat: plus on a travaillé ensemble, plus  
3           ça a donné un résultat fin, et je pense que le  
4           portrait est relativement complet.

5           Mais comme on l'avouait, c'est, nous, on est  
6           prêt à travailler jusqu'au bout pour essayer  
7           d'extraire le maximum d'informations. Puis on  
8           pense que, pour le moment, c'est assez  
9           représentatif de la situation.

10           Je voulais juste mentionner, Monsieur le  
11           commissaire, que si on a, évidemment, fait cette  
12           réflexion-là sur les bases de -- le pourcentage,  
13           finalement, de la population au sein du système  
14           judiciaire, c'est que, évidemment, on lit depuis au  
15           moins les 15 dernières années beaucoup de  
16           recherches qui font état, effectivement, de la  
17           surreprésentation, puis c'est souvent la  
18           surreprésentation au Canada. Puis on était un peu  
19           épuisée d'entendre: « Bien, au Canada », « au  
20           Canada »; mais qu'en est-il au Québec? Et c'est  
21           pour ça qu'on a commencé à essayer d'analyser  
22           l'information pour nos fins, mais tout en  
23           reconnaissant les limites du système. C'est pas  
24           aussi parfait, sans doute, que d'autres processus  
25           qui pourraient être mis en place.

1 **Mme JACINTHE POISSON :**

2 Vous m'amenez vers ma prochaine question.

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Oui. Oui, c'est, je la vois, oui.

5 **Mme JACINTHE POISSON :**

6 Donc, on a constaté à travers nos travaux que  
7 différentes méthodes existent pour obtenir des  
8 données, par exemple: les services correctionnels  
9 fournissent des statistiques dans leurs profils  
10 correctionnels rendus publics qui sont basés sur  
11 l'autodéclaration des détenus.

12 Le Directeur des poursuites criminelles et  
13 pénales, de son côté, nous a informé que depuis  
14 2016, dans le système informatique, l'indicateur  
15 « autochtone » est saisi manuellement sur la base  
16 des informations inscrites dans la demande  
17 d'intenter des procédures par les services  
18 policiers. Évidemment, ces données aussi ont leur  
19 lot de limites. Donc, on vous inviterait à  
20 commenter la méthodologie qui a été choisie : est-  
21 ce que ça été des réflexions qui, dans le passé,  
22 ont animé le ministère de la Justice?

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Sur l'auto identification ou sur... oui, il y a eu  
25 une réflexion, il y avait même eu des efforts de

1           peut-être mettre sur pied un système  
2           d'identification à partir des greffiers - ce qui  
3           nous apparaissait un petit peu... Mais c'était  
4           quand même une des conclusions, une des pistes de  
5           solution qui avait été envisagées, mises en œuvre  
6           même, d'une certaine façon, il y avait eu des  
7           demandes faites. Mais, honnêtement, on a constaté  
8           rapidement qu'il y avait des limites importantes.  
9           On voyait que ça balançait même pas, en terme de  
10          chiffre, entre le nombre de dossiers ouverts dans  
11          une région comme le Nunavik, puis ce qui était  
12          déclaré par les greffiers. Fait qu'on a abandonné  
13          ça très rapidement.

14                 Alors, évidemment, dans le cas de l'auto-  
15          identification ou de l'identification carrément,  
16          évidemment, le ministère est pas, pour ce qui est  
17          des services judiciaires -- là je parle peut-être  
18          un peu au nom de ma collègue, mais pas la porte  
19          d'entrée -- puis je pense qu'il y a des portes  
20          beaucoup plus évidentes, que ce soit la police ou  
21          les services de la poursuite qui pourraient,  
22          effectivement, peut-être contribuer à cette auto-  
23          identification ou cette identification.

24                 Mais -- et sur ce terrain, on n'a pas  
25          davantage réfléchi, à savoir comment on pourrait

1 s'y prendre. Il y a pas eu d'échange avec les  
2 partenaires, que ce soit le MSP ou les services  
3 policiers ou le DPCP, sur cette question. On  
4 n'était pas encore rendus là.

5 **Mme JACINTHE POISSON :**

6 Merci. Je vous amène, donc, à la diapositive, à  
7 certaines recommandations qui ont été formulées en  
8 matière de collecte de données dans le système  
9 judiciaire.

10 Donc la Commission des droits de la personne,  
11 en 2011, dans son rapport sur le profilage racial,  
12 s'est intéressé aux pratiques de différents  
13 services publics qui visaient les minorités  
14 ethniques et, plus précisément, les personnes  
15 autochtones. Donc, elle a recommandé que le  
16 ministère de la Justice et de la Sécurité publique  
17 prenne les mesures nécessaires pour documenter la  
18 trajectoire judiciaire des minorités racisées dans  
19 tout le système judiciaire. On a également des  
20 recommandations qui viennent de différents organes  
21 experts des Nations unies en ce sens-là, que je  
22 vais pas nécessairement lire, que vous avez sur le  
23 PowerPoint.

24 Donc, vous avez parlé de l'accès aux bases de  
25 données par des tiers dans le passé. On a entendu

1 en audience certains organismes être préoccupés du  
2 fait de devoir eux-mêmes fournir des budgets, des  
3 ressources, pour, dans le fond, mener au  
4 traitement, à l'analyse de ces données-là pour en  
5 extraire des statistiques.

6 Par exemple, le Centre de justice des premiers  
7 peuples nous a expliqué que l'absence de données,  
8 dans ce cas sur les autochtones judiciarisés à  
9 Montréal, les empêchait, donc, de cibler les  
10 besoins à combler et, en fait, de demander un  
11 financement, donc, en produisant des statistiques.  
12 Donc, pour être sûrs de bien comprendre : une fois  
13 que les tiers ont accès à ces bases de données-là,  
14 on en comprend que le ministère fournit pas, par  
15 exemple, de soutien technique ou financier pour le  
16 traitement, l'analyse ou la publication de telles  
17 données? C'est bien ça?

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 C'est le cas actuellement, oui.

20 **Mme JACINTHE POISSON :**

21 O.K., parfait.

22 **M. JACQUES PRÉSENT :**

23 Oui.

24 **Mme JACINTHE POISSON :**

25 Est-ce que maintenant qu'une méthodologie, comme

1           celle qui a été développée avec la Commission  
2           d'enquête, a donné lieu, donc, à la publication ou  
3           à la production de banques de données jusqu'en  
4           2017, qui vont prochainement être rendues  
5           publiques, est-ce que c'est dans l'intention du  
6           ministère dans le futur de continuer à utiliser  
7           cette méthodologie-là ou à produire, donc, de lui-  
8           même de telles données et à les rendre publiques?

9           **M. JACQUES PRÉSENT :**

10           Oui. Bien c'est sûr que les outils développés avec  
11           la Commission sont relativement les mêmes données  
12           qui ont été fournies, évidemment, aux organismes  
13           autochtones qui procèdent à l'analyse de  
14           l'information. Ils ont peut-être une année de  
15           retard par rapport à vous, parce que je crois que  
16           le portrait se terminait en 2016-2017 pour ce qui  
17           est de la banque fournie aux trois organismes  
18           autochtones, mais c'est certain qu'il est de notre  
19           intention de la rendre disponible et de permettre,  
20           évidemment, aux chercheurs associés aux groupes  
21           autochtones ou aux organismes autochtones d'en  
22           profiter. Puis ça, c'est évident.

23           Mais par rapport à votre question et la  
24           préoccupation de la Commission des droits de la  
25           personne et des droits de la jeunesse, je veux

1           dire, le ministère a été saisi de la demande -- il  
2           y a une demande puis, bien honnêtement, m'a jamais  
3           été soumise au niveau des Affaires autochtones.  
4           Alors, je peux pas me prononcer sur les suites de  
5           cette recommandation-là faite par la CDPDJ. Et,  
6           honnêtement, je crois que, lorsque que j'ai été --  
7           lorsqu'on en a discuté au préalable, c'est la  
8           première fois que j'en entendais parler. Mais je  
9           crois que la question est pertinente.

10       **Mme JACINTHE POISSON :**

11           Parfait. Et dernière question sur ce sujet : est-  
12           ce que vous considérez, donc, que l'existence de  
13           statistiques et de données sur le cheminement,  
14           finalement, des personnes judiciarisées autochtones  
15           peut contribuer aux orientations, aux actions du  
16           ministère? Est-ce que c'est utile?

17       **M. JACQUES PRÉGENT :**

18           Ça va être utile pour les Autochtones et les  
19           représentants autochtones, et les partis  
20           gouvernementaux. C'est clair. Je pense que c'est  
21           pas un outil qui devrait être juste utilisé par le  
22           ministère. Je pense que le milieu autochtone  
23           également y voit une certaine richesse en termes  
24           d'état de situation puis, effectivement, de  
25           représentations qu'ils peuvent faire auprès des

1           autorités gouvernementales sur les besoins.

2           **Mme JACINTHE POISSON :**

3           Merci. Je vais passer la parole à ma collègue.

4           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5           Merci. J'aurais une question au sujet de la banque  
6           de données: comme ma collègue l'a expliqué, elle a  
7           été -- on a eu beaucoup d'échanges pour que ce  
8           soit, finalement, que ce tableau sur la  
9           judiciarisation soit finalement produit. Qu'est-ce  
10          qui explique que, au niveau du Bureau des affaires  
11          autochtones, il y avait pas déjà des informations  
12          comme ceux qui étaient disponibles? Est-ce que ça  
13          a jamais vraiment été utilisé au sein du ministère?  
14          Le besoin ne s'est jamais fait sentir d'avoir des  
15          statistiques sur la judiciarisation des personnes  
16          autochtones disponibles au sein du ministère  
17          auparavant?

18          **M. JACQUES PRÉSENT :**

19          À la base, l'exercice a toujours été de voir si,  
20          effectivement, il y avait une surjudiciarisation  
21          dans les diverses régions et, si oui, lesquelles.  
22          C'était ça notre objectif, essentiellement, sachant  
23          que, évidemment, l'outil avait des limites  
24          scientifiques. Mais ça nous donnait un ordre de  
25          proportion, puis ça nous permettait de se comparer.

1 C'est toujours... je sais qu'il y en a qui aime ça  
2 comparer, mais on se comparait au Canada, puis on  
3 se disait: « Bien, finalement, c'est moins pire ».   
4 Mais, en même temps, j'avouerais que, dans -- il y  
5 avait pas un mythe urbain, mais il y avait comme,  
6 au ministère, il y a peut-être -- pas au ministère,  
7 mais au gouvernement général, il y a 15, 20 ans,  
8 une prémisse à l'effet que c'était pas -- les  
9 problématiques canadiennes n'étaient pas celles du  
10 Québec, c'est-à-dire qu'il y avait pas une  
11 surreprésentation. Si on procédait à une analyse  
12 fine, probablement que c'est vrai que c'est pas  
13 aussi grave. C'est toujours grave, il faut dire,  
14 la surreprésentation, mais pas aussi problématique  
15 que dans certaines régions canadiennes.

16 Donc, ça nous permettait de se comparer, voir  
17 si, effectivement, les problématiques étaient  
18 surtout, effectivement, urbaines ou en région, puis  
19 voir surtout -- puis, ça, c'était les limites de la  
20 méthodologie -- de voir, dans le milieu de Val-  
21 d'Or, de Sept-Îles, qu'en est-il? Et, comme je  
22 vous le disais, bien quand on regardait le portrait  
23 rapidement des noms -- puis je conviens que c'est  
24 pas... c'est pas un outil très scientifique, mais  
25 on voyait bien qu'il y avait une surreprésentation

1 dans le milieu urbain. Puis, probablement, que  
2 vous interrogeriez tous les intervenants de  
3 première ligne, probablement qu'ils vous le  
4 confirmeraient que, effectivement, il y a un bassin  
5 important d'Autochtones qui sont, effectivement,  
6 entendus devant les tribunaux et qui résident  
7 souvent en milieu urbain.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

9 Merci. Avant de passer au sujet de la langue, est-  
10 ce que? O.K. On va juste opérer un petit  
11 changement de place, de chaise. C'est la réalité  
12 de trois personnes ce matin.

13 On va parler de langue. On va commencer par  
14 parler d'interprète judiciaire. Donc d'abord, à la  
15 lecture de la directive A6 du ministère de la  
16 Justice du Québec sur les services d'interprète et  
17 paiement des frais, on constate que les services  
18 d'interprète sont fournis d'abord en matière  
19 criminelle, ils sont fournis, et en matière  
20 jeunesse. Par contre, ils ne sont pas fournis en  
21 matière civile -- merci -- et en matière  
22 d'adoption.

23 Ma collègue va bientôt parler des enjeux en  
24 matière d'accès à la justice civile pour certaines  
25 communautés, mais on comprend déjà que

1 l'interprète, c'est un obstacle. Comment on  
2 explique que l'État ne prend pas à sa charge les  
3 interprètes pour toutes les personnes autochtones,  
4 toutes matières confondues? Surtout quand on sait,  
5 on en a parlé lors de la dernière audience, qu'on a  
6 maintenant inclus l'adoption coutumière dans la  
7 loi. Donc, on comprend que les personnes qui  
8 souhaiteraient voir l'adoption coutumière reconnue  
9 doivent payer eux-mêmes un interprète. Donc, est-  
10 ce que c'est une préoccupation au BAA? Est-ce que  
11 c'est... est-ce qu'on a déjà réfléchi à cette  
12 question-là?

13 **M. JACQUES PRÉGENT :**

14 O.K. Donc, on parle pas de la A6 maintenant? Vous  
15 voulez...

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Bien, c'est dans la directive A6, effectivement,  
18 que c'est prévu que c'est, que les services sont  
19 fournis en matière criminelle et protection de la  
20 jeunesse; ils ne sont pas fournis adoption et en  
21 matière civile.

22 **M. JACQUES PRÉGENT :**

23 As-tu des choses à dire, toi?

24 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

25 Non, non.

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 C'est bon.

3 Alors donc, par rapport à la A6,  
4 effectivement, l'orientation vise les services en  
5 cour, il vise en priorité, évidemment, l'aspect  
6 criminel et pénal -- criminel, essentiellement.  
7 Pour la protection de la jeunesse, effectivement,  
8 le service est disponible -- puis je croyais vous  
9 avoir entendue dire que ça l'était pas, mais donc,  
10 oui, c'est disponible. Et pour les questions  
11 d'adoption, bien, elle devrait être... ah, c'est  
12 des matières privées, effectivement. Quoi que  
13 c'est un univers qui est pas -- qui va se faire  
14 peut-être différemment, en raison des  
15 reconnaissances en matière d'adoption coutumière.  
16 Fait que, probablement que ça va devenir une  
17 problématique moins importante. Mais n'empêche  
18 qu'effectivement, il y a des Autochtones qui  
19 préfèrent, probablement, procéder par adoption  
20 légale, puis c'est leur droit.

21 Et les questions que vous soulevez en matière  
22 privée donc, sont les mêmes pour toute situation au  
23 Québec, quelle que soit l'origine de la personne  
24 qui ne parle pas le français ou l'anglais. À ma  
25 connaissance, j'ai pas mémoire d'avoir entendu que

1 des personnes parlaient en d'autres langues que le  
2 français ou l'anglais aient à ne pas assumer les  
3 coûts, effectivement, de traduction si,  
4 effectivement, il y a un témoin qui parle pas ces  
5 deux langues-là. C'est l'état de la situation.  
6 C'est tout ce que je peux dire.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 J'ai peut-être fait un lapsus: je le sais pas,  
9 selon ce que vous disiez, ils sont disponibles en  
10 matière jeunesse mais en matière d'adoption, ils ne  
11 sont pas disponibles.

12 **M. JACQUES PRÉGENT :**

13 C'est ça.

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 C'est bien.

16 **M. JACQUES PRÉGENT :**

17 C'est ça. Puisque c'est un... effectivement,  
18 puisque c'est plus de notion privée, une adoption.  
19 Mais, par contre, je présume que si c'est dans un -  
20 - s'il y a une présence du DPJ, je peux présumer,  
21 suivant placement, je peux présumer qu'il y a peut-  
22 être... Mais, honnêtement, je peux pas m'avancer,  
23 parce que je connais pas la réponse.

24 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

25 Oui, en fait, c'est également écrit dans la

1 directive A6, il y a une directive -- une  
2 disposition sur les bénéficiaires cris et inuits  
3 des -- et naskapis, des deux conventions. En fait,  
4 c'est écrit clairement que ces trois nations  
5 autochtones ont accès aux services d'interprète  
6 pour toute demande: que ce soit en matière civile  
7 privée, que ce soit en matière pénale, criminelle  
8 ou jeunesse, LSJPA. Est-ce que ça crée pas une  
9 certaine double discrimination pour les Autochtones  
10 au niveau de la disponibilité des interprètes?

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 Évidemment que la disposition découle de la  
13 Convention de la Baie-James et de la Convention du  
14 Nord-Est québécois. C'est donc une obligation que  
15 le gouvernement avait, de prévoir, effectivement,  
16 cette formulation-là au sein de la directive. Puis  
17 c'est l'état de la situation actuellement.

18 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

19 Et je comprends bien, il a également précisé que  
20 c'est uniquement dans le district judiciaire de  
21 l'Abitibi, Roberval ou Mingan que les interprètes  
22 vont être disponible pour ces trois nations-là. Et  
23 vous avez mentionné aussi plus tôt qu'il y a  
24 beaucoup d'autochtones qui vivent hors réserve, que  
25 ce soit à Montréal ou ailleurs : est-ce que ça, ça

1           serait pas une discrimination aussi au sein, par  
2           exemple, des personnes cries qui habiteraient à  
3           Montréal, qui n'auraient donc pas accès aux  
4           services interprètes fournis?

5           **M. JACQUES PRÉGENT :**

6           Écoutez, les recours sont pris, effectivement, en  
7           très grande majorité dans ces districts judiciaires  
8           par les Cris.

9           **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

10          Oui.

11          **M. JACQUES PRÉGENT :**

12          La disposition vise-t-elle essentiellement -- puis  
13          je me demande si l'engagement dans la Convention de  
14          la Baie-James ne prévoit pas les districts  
15          judiciaires. En tout cas, prévoit sûrement le  
16          district judiciaire de l'Abitibi. Ça, c'est  
17          certain et...

18          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

19          Je vous le confirme.

20          **M. JACQUES PRÉGENT :**

21          O.K. Et dans le cas des Naskapis, le district de  
22          Mingan. Roberval a dû être rajouté parce que,  
23          effectivement, il y a certaines communautés cries  
24          qui sont dans un genre de juridiction concurrente,  
25          des districts judiciaires. Mais l'essentiel des

1           recours, en tout cas, chose certaine, on nous a  
2           jamais présenté cette problématique-là par les  
3           autorités criées, inuites ou naskapiés. Peut-être  
4           le feront-ils dans l'avenir? Mais pour le moment  
5           je peux dire que j'ai jamais été interpellé par nos  
6           vis-à-vis des nations qu'il y avait une  
7           problématique puis que, effectivement, il y avait  
8           un Cri qui avait dû, je sais pas trop quoi là,  
9           payer des frais d'un interprète.

10                   Et ils sont relativement vigilants sur ces  
11           questions-là, les trois groupes conventionnés.  
12           Alors il me semble qu'on m'en aurait parlé ou on en  
13           aurait sûrement abordé la question avec les  
14           services judiciaires pour nous faire état d'une  
15           problématique reliée à une situation. Parce que,  
16           que ça soit une ou plusieurs, normalement, les gens  
17           ont tendance à réagir assez rapidement puis le  
18           ministère répond. On aurait pu peut-être répondre  
19           non. Mais, honnêtement, on n'a jamais eu la  
20           question.

21           **LE COMMISSAIRE :**

22           On est conscients qu'il y a plus de 50 pour cent  
23           des Autochtones au Québec, Premières Nations et  
24           Inuits confondues qui vivent maintenant en milieu  
25           urbain, une grande partie étant Montréal.

1 **M. JACQUES PRÉGENT :**

2 Oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Et là-dessus, beaucoup sont Inuits d'origine.

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Hum, hum. Je suis d'accord, Monsieur le  
7 commissaire. Mais, comme je vous dis, je sais  
8 qu'en matière criminelle, c'est sûr qu'ils y ont  
9 droit; mais, en matière civile, les citoyens inuits  
10 qui entameraient des procédures, effectivement, à  
11 Montréal pour quel que soit -- quelque raison que  
12 ce soit, on ne nous a jamais signifié une  
13 problématique de langue et/ou de besoin d'une  
14 présence d'un interprète à la cour pour,  
15 effectivement, faciliter le témoignage de témoin ou  
16 d'une partie.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18 Merci beaucoup. Il semble, on en a parlé également  
19 lors de votre dernier témoignage, il semble y avoir  
20 une insuffisance au niveau des ressources, un  
21 manque d'interprètes en langue autochtone. Le  
22 rapport du Barreau préparé pour la Commission  
23 d'enquête, d'ailleurs, relatait cette problématique  
24 et a recommandé qu'on investisse dans le  
25 recrutement, la formation et la rétention des

1           interprètes: est-ce qu'il y a un plan, des mesures  
2           prévues par le ministère de la Justice du Québec  
3           pour bonifier la banque d'interprètes en langue  
4           autochtone et pour en former de nouveaux?

5           **Mme JOSÉE TROTTIER :**

6           Actuellement, il y a 38 interprètes autochtones sur  
7           une liste, dont 18 appartiennent au Nord-du-Québec.  
8           Le recrutement, actuellement, se fait par  
9           affichage. En fait, c'est ça, c'est affiché dans  
10          les communautés autochtones. On va chercher des  
11          gens -- en fait, ils viennent nous porter les CV.  
12          On les rencontre, dans un premier temps, on les  
13          rencontre en entrevue, on vérifie certaines  
14          caractéristiques. Donc, c'est un peu ce qu'on fait  
15          au niveau du recrutement, mais, actuellement, c'est  
16          ça, on a 39 sur la liste, dont 18 pour le Nord. De  
17          cette liste-là, il y en a neuf qui sont Cris et  
18          neuf qui sont Inuits.

19          **M. JACQUES PRÉSENT :**

20          Et votre question aborde le plan, parce que... le  
21          ministère a pas de plan comme tel, mais, je veux  
22          dire, il y a des préoccupations. Et ce sujet-là,  
23          évidemment, est récurrent, on en convient.  
24          Actuellement, probablement que madame Trottier va  
25          pouvoir vous illustrer quand même que la situation

1           actuelle va relativement bien, à tout le moins dans  
2           la région dont elle est responsable.  
3           Mais pour ce qui est du plan -- de toute façon, je  
4           pense que, avant-hier, c'était clair que le  
5           ministère ne fera pas de -- n'aura jamais un plan  
6           seul. Ça, je veux que ça soit clair: le ministère  
7           a jamais de plan, tout seul, en vase clos. Il est  
8           vrai que le ministère peut à la fois -- peut  
9           parfois réfléchir tout seul, comme tout le monde,  
10          comme tout groupe autochtone peuvent réfléchir à la  
11          problématique puis, après ça, s'asseoir à la table  
12          puis en discuter.

13                 Je vous avais parlé de la nécessité de la  
14          concertation, des collaborations, et j'avais pas eu  
15          la chance, avant-hier, de vous parler d'une des  
16          mesures qui est prévue dans le plan d'action qui  
17          parle du forum sociojudiciaire, qui est de la  
18          mesure que -- dans le chapitre quatre,  
19          probablement, du plan d'action. Et, à l'intérieur  
20          de ce fameux forum sociojudiciaire qui découle un  
21          peu -- puis c'est pour ça qu'on avait déposé le  
22          fameux rapport produit par la Cour du Québec de  
23          2008, où on parlait de la nécessité d'avoir des  
24          plans plus concertés en termes d'intervention.  
25          Donc, de cette réflexion-là en 2008 a découlé ce

1 qu'on a fini par appeler le « forum  
2 sociojudiciaire » puis qui regroupe tous les  
3 partenaires de l'univers de la Justice, avec un  
4 grand J, de même que les principaux organismes  
5 autochtones actifs en matière de justice. Et à  
6 l'intérieur du forum sociojudiciaire -- puis je  
7 vous avoue que c'est pas, évidemment, facile de  
8 faire travailler du monde ensemble, de tout  
9 univers, même s'ils sont tous de l'univers de la  
10 justice, mais on a réussi, assez récemment, au  
11 printemps dernier, à identifier des enjeux,  
12 justement, les principaux, et les dossiers  
13 interprètes fait partie, évidemment, d'une des  
14 mesures que le forum sociojudiciaire a identifié  
15 comme étant une priorité.

16 Alors donc, il y a eu un début de travail au  
17 sein du ministère, qui est en cours encore --  
18 honnêtement, on n'a pas terminé -- pour identifier,  
19 effectivement, les pistes possibles. Puis là,  
20 toutes les pistes sont sur la table. Et notre  
21 attention, c'est, évidemment, d'amener notre  
22 résultat préliminaire auprès de nos partenaires,  
23 autochtones non autochtones, pour voir quelles  
24 pistes pourraient être privilégiées.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1           Pouvez-vous nous expliquer quelles sont ces pistes  
2           qui sont envisagées?

3           **M. JACQUES PRÉGENT :**

4           Bien, les pistes sont celles, évidemment, proposées  
5           dans certains des rapports, notamment du Barreau,  
6           qui est assez récurrent comme demande, de savoir :  
7           d'engager des interprètes, en faire des  
8           fonctionnaires, tout simplement. Ça, c'est une  
9           possibilité.

10           La piste aussi qui est regardée puis qui avait  
11           été explorée, mais de façon un petit peu timide,  
12           mais de voir avec les principaux organismes  
13           culturels autochtones -- il y en a quand même un  
14           certain nombre. Vous avez -- mon doux, là je  
15           commence à avoir des blancs de mémoire mais, chez  
16           les Innus, vous avez un organisme Petapan...

17           **UNE VOIX FÉMININE INCONNUE :**

18           Tshakapesh.

19           **MME JACQUES PRÉGENT :**

20           Tshakapesh, chez les Innus -- merci beaucoup.

21           **UNE VOIX FÉMININE INCONNUE :**

22           Ça fait plaisir.

23           **M. JACQUES PRÉGENT :**

24           Tshakapesh chez les Innus, vous avez Avataq chez  
25           les Inuits, vous avez également l'Institut de

1           langue attikamekw au sein du CNA, vous avez  
2           également un organisme semblable chez les Cris qui  
3           est à Oujé-Bougoumou.

4           Alors ça, c'est nos pistes, c'est-à-dire de  
5           voir avec eux comment pourraient-ils nous aider à  
6           la fois à identifier des interprètes, poser la  
7           question, puis à les poser, les former, et enrichir  
8           la langue comme telle, juridique, puisque,  
9           évidemment, c'est pas... c'est complexe, on  
10          s'entend? Puis ça, là-dessus, il y a déjà des  
11          travaux qui se font puis on en fait mention dans  
12          notre bible, notre plan d'action, pour la  
13          terminologie juridique. Donc il y a déjà des  
14          travaux en cours, mais ça devra continuer, c'est  
15          évident.

16          Donc, il y a cette piste-là qui est  
17          intéressante parce que, évidemment, on essaie  
18          toujours de demeurer dans le « pour » et le  
19          « par ». Alors, c'est évident que si c'est des  
20          fonctionnaires, bien, c'est plus « pour » que  
21          « par », et ça fait partie, donc, des  
22          questionnements qu'on a. Et puis on espère,  
23          évidemment, nous, conclure nos travaux  
24          préliminaires de O.K., c'est quoi les options puis,  
25          effectivement, je pense pas qu'il y en ait des

1           certaines, puis, après ça, en discuter avec le  
2           milieu puis voir, effectivement, comment on  
3           pourrait mieux mettre ça en œuvre.

4           Puis il faut toujours prendre en compte le  
5           fait des limites humaines qui existent.

6           Honnêtement, quand une personne est bonne, il faut  
7           se battre pour la garder, parce qu'on se la fait  
8           voler. Là vous avez -- tout le monde se vole les  
9           effectifs, ça fait qu'on est toujours en train de  
10          former du monde qui s'en vont travailler ailleurs,  
11          parce que c'est plus payant parfois, parfois c'est  
12          plus intéressant. Parce que, comme je le disais  
13          avant-hier, travailler dans le domaine de la  
14          justice, c'est pas toujours agréable, dans le sens  
15          que tu entends des choses pas toujours agréables,  
16          puis c'est pas toujours le fun. Alors ça, je pense  
17          que c'est des éléments à considérer.

18          Alors c'est sûr que le plan théorique, il va y  
19          en avoir un, j'espère bien, d'ici peu. Va-t-il  
20          être facile à réaliser? Je ne garantis rien. Et  
21          d'ailleurs c'est toujours un petit peu, bien  
22          personnellement, un petit peu la critique que je  
23          fais, c'est que je trouve que souvent, dans des  
24          rapports, les recommandations sont simples, mais,  
25          malheureusement, les gens ont pas l'air de

1           comprendre que c'est complexe. Oui, c'est facile  
2           de dire: « Engagez-les comme fonctionnaire » mais,  
3           honnêtement, c'est pas évident, parce qu'il y a  
4           plein d'enjeux.

5           Madame Trottier le disait hier: « Mais, tu  
6           sais, on a des interprètes qui gagnent relativement  
7           très cher, parce qu'ils font beaucoup d'heures.  
8           Puis les rendre fonctionnaires, probablement que,  
9           avec les échelles salariales qui existent dans la  
10          fonction publique québécoise, ils vont descendre  
11          dans l'échelle salariale rapidement ». Puis compte  
12          tenu que c'est des conventions collectives avec --  
13          évidemment, normées, je veux dire, ça fait partie  
14          de la réalité, évidemment. Puis ça, ça nous  
15          dépasse, évidemment, comme ministère. Là on rentre  
16          dans la bulle du Conseil du trésor. Alors là, on  
17          est pris quand même avec des enjeux complexes.

18          Alors, les solutions faciles sont parfois  
19          difficiles à réaliser, puis on le sait. Mais c'est  
20          pas, effectivement, une raison pour rien faire.  
21          Puis ça, c'est probablement la critique, des fois,  
22          qu'on nous fait, c'est que: « Bien, là, faites  
23          quelque chose ». Mais, oui, mais on cherche la  
24          solution. Puis, honnêtement, je pense qu'on  
25          devrait arriver à des résultats assez, à court

1           terme. Évidemment, il y a toujours -- et, ça, je  
2           présume que tous les témoins en font état, il y a  
3           toujours un enjeu financier. Bon. Ça, ça fait  
4           partie de la vie.

5           Mais n'empêche que l'interprétation est quand  
6           même un droit, surtout, en tout cas, dans certains  
7           domaines, clairement -- les chartes le prévoient --  
8           donc, il y a pas moyen de passer à côté. Ça, c'est  
9           évident.

10       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11           Merci. Et, d'ailleurs, vous l'avez dit, il y a des  
12           réalités différentes selon les endroits au Québec.  
13           Vous avez fait mention du Nord-du-Québec, où les  
14           interprètes ont une prime, parce qu'il travaille  
15           dans le Nord-du-Québec finalement, et peut-être  
16           qu'ils travaillent -- j'ai pas les chiffres devant  
17           moi -- peut-être qu'ils sont souvent appelés à  
18           travailler à cause de la cour itinérante.

19           Par contre, dans certains endroits, c'est pas  
20           la réalité nécessairement. J'ai un exemple d'une  
21           interprète atikamekw à Lanaudière, qui avait  
22           travaillé 27 jours en 2015, 23 jours en 2016.  
23           Donc, on peut pas nécessairement toujours se fier  
24           sur cet emploi en ce moment, parce qu'on est à  
25           contrat. On le dit: ce sont pas des salariés, ce

1           sont pas des fonctionnaires. Pourquoi elle a été  
2           appelée ces jours-là? Peut-être parce que c'était  
3           ça les besoins de la cour. Mais est-ce qu'il y a  
4           cette conscience de cet enjeu qui, selon ce qu'on a  
5           entendu, pourrait jouer sur le fait que : bien, si  
6           on est appelé à seulement travailler 23 jours, on  
7           va peut-être se trouver un autre emploi sur lequel  
8           on peut se fier davantage. Connaissez-vous cet  
9           enjeu-là? Ça a été discuté?

10       **M. JACQUES PRÉSENT :**

11           Oui, oui, ça a été identifié comme étant une  
12           problématique. Ce qui permet, ce qui nous permet  
13           de se poser la question: bien, mais est-ce qu'elle  
14           pourrait pas faire autre chose, effectivement, au  
15           sein du système judiciaire, pour contribuer  
16           davantage? Mais on est à l'étape encore des  
17           questionnements. Est-ce que c'est une piste  
18           possible? Oui. Est-ce que c'est réaliste? Ça,  
19           c'est toujours la question. Puis, en soi, on va  
20           l'analyser, c'est certain.

21       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22           Merci. On a entendu également que, dans le cadre  
23           des comparutions devant juges de paix magistrats et  
24           devant juges de paix fonctionnaires qui peuvent se  
25           passer par téléphone avec le Nord-du-Québec, il y a

1           jamais d'interprète. Par contre, dans ces  
2           comparutions, il peut arriver qu'on lit, par  
3           exemple, des conditions de remise en liberté à une  
4           personne, et ça a été soulevé comme étant  
5           problématique. Donc, ça, c'est la partie par  
6           téléphone: juges de paix magistrats, juges de paix  
7           fonctionnaires pour expliquer un peu comment ça se  
8           passe, une personne pourrait être arrêtée et  
9           détenue dans un poste de police dans le Nord-du-  
10          Québec, par exemple à Salluit, et on va avoir une  
11          comparution téléphonique et lors de la comparution  
12          téléphonique, le procureur de la poursuite va être  
13          à Amos, le juge de paix fonctionnaire ou le juge de  
14          paix magistrat sera à Amos également et là, par  
15          téléphone, on lira les conditions de remise en  
16          liberté au prévenu qui est à Salluit, où on fera un  
17          mandat de renvoi pour qu'il soit détenue est amené  
18          dans le Sud, par téléphone.

19               Également, on a entendu aussi que le fait que  
20               c'est pas là d'emblée, les interprètes, à chaque  
21               audience. Ça a des conséquences. Par exemple : un  
22               prévenu, parfois, pourrait être confronté à avoir  
23               son enquête sur remise en liberté immédiatement ou  
24               rester détenu quelques jours de plus pour attendre  
25               l'interprète. Donc, il y a des avocats qui nous

1            ont dit: « Bien, mon client, des fois, il dit, 'Je  
2            vais essayer, de le faire sans interprète, parce  
3            que je veux pas attendre quelques jours de plus et  
4            être détenu' ».

5            Encore une fois, là je comprends que c'est  
6            peut-être dû au manque d'interprète, mais est-ce  
7            que vous pouvez nous expliquer quels sont les  
8            obstacles qui empêchent d'avoir systématiquement un  
9            interprète dans les comparutions téléphoniques et à  
10          la cour, quand on sait d'avance -- comme quand  
11          c'est des audiences pour les Innus, pour les Inuits  
12          par exemple, on l'a entendu aussi chez les Innus --  
13          où on sait d'avance que la personne, c'est pas sa  
14          langue maternelle, le français ou l'anglais?

15          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

16          Mais je peux vous répondre en partie pour la partie  
17          Nord-du-Québec en fait. Pour les autres régions,  
18          je pourrai pas. En fait, les comparutions  
19          téléphoniques, effectivement, il y a pas  
20          systématiquement d'interprète. Cependant, si  
21          l'avocat en fait la demande aussi le juge ordonne,  
22          il y a un avocat qui va sur place à ce moment-là  
23          pour -- pas un avocat, excusez-moi, un interprète -  
24          - pour faire l'interprétariat si c'est requis.

25          Effectivement, si le juge de paix magistrat se

1           rendait compte -- parce que, effectivement, à Amos,  
2           le juge de paix magistrat n'y est pas quand c'est  
3           le Nord du Québec, il y est par téléphone puisqu'il  
4           est à Val-d'Or ou à Rouyn-Noranda. Donc, dans la  
5           salle, il y a que la greffière -- mais si jamais le  
6           juge de paix magistrat disait: « Bien non,  
7           finalement, il semble que le client ne comprend pas  
8           bien », c'est sûr que l'audition va être remis. Il  
9           y aura, à ce moment-là, un interprète pour  
10          l'audition.

11        **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

12          Mais je comprends que -- est-ce que les obstacles à  
13          le rendre systématique, parce que, on le sait,  
14          quand c'est des gens du Nord du Québec, on le sait  
15          d'emblée que ce n'est pas leur première langue.

16        **Mme JOSÉE TROTTIER :**

17          Il y a... Bien, je peux pas vous dire si -- il y a  
18          pas d'obstacle, peut-être, mais, en fait, c'est de  
19          courtes auditions puis je vous dirais que, dans la  
20          façon de faire actuelle...

21        **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22          Excusez-moi. Bon, c'est pour ça... Marjorie me  
23          faisait signe. Excusez-moi, j'avais pas vu: les  
24          traducteurs vous demandent de ralentir le débit,  
25          juste pour leur permettre de traduire.

1 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

2 Ah. Oui, c'est la nervosité, je m'excuse. Je vais  
3 essayer de parler plus lentement.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Pas de problème, on a le problème apparemment.

6 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

7 Donc, c'est ça, de façon systématique, non, il n'y  
8 en a pas. Est-ce que ça pourrait être une piste  
9 envisagée? Peut-être. Mais je peux pas  
10 aujourd'hui m'engager ça. Mais, effectivement, on  
11 pourrait... je vais en prendre bonne note.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Vous avez compris que, comme le souligne Me Denis-  
14 Boileau, ce qui s'est produit, c'est qu'il peut y  
15 avoir un ajournement à ce moment-là, puis la  
16 personne demeure détenue un certain temps  
17 additionnel avant de...

18 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

19 Oui.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 ... avant de pouvoir expliquer sa situation.

22 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

23 Oui, effectivement.

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25 Merci. Et là on vient de courir la partie « juges

1 de paix magistrats, fonctionnaires, comparutions  
2 téléphoniques ».

3 Dans les audiences, où on le sait d'emblée  
4 qu'il y aura des personnes dont ce n'est pas la  
5 première langue, le français ou l'anglais, et dont  
6 la première langue est une langue autochtone,  
7 qu'est-ce qui empêche d'emblée, sans avoir une  
8 demande, de dire: « Bien, il y aura toujours un  
9 interprète qui sera disponible? », et est-ce que  
10 c'est un enjeu auquel on a réfléchi? Peut-être, la  
11 question s'adresse peut-être à vous deux en fait?  
12 Les obstacles, puis est-ce que ça a été réfléchi à  
13 le faire d'emblée au niveau du ministère de la  
14 Justice?

15 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

16 Bien, en fait, pour la deuxième partie qui est  
17 l'enquête caution, effectivement, ça rentre dans un  
18 système qui s'appelle la « centralisation des  
19 urgences », qui a été mis en place par la  
20 magistrature, dans laquelle l'avocat de la défense  
21 peut demander à tout -- peut demander d'avoir un  
22 interprète. À partir de ce moment-là, s'il en fait  
23 la demande, il aura un interprète qui sera présent  
24 à ce moment-là. Ça n'a pas été prévu de façon  
25 systématique, mais je vous dirais que, à chaque

1           fois qu'on a la demande, on fait en sorte qu'un  
2           interprète soit présent.

3           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4           Et parfois, est-ce que ça peut occasionner des  
5           délais? Parce que c'est ce qu'on a entendu, c'est  
6           que: des fois, on doit attendre un peu.

7           **Mme JOSÉE TROTTIER :**

8           Moi, de ce que moi je sais, il y a pas eu... Quand  
9           il y a demande, il y a toujours un interprète.  
10          Donc, s'il y a eu des délais, c'est peut-être que,  
11          à ce moment-là, on n'avait pas eu de demande et  
12          l'interprète avait pas été planifié. Mais, à  
13          chaque fois qu'on a une demande, on planifie une  
14          interprète pour s'assurer qu'il soit là durant  
15          l'audience.

16          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17          Merci.

18          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

19          Bienvenue.

20          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21          Maître Prigent, est-ce que, au niveau du ministère  
22          de la Justice, le fait de fournir des interprètes  
23          d'emblée dans les comparutions téléphoniques ou  
24          lorsqu'on sait qu'il y a des personnes autochtones  
25          qui ont comme première langue une langue

1 autochtone, est-ce que ça a été déjà réfléchi dans  
2 les forums dont vous nous avez -- discuté?

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Bien, à vrai dire, les travaux portent  
5 principalement sur comment réussir à mettre sur  
6 pied une banque d'interprètes disponibles en tout  
7 temps pour le tribunal. À savoir si,  
8 effectivement, il y a des moments dans le processus  
9 où, effectivement, il y a comme des vides? On  
10 est... Moi, je suis ouvert, évidemment, à discuter  
11 avec mes collègues des services judiciaires pour  
12 trouver une solution s'il y a un problème. Mais,  
13 moi, j'étais pas au courant qu'il pouvait y avoir  
14 des situations problématiques préliminaires au  
15 processus judiciaire. Honnêtement là. Non.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Merci. Un problème dont on a entendu parler --  
18 bien, dont on entend parler, en fait, depuis  
19 longtemps par les avocats, autant de la défense que  
20 de la poursuite, mais particulièrement ceux de la  
21 défense, c'est qu'il n'y a pas d'interprète  
22 disponible pour les rencontres avocat-client ou  
23 procureur-victime. On entend que, pour la  
24 rencontre entre le procureur et la victime, ce sera  
25 souvent le travailleur des Centres d'aide aux

1           victimes d'actes criminels, le CAVAC, qui va servir  
2           de traducteur mais, évidemment, bien, pour ça, il  
3           faut qu'il parle la langue autochtone, ce qui  
4           arrive parfois mais pas tout le temps, et, bien  
5           sûr, pendant qu'il sert d'interprète, bien il n'est  
6           pas nécessairement en train de faire son travail de  
7           support, tout simplement.

8           Pour les rencontres avocat-client, pour  
9           pallier cette problématique-là, ce sont souvent les  
10          conseillers parajudiciaires autochtones, donc les  
11          travailleurs des SPAQ là, qu'on appelle, qui font  
12          ce travail pour la rencontre avocat-client. Mais,  
13          encore une fois, ils sont pas toujours présents  
14          nécessairement, ils ne parlent pas toujours  
15          nécessairement la langue. Donc, est-ce que -- deux  
16          questions : est-ce que vous êtes conscient de cette  
17          problématique? Et ce serait la responsabilité de  
18          qui de s'assurer que les avocats puissent avoir une  
19          bonne communication avec le client?

20          **M. JACQUES PRÉSENT :**

21          Oui, on est conscients. Évidemment, notre  
22          priorité, c'est d'assurer une présence d'interprète  
23          au sein du tribunal ou du processus judiciaire, qui  
24          est en soi défi.

25          Est-ce que la question, effectivement, des

1           interprètes auprès des avocats ou DPCP, a été  
2           amenée à notre niveau comme problématique et  
3           comment devrions-nous trouver une solution à cette  
4           problématique-là? Je dirais que j'ai... on n'a  
5           jamais été interpellés sur cette question-là. Et  
6           c'est clair qu'on serait disponibles à discuter  
7           avec le DPCP de solutions, autres que le service  
8           des CAVAC par exemple, qui est quand même, dans  
9           certaines régions, présent, avec des personnes qui  
10          maîtrisent la langue autochtone, dans certains cas.  
11          Donc, c'est une piste, effectivement, de solution.  
12          Est-ce qu'il y a lieu ou moyen de développer, comme  
13          je vous dis, un autre processus, sans, évidemment,  
14          faire en sorte qu'on perd nos interprètes pour la  
15          cour, parce que si on tombe encore dans la  
16          guéguerre de: « Il est à qui? ».

17                 Moi, je vous dirais que, sur cette question-là  
18                 -- puis pour ce qui est des avocats de la défense,  
19                 effectivement, dans un pourcentage important quand  
20                 même, les conseillers parajudiciaires maîtrisent la  
21                 langue, mais ça, c'est pas nous qui décidons qui  
22                 ils engagent. Alors donc -- puis je sais pas si ça  
23                 fait partie des critères mêmes du service  
24                 parajudiciaire autochtone du Québec. Mais qui est,  
25                 donc, une piste de solution. Mais, au-delà de ça,

1           quelles sont les autres solutions?

2                   Et puis, évidemment, je vous dirais que, dans  
3           la mission du ministère, c'est pas une obligation,  
4           mais on reconnaît une forme de problématique. Ça  
5           veut donc pas dire qu'on n'a pas à rien faire, mais  
6           je pense qu'il y a moyen peut-être d'envisager des  
7           solutions, mais en prenant en considération le fait  
8           que, des interprètes, on n'en a pas des tonnes. Ça  
9           fait partie de la vie.

10       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11           Bien, donc je comprends que cette problématique-là,  
12           vous la connaissiez déjà? Est-ce que ça fait  
13           longtemps que vous êtes au courant que ça existe,  
14           cette problématique-là, où c'est assez récent que  
15           ça a été amené à votre -- porter à votre attention?

16       **M. JACQUES PRÉSENT :**

17           Bien, à vrai dire, on sait que les avocats  
18           utilisent effectivement les services disponibles,  
19           comme les services parajudiciaires, puisque c'est  
20           dans leurs fonctions non pas d'être interprètes,  
21           mais d'être le pont entre l'avocat et l'accusé, et  
22           on s'attend, évidemment, à ce que, lorsque la  
23           personne conseillère parajudiciaire ou conseiller  
24           parajudiciaire maîtrise la langue, il puisse agir à  
25           ce niveau-là. Puis je pense qu'ils le font,

1 généralement. À savoir...

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Je peux vous donner un exemple: à Montréal, il y a  
4 deux conseillères parajudiciaires autochtones du  
5 Québec, les deux sont Mohawks. On sait qu'il y a  
6 beaucoup de personnes inuites à Montréal. Les deux  
7 sont Mohawks: il y en a une qui est Mohawk,  
8 l'autre...

9 **M. JACQUES PRÉGENT :**

10 Oui, c'est ça, l'autre est Anishinaabe, je pense.

11 Oui, ou peu importe, oui.

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13 Bien, et je... Excusez-moi.

14 **M. JACQUES PRÉGENT :**

15 Oui.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Sonia, je suis pas sûre de son origine.

18 **M. JACQUES PRÉGENT :**

19 Oui.

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 Mais on sait qu'il y a beaucoup de personnes  
22 inuites à Montréal, les conseillères ne pourront  
23 pas effectuer cette traduction.

24 Dans le Nord-du-Québec, peut-être madame  
25 Trottier, vous pouvez le confirmer, mais on a

1           entendu de la part des avocats que les conseillers  
2           ne sont pas toujours présents. Donc, les avocats  
3           se retrouvent avec pas d'interprète, pas de  
4           personnes pour les aider à traduire et, de toute  
5           façon, lorsqu'ils le sont, c'est une personne puis  
6           ils sont plusieurs avocats, ils ont plusieurs  
7           clients: ça fonctionne pas.

8           Ce qu'ils font, c'est qu'ils vont prendre un  
9           ami de leur client pour traduire ou la sœur du  
10          client pour traduire, ce qui les met dans des  
11          positions déontologiques un peu limite, selon ce  
12          qu'ils nous disent. Parfois, ils découvrent que  
13          l'ami en question était peut-être relié avec la  
14          victime finalement, bon.

15          Donc, est-ce qu'il y a des solutions  
16          envisagées autres que les services parajudiciaires  
17          autochtones du Québec? Parce que là on comprend  
18          que c'est très limité comme service  
19          d'interprétariat qu'ils peuvent faire et c'est pas  
20          leur premier mandat d'offrir des services  
21          d'interprète. Là ils font de bon cœur pour aider,  
22          finalement.

23          **M. JACQUES PRÉSENT :**

24          Comme je vous disais, je... C'est pas dans la  
25          mission du ministère de la Justice de régler ce

1           problème-là, mais on est ouvert à essayer  
2           d'identifier des solutions pour essayer d'aider,  
3           effectivement, les avocats de la défense ou le DPCP  
4           à s'outiller d'interprètes pour pouvoir mener à  
5           bien, effectivement, le travail qu'il doit faire.

6           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7           Mais si c'est pas la mission du ministère de la  
8           Justice, c'est la responsabilité de qui alors? De  
9           fournir ce service?

10          **M. JACQUES PRÉGENT :**

11          Oui, bien, je pense que... j'aurais pas l'intention  
12          de dire que c'est pas à nous. Donc, peut-être  
13          aller voir ailleurs là. Mais j'aurais plutôt  
14          tendance à dire: « Bien, écoutez, on va s'asseoir  
15          puis on va discuter, voir quelles sont les pistes  
16          de solution ».

17                 Mais, honnêtement, il y a comme un équilibre  
18          en termes d'effectifs déjà dans le réseau, au  
19          niveau des interprètes. On veut pas non plus les  
20          mettre dans des situations de conflit d'intérêts,  
21          faisant en sorte que là on peut même plus les  
22          utiliser, parce qu'ils ont agi auprès de la défense  
23          puis que là, finalement, notre interprète qui  
24          devait être interprète est malade puis que, là, on  
25          aurait pris celle qui a fait, justement, peut-être

1 -- interpréter un témoignage. Alors on a toutes  
2 ces considérations-là à prendre en compte.  
3 Puis donc, je vous avoue bien honnêtement que c'est  
4 pas un dossier facile, je dirais, à régler. Parce  
5 que je pense qu'il serait réglé aujourd'hui.  
6 Point.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 Est-ce qu'on a déjà -- on a parlé déjà des  
9 conseillers parajudiciaires autochtones lors de  
10 votre dernier passage, on en reparlera plus tard,  
11 est-ce qu'on a déjà pensé à augmenter  
12 substantiellement -- bien, augmenter du moins les  
13 travailleurs parlant la langue de certains accusés  
14 dans certaines régions, pour au moins aider un peu  
15 avec cette tâche d'interprétariat-là, qu'ils  
16 doivent faire, parce qu'il y a un vide?

17 **M. JACQUES PRÉSENT :**

18 C'est sûr que l'organisme vous dirait: « Écoutez,  
19 c'est pas... », leur mission première, c'est pas  
20 d'être des interprètes. Puis ça, c'est dans le  
21 même -- c'est dans le mandat fédéral du programme.  
22 C'est pas des interprètes. Par contre, ils  
23 agissent comme agent de liaison entre,  
24 effectivement, entre l'accusé et l'avocat. Alors  
25 d'une part.

1                   Puis, deuxièmement, pour ce qui est des  
2                   besoins, comme je le disais avant-hier, c'est clair  
3                   que l'organisme, et il revient à l'organisme  
4                   effectivement de prioriser ses besoins,  
5                   d'identifier les régions prioritaires, puis à ce  
6                   jour, on n'a pas eu de demande pour augmenter le  
7                   nombre d'effectifs, par exemple, au Nunavik. C'est  
8                   clair.

9                   **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10                  D'accord, je vais passer la parole à ma collègue.

11                  **LE COMMISSAIRE :**

12                  Mais disons, si on veut faire une histoire plus  
13                  courte à ce sujet-là.

14                  **M. JACQUES PRÉSENT :**

15                  Oui.

16                  **LE COMMISSAIRE :**

17                  D'ensemble. On a assumé des obligations en vertu  
18                  de la Convention de la Baie-James et du Nord  
19                  québécois, aux articles ou aux sections 18 et 20  
20                  concernant les cris et les Inuits, relativement à  
21                  un système judiciaire, qu'on leur impose entre nous  
22                  autres: est-ce qu'on n'a pas l'obligation de leur  
23                  donner des services de qualité? Il y a des  
24                  obligations au niveau des us et coutume des gens  
25                  qui vont rendre la justice dans cet endroit, dans

1           ces endroits. Il y a des questions d'apporter des  
2           services qui leur permettent d'être capables  
3           d'exercer leur droit.

4           **M. JACQUES PRÉSENT :**

5           Hum, hum.

6           **LE COMMISSAIRE :**

7           Comme tous les autres citoyens. Puis, évidemment,  
8           il faut quand même pas comparer les Inuits et les  
9           Premières Nations comme d'autres personnes  
10          d'origine différente. C'est pas pour rien qu'on  
11          les appelle « Premières Nations ». Est-ce qu'il y  
12          a pas une obligation d'aller au-devant, de faire  
13          plus? Pour faire en sorte que les services soient  
14          adaptés, appropriés? Je me pose la question, tout  
15          haut, comme ça.

16          **M. JACQUES PRÉSENT :**

17          Elle est pertinente, votre question, Monsieur le  
18          Commissaire. Je veux dire, faire plus : oui. Mais  
19          honnêtement, on... parfois on fait beaucoup, puis  
20          on fait peut-être pas encore assez. Je suis bien  
21          d'accord.

22          **LE COMMISSAIRE :**

23          Ah, je dis pas qu'on fait rien.

24          **M. JACQUES PRÉSENT :**

25          Mais -- non, non, je sais. Mais je sais juste

1 voir : O.K., quand on n'a pas fait plus? Mais --  
2 puis ça a pu arriver.

3 Mais dans le cas des interprètes, je pense que  
4 le défi est grand. On a eu des obstacles, on a  
5 toujours réussi à passer par-dessus les obstacles,  
6 que ce soit au niveau de la rémunération -- donc,  
7 vous allez me dire que c'est pointu là, je veux  
8 dire, c'est un petit détail, mais c'est un  
9 problème, un enjeu important pour les interprètes,  
10 à juste titre peut-être bien, et on l'a réglé.

11 Donc, on réussit toujours à essayer -- vous  
12 allez me dire: « Bien là, c'est quoi? Trouve une  
13 cheville puis on s'en va comme ça ». Mais le plan,  
14 comme je vous indiquais tantôt, c'est de réfléchir  
15 assurément à un service amélioré au niveau des  
16 besoins au niveau de l'audition pour assurer une  
17 présence et un professionnalisme à ce niveau.

18 Pour ce qui est de la deuxième partie sur laquelle  
19 on discute, c'est-à-dire la relation avocat-client,  
20 et s'assurer, effectivement, qu'il y a un  
21 interprète, c'est un autre défi. Puis je vous dis  
22 pas qu'on veut pas le relever, mais je pense qu'il  
23 va falloir trouver des façons qui ne nous mettent  
24 pas à risque de nous enlever nos interprètes qui  
25 sont dédiés pour la cour.

1                   Fait qu'on est comme dans cet équilibre-là  
2                   constant à maintenir. Puis est-ce qu'il y a moyen,  
3                   donc, avec des organismes autochtones, culturels,  
4                   d'augmenter le bassin? Parce que, en soi, c'est  
5                   peut-être un des enjeux. Tout en considérant le  
6                   besoin financier nécessaire. Parce que, comme  
7                   Maître Denis-Boileau le disait tantôt: si tu  
8                   travailles juste 25 jours par année, c'était  
9                   évident que tu le garderas pas bien longtemps,  
10                  cette personne, même si elle est bonne. Comment  
11                  tout faire harmoniser ça ensemble? Honnêtement,  
12                  c'est un beau casse-tête.

13               **LE COMMISSAIRE :**

14                  Oui.

15               **M. JACQUES PRÉGENT :**

16                  Mais je... Comme je vous dis, c'est facile qu'on --  
17                  d'avouer qu'il y a un problème, puis la solution,  
18                  par contre, est complexe. Mais... je partage avec  
19                  vous votre analyse, à savoir que: il y a besoin.  
20                  Alors comment y arriverons-nous pour le combler?  
21                  On vous dit pas qu'on s'assoit puis qu'on n'y pense  
22                  pas, mais... Oui.

23               **LE COMMISSAIRE :**

24                  Écoutez, je...

25               **M. JACQUES PRÉGENT :**

1           Oui, oui.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           ... je vais vous dire franchement que, dans mon  
4           autre vie, j'ai eu à vivre certaines périodes, et  
5           j'ai toujours eu une excellente coopération des  
6           gens de la justice et des services judiciaires au  
7           niveau des interprètes pour des procès d'assises  
8           là-bas. J'ai eu des gens formidables avec qui j'ai  
9           eu à travailler.

10           Mais c'est souvent à refaire, à rebâtir  
11           régulièrement. C'est pas facile. J'en conviens  
12           avec vous. Mais au niveau de la magistrature, ça  
13           allait, mais je pense aux avocats. Les questions  
14           de Maître Denis-Boileau, puis au niveau des  
15           avocats, des communications avec leur client, des  
16           difficultés de langue.

17           **M. JACQUES PRÉGENT :**

18           Oui.

19           **LE COMMISSAIRE :**

20           C'est pas facile. Puis comment s'assurer que les  
21           droits des gens ont -- plusieurs personnes nous ont  
22           dit: « Bien, parfois, on pose des gestes : on va  
23           enregistrer des plaidoyers sans avoir trop compris  
24           les conséquences ou encore on va le faire parce que  
25           c'est pour sauver du temps ». Si on pense à une

1           infraction mineure, peut-être que quelqu'un va  
2           aimer mieux plaider coupable puis... même s'il a  
3           peut-être, dans sa tête, une défense, au lieu de  
4           vivre la sentence avant de subir le procès. Bien,  
5           je pense tout haut là, je dis ça. Tu sais, je vous  
6           tire pas des roches, je fais juste attirer votre  
7           attention sur des problèmes qui nous ont été  
8           soulevés, et que Maître Denis-Boileau... En fait,  
9           on sert un peu de courroie de transmission.

10       **M. JACQUES PRÉGENT :**

11           Je le prends pas mal.

12       **LE COMMISSAIRE :**

13           Et c'est pas mon objectif.

14       **M. JACQUES PRÉGENT :**

15           J'essaye juste, pendant que j'entends les questions  
16           -- non seulement je pense à comment je vais y  
17           répondre, mais j'essaye juste, en même temps, de me  
18           dire: « Comment on va régler ça, ce problème-là? »,  
19           bien honnêtement. Puis, je vous le dis, c'est pas  
20           une mauvaise volonté, c'est pas de mauvaise foi.  
21           Je veux dire... Je vous dis, c'est comme arriver  
22           devant une montagne puis c'est un mur. Puis c'est  
23           pas une montagne normale. Fait que je sais pas  
24           comment la monter, bien honnêtement.

25           Mais je vois bien la montagne, puis mes

1           collègues aux services judiciaires sont bien  
2           conscients des enjeux, et, effectivement, de  
3           l'impact sur les droits des personnes. On le sait.

4           Mais, en même temps, c'est toute la dynamique,  
5           puis je trouvais intéressant, évidemment, la  
6           présentation, de la façon qu'elle était montée,  
7           c'est que: on parle du système conventionnel, et on  
8           convie en même temps des limites du système  
9           conventionnel pour régler des problèmes sociaux.  
10          Alors c'est comme: bien, O.K., on -- quoi, on met  
11          de l'énergie dans un système qui a de la difficulté  
12          à régler des problèmes sociaux, puis vous me -- tu  
13          sais, il faut trouver des solutions pour que le  
14          système conventionnel marche mieux. Mais est-ce  
15          qu'il marche, le système?

16          Bien, puis c'est ce que je lis dans certains  
17          des témoignages et des personnes qui sont venues  
18          vous présenter. Ça fait qu'il y a comme toujours  
19          cette problématique-là avec laquelle on jongle. Je  
20          dis -- je fais pas un choix entre un système et  
21          l'autre.

22          Mais là vous me demandez -- on nous demande,  
23          comme société en général, d'essayer de trouver des  
24          solutions aux deux -- aux deux solutions, puis  
25          d'essayer d'aménager ça puis de mettre ça en place.

1 Bien, je vous dirais que c'est plus gros que ce que  
2 je fais actuellement comme masse, puis je...  
3 c'est.... Je veux dire, mais...

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Mais comme...

6 **M. JACQUES PRÉSENT :**

7 Puis c'est pour ça que, constamment, je me pose la  
8 question: « O.K., il faut mettre de l'énergie là-  
9 dedans, mais il faut mettre là-dedans aussi ». Ça  
10 fait que... c'est pour ça que... Mais, les défis,  
11 on est là pour ça, puis c'est pour ça que...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Et...

14 **M. JACQUES PRÉSENT :**

15 ... plusieurs d'entre nous, lorsqu'on passe  
16 plusieurs années dans le dossier, c'est parce qu'on  
17 aime ça, et qu'on aime la misère.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Comme vous le disiez avant-hier, bien, il faut  
20 essayer d'ouvrir les silos pour que les gens  
21 coopèrent, et, souvent, d'un service à l'autre, de  
22 regrouper, et les services ensemble, puis les  
23 Autochtones, les Premières Nations, les Inuits  
24 aussi. Que tout le monde fasse ensemble.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1           Oui.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Et c'est pas facile.

4           **M. JACQUES PRÉGENT :**

5           Hum, hum. Puis, dans le domaine de la langue, de  
6           l'interprétariat, je vous dis, c'est clair que le  
7           ministère aurait pour avoir un plan: il peut pas le  
8           réaliser tout seul, on s'entend? On part de langue  
9           qu'on maîtrise pas. Fait qu'on n'est même pas  
10          la -- on n'est pas en mesure -- puis ça, je pense,  
11          c'est comme une évidence -- de garantir que  
12          l'interprète est bon: on parle pas la langue. Fait  
13          qu'on peut même pas dire qu'il est bon. Je veux  
14          dire, on maîtrise pas. Fait que là il faut faire  
15          confiance, évidemment, à un bassin du même milieu  
16          pour nous dire que, effectivement, est-il bon pas  
17          bon? Puis on tombe dans des dynamiques,  
18          évidemment, pas toujours évidentes.

19          Mais il faut donc qu'on se -- on conserve tout ça  
20          en équilibre puis on essaie de faire marcher une  
21          machine qui est pas évidente à faire fonctionner.  
22          Mais on est conscients du défi.

23          **LE COMMISSAIRE :**

24          Et vous allez ajouter peut-être qu'il y a des  
25          budgets à respecter. Non, je suis conscient de ça.

1 Je vous laisse aller, Maître Denis-Boileau.

2 **M. JACQUES PRÉSENT :**

3 Ça, je ne parlerai plus...

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 J'ai fait de la digression.

6 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

7 Et pour terminer, en fait, pardon...

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Oui.

10 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

11 ... sur les questions de la langue: est-ce qu'il y  
12 a le même problème aussi au niveau de la traduction  
13 des documents? Que ce soit des jugements de la  
14 cour ou autres?

15 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

16 En fait, on n'a pas beaucoup de demandes de  
17 traduction de documents. C'est arrivé -- de  
18 mémoire, moi, ça fait quatre ans que je suis au  
19 ministère de la Justice, j'ai vu ça une fois. Donc  
20 c'est pas des choses qui arrivent souvent.  
21 Ce qu'on a fait nous, de notre côté, au niveau de  
22 la traduction, c'est qu'on a traduit certains  
23 documents, actuellement, en inuktitut.

24 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

25 Oui.

1 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

2 On s'apprête -- on a fait aussi la demande pour que  
3 les documents soient traduits en cri, et ces  
4 documents-là sont remis au client: quand les gens  
5 reçoivent une sentence, on a les documents  
6 officiels et on leur remet une copie du document en  
7 inuktitut pour les aider à bien saisir le document.  
8 Mais au niveau de la traduction d'un jugement,  
9 c'est quelque chose qui arrive -- en tout cas, moi,  
10 de connaissance, moi, c'est arrivé une fois.

11 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

12 O.K. Mais si l'interprète est nécessaire au  
13 tribunal, le jugement, sûrement, on va devoir  
14 l'interpréter? On va devoir l'expliquer à la  
15 personne? Comment est-ce que vous fonctionnez?

16 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

17 En fait, actuellement... actuellement, c'est  
18 traduit à la cour. Mais, comme je vous dis,  
19 malheureusement, une fois que ça a été dit à la  
20 cour, il est pas traduction de documents, mais en  
21 matière criminelle, comme c'est plutôt rare qu'il y  
22 ait des jugements écrits. Mais non, on n'a pas de  
23 demande en ce sens-là actuellement.

24 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

25 Donc c'est vraiment sur demande?

1 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

2 Oui.

3 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

4 O.K., autant pour -- donc tout ce qui est Nord du  
5 Québec: les Cris, les Inuits?

6 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

7 Absolument.

8 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

9 Les Naskapis également?

10 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

11 Là, je pourrais pas vous dire, mais pour...

12 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

13 O.K.

14 **UNE VOIX FÉMININE INCONNUE :**

15 ... les Cris et les Inuits, effectivement, c'est  
16 sur demande.

17 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

18 On va aborder maintenant tout ce qui est le droit  
19 en matière civile. Donc, pour qu'on se comprenne  
20 bien, c'est tout ce qui n'est pas criminel, pénal  
21 ou jeunesse. Donc tout le reste, ça fait une  
22 grande masse de documents, mais vous en faites pas,  
23 on va arriver à bon port.

24 En fait, la Commission d'enquête vous  
25 adressait certaines demandes, elles se retrouvent

1           sous l'onglet 59, mais on prendra pas l'information  
2           devant les yeux. On va plus y aller de façon  
3           verbale.

4           Ma collègue, madame Poisson, vous a parlé de  
5           la collecte de données qui étaient plutôt  
6           difficiles au sein du ministère, et on parlait plus  
7           au niveau de la judiciarisation criminelle ou  
8           pénale: l'incarcération et tout ça.

9           En matière civile, comment est-ce que ça  
10          fonctionne? Comment est-ce que les données sont  
11          colligées que ce soit la Cour du Québec, à la Cour  
12          supérieure?

13       **M. JACQUES PRÉSENT :**

14          Je présume, de la même façon, mais... Là,  
15          honnêtement, j'ai pas la réponse.

16       **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

17          O.K.

18       **UNE VOIX MASCULINE INCONNUE :**

19          Il doit y avoir un M012 probablement ou un -- ah,  
20          bon, O.K. On me fait « oui » là. C'est oui : M012  
21          donc, j'ai pris une chance. Puis probablement que  
22          c'est la même -- le système doit être monté de la  
23          même façon.

24          Donc, on s'est jamais posé la question: qu'en  
25          est-il de la réalité de l'univers civil? C'est

1 certain que pour le Nord-du-Québec, on compile à la  
2 main le nombre de dossiers ouverts dans le greffe,  
3 dans la juridiction civile. Puis on le fait  
4 également, sûrement, en Protection de la jeunesse.  
5 Donc, on a un portrait du nombre de dossiers  
6 ouverts, par année, annuellement.

7 Pour le reste du Québec, des autres régions,  
8 évidemment, ça serait donc un processus similaire  
9 qu'on pourrait faire, c'est-à-dire : procéder par  
10 code postal puis voir, puis... Mais, honnêtement,  
11 je -- on n'a jamais -- moi, je m'interrogeais le  
12 système sur cette question-là, sur cet enjeu-là,  
13 sous cet angle-là. Parce que, d'une certaine  
14 façon, probablement qu'on aurait eu un intérêt pour  
15 la Protection de la jeunesse, mais c'est quand même  
16 un dossier qui relève de Santé et services sociaux  
17 et des DPJ, puis ils doivent déjà avoir leur  
18 portrait de l'état des lieux du nombre de dossiers  
19 judiciairisés, parce que c'est leur DPJ qui dépose  
20 les documents en cour. Mais donc, dans le domaine  
21 civil, on... comme je vous dis, je connais pas les  
22 limites du système qui nous permettrait de voir si,  
23 effectivement, qu'en est-il?

24 Mais, pour le Nord-du-Québec, on sait que, par  
25 greffe, par juridiction civile -- je sais pas

1 comment il s'appelle, le -- il y a un numéro, on  
2 peut voir combien de dossiers ont été déposés à la  
3 cour pour le district judiciaire du Nord.

4 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

5 Donc, quand vous dites « à la main », c'est par  
6 code postal des communautés?

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Par dossier. Par dossier.

9 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

10 O.K., par dossier.

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 Oui.

13 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

14 Et comment ça fonctionne justement, Madame  
15 Trottier, dans le Nord? Vous avez mentionné qu'il  
16 y a deux greffes au niveau inuit et un au niveau  
17 cri, mais qui sont gérés par votre district d'Amos:  
18 comment ça fonctionne au niveau civil pour la prise  
19 des renseignements?

20 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

21 En fait, le greffe civil, bien, comme vous êtes  
22 sûrement au courant, on a un nouveau greffe civil à  
23 Kuuujuaq?

24 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

25 Oui, on va parler justement.

1 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

2 Mais, en fait, le greffe -- pour les greffes  
3 nordiques, actuellement, à l'exception du greffe de  
4 Kuujuaq, les dossiers sont ouverts à Amos, dans le  
5 605. Qui est le greffe d'Amos.

6 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

7 Et au niveau de la collecte de données? Donc, est-  
8 ce que c'est vraiment de façon séparée par les deux  
9 greffes, inuit et le greffe cri?

10 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

11 Non. En fait, c'est tout dans le même greffe. En  
12 fait, on reconnaît les dossiers vraiment, parce  
13 qu'on sait l'origine du dossier, mais c'est  
14 vraiment manuellement. C'est fait vraiment dans le  
15 greffe 605 mais nous, on sait quels sont les  
16 dossiers du milieu cri et qui sont les mêmes  
17 dossiers du milieu inuit.

18 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

19 O.K. Donc on peut vraiment savoir les besoins  
20 qu'il y a spécifiquement pour les Cris, ensuite les  
21 demandes qui ont été faites pour les Inuits. C'est  
22 fait de façon séparée?

23 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

24 Oui.

25 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

1 Et vu que vous avez vous-même apporté le sujet:  
2 est-ce que le greffe à Kuujjuaq est maintenant  
3 ouvert?

4 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

5 Oui, le greffe est ouvert, et ce,  
6 depuis -- excusez-moi, je vais vous dire la date --  
7 24 mai 2018. En fait, on a un greffe civil là-bas  
8 qui offre les mêmes services que dans le reste de  
9 la province de Québec.

10 Au niveau de la Cour supérieure, on a eu un  
11 dossier qui était en matière familiale, qu'on a  
12 entendu, les clients étaient à Kuujjuaq et le juge  
13 était à Amos, ainsi que la greffière. Donc, le  
14 dossier a pu être entendu par visioconférence.

15 L'offre de services à ce niveau-là, c'est sûr  
16 que si on avait -- parce que là, on en a eu une  
17 demande. Si on avait plusieurs demandes, les juges  
18 de la Cour supérieure sont ouverts à aller sur le  
19 territoire pour entendre les dossiers.

20 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

21 O.K. Comme la Cour itinérante se rend jusqu'à  
22 Kuujjuaq pour...

23 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

24 Ils se rendraient, effectivement, oui, où aura lieu  
25 le dossier.

1 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

2           Donc, vous dites: à date, il y a une demande?

3 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

4           Oui.

5 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

6           Les besoins, en fait, qui sous-tendent la création  
7           de ce greffe à Kuujjuaq, quelles sont-elles?

8 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

9           En fait, les besoins sont venus un peu de -- il y a  
10          eu une opération, des gens qui sont allés pour pro  
11          bono sur le territoire. En fait, ça a été un peu  
12          ce qui a ouvert les choses, qui a ouvert cette  
13          demande-là. Mais quand on a vu qu'il y avait  
14          des -- en fait, c'est toujours une question: quand  
15          on n'a pas de besoin, on bouge pas; quand on a des  
16          besoins, bien, exactement, à ce moment-là, le  
17          greffe civil a pu être ouvert et -- pour répondre  
18          aux besoins de la clientèle.

19 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

20          Et ce greffe à Kuujjuaq, est-ce qu'il est  
21          disponible autant pour les deux Baies, donc la  
22          Baie-d'Hudson et la Baie-d'Ungava?

23 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

24          Malheureusement -- bien, ça serait difficile  
25          actuellement. Non. Il se rend pas du côté du

1 greffe de la Baie-d'Hudson -- excusez-moi, de la  
2 Baie-d'Ungava.

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 D'Ungava.

5 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

6 La Baie-d'Ungava. Donc les personnes sur la Baie-  
7 d'Hudson doivent quand même passer par le greffe à  
8 Amos? Ils ne...

9 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

10 Oui.

11 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

12 Il ne peuvent pas passer par le Nord.

13 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

14 Ça aurait aucun avantage actuellement.

15 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

16 O.K. O.K. Vous avez combien de personnes en ce  
17 moment embauchées à ce greffe?

18 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

19 Pour la greffe de Kuujjuaq, normalement, il y a  
20 deux postes: il y a une personne actuellement qui  
21 est à Kuujjuaq; le second poste est malheureusement  
22 -- bien, heureusement ou malheureusement ouvert.

23 On passe les entrevues le 10 octobre prochain.

24 Donc on espère pouvoir combler ce poste-là. Et au

25 palais de justice de Puvirnituq, on a réussi, après

1           deux ans d'affichage, a engagé une personne, madame  
2           [Naluk], qui sera au greffe de Puvirnituaq pour  
3           pouvoir répondre à la clientèle au comptoir dans  
4           leur langue maternelle.

5           **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

6           O.K. Et dans le greffe de Kuujjuaq, y a-t-il des  
7           Inuks qui sont engagés?

8           **Mme JOSÉE TROTTIER :**

9           Actuellement, non. Mais quand on affiche, s'il y  
10          avait quelqu'un qui appliquait, effectivement, on  
11          serait ouverts à les engager, parce que c'est ce  
12          qu'on -- en fait, on a cherché deux ans pour  
13          Puvirnituaq pour réussir à trouver quelqu'un. Donc,  
14          si ça se présentait au greffe de Kuujjuaq, on en  
15          serait très heureux.

16          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

17          Est-ce qu'il y a des postes interprètes également  
18          qui sont ouverts pour ce greffe?

19          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

20          Non. Ça dépend des interprètes -- bien, en fait,  
21          les interprètes sont gérés pas Amos, mais c'est les  
22          interprètes pour tout le territoire. Donc, ce sont  
23          le même bassin d'interprètes.

24          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

25          O.K.

1 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

2           Cependant...

3 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

4           Neuf interprètes inuits, je pense? Oui.

5 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

6           Oui, neuf Inuits, neuf Cris. Cependant, on a  
7           madame Lianne [Dalouk], qui travaille à Puvirnitug,  
8           elle est interprète également. Donc, actuellement,  
9           elle fait un double emploi: elle travaille avec  
10          nous à titre -- dans le bureau, mais elle agit  
11          aussi à titre d'interprète à partir du palais de  
12          justice de Puvirnitug. Oui.

13 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

14          Et les deux personnes qui sont actuellement en  
15          poste au greffe de Kuujjuaq et la personne à venir,  
16          est-ce que ces personnes-là sont formées par  
17          rapport à la sécurisation culturelle ou par rapport  
18          à la culture inuite?

19 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

20          En fait, il y a deux personnes à Kuujjuaq, pas  
21          trois, et il en manque une actuellement.

22 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

23          O.K.

24 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

25          Fait que quand qu'on va...

1 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

2 Parfois c'est...

3 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

4 ...combler, ils vont être deux.

5 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

6 Exact.

7 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

8 Il y a pas de formation précise, effectivement.

9 C'est sûr que quand on les forme à -- parce que la  
10 formation des greffiers est faite à Amos, au greffe  
11 du Nord-du-Québec et c'est sûr que, par jumelage,  
12 on donne de l'information relative à la culture, on  
13 essaie de leur donner l'information par ceux qui  
14 sont déjà sur place. Mais il y a pas de formation  
15 comme telle, de façon théorique, qui est donnée.

16 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

17 Mais c'était pas, justement, dans une disposition  
18 de la Convention de la Baie-James de former tout le  
19 personnel allochtone pour faire soit la cour  
20 itinérante ou pour donner des services judiciaires  
21 dans le Nord-du-Québec?

22 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

23 C'est possible, mais, actuellement, sur le  
24 territoire, c'est vraiment par jumelage qu'on  
25 apprend les choses. Il y a pas vraiment,

1           actuellement, de -- je sais pas, Jacques, si tu  
2           avais quelque chose à ajouter à ce sujet-là?

3           **M. JACQUES PRÉGENT :**

4           Non, mais...

5           **Mme JOSÉE TROTTIER :**

6           Non, mais...

7           **M. JACQUES PRÉGENT :**

8           Non, mais... Oui, j'avais un petit point, peut-  
9           être, à préciser sur la question des sessions de  
10          sensibilisation. Il faut juste quand même noter  
11          qu'il y a une mesure, évidemment, au plan d'action,  
12          j'y réfère sans arrêt, mais que voulez-vous?

13          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

14          C'est votre Bible.

15          **M. JACQUES PRÉGENT :**

16          Il a une certaine utilité, hein? Il faut bien  
17          qu'il serve à quelque chose, ce plan d'action là.  
18          Il y a probablement eu -- puis il y a eu sûrement  
19          des témoignages sur ces enjeux-là puis ces  
20          problématiques: là il y a une volonté claire  
21          d'essayer de monter un matériel relativement  
22          uniforme en termes d'information qui touche toutes  
23          les cultures autochtones, qui serait, d'une  
24          certaine façon, obligatoire...

25          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

1           Oui.

2           **M. JACQUES PRÉSENT :**

3           ... auprès de tous les membres de la fonction  
4           publique et, évidemment, qui viserait la clientèle  
5           qui est plus sujet à avoir des relations avec les  
6           milieux autochtones, d'une part.

7           Deuxièmement, juste noter que, dans la  
8           discussion qu'on a avec la plupart des groupes  
9           autochtones, puis c'est beaucoup plus récent, on  
10          s'entend, mais, quand même, depuis les cinq  
11          dernières années, on a identifié cet enjeu-là de la  
12          question de la sensibilisation et des notions  
13          d'interculturel et, très régulièrement, on demande  
14          aux groupes autochtones: « Mais pouvez-vous nous  
15          monter une session? ». Puis on soit pas  
16          encore -- le ministère aura-t-il un plan?  
17          « Pouvez-vous nous aider à le monter? » Et il y a  
18          eu des engagements, par exemple auprès des Inuits.  
19          On a même versé des sommes d'argent auprès des  
20          Inuits pour dire: « Montez-nous une session, puis,  
21          nous, on va s'arranger pour que nos intervenants  
22          judiciaires assistent à la session, puis ce sera le  
23          message que vous voulez bien porter sur votre  
24          réalité, être donné ». Ça s'est fait, ça.

25          En milieu cri, on a des discussions puis c'est

1 dans leur plan, dans le cadre de nos travaux  
2 communs, Cris-Québec, sur la table Comité  
3 consultatif justice Québec-Cris. On a convenu: il  
4 va falloir un jour que les Cris offrent la session.  
5 Ils sont d'accord. Puis comme bien d'autres, ils  
6 ont bien des choses à faire. Ça fait que c'est  
7 dans les priorités, les 50 priorités, puis ils vont  
8 finir par y arriver, puis je suis certain qu'ils  
9 vont un jour mettre en place un tel programme.  
10 Alors on procède beaucoup comme ça depuis les  
11 dernières années, à la fois développer un matériel  
12 de base, peut-être gouvernemental, pour l'ensemble  
13 de la fonction publique, parce qu'on a une  
14 obligation quand même de s'assurer que les gens  
15 connaissent la réalité du milieu. Bon. Vous allez  
16 me dire qu'on aurait dû faire ça il y a longtemps,  
17 mais on l'a fait. On le faisait par des petites  
18 sessions. Écoutez, moi, quand j'ai commencé il y a  
19 30 ans, c'était monsieur Serge Bouchard avec  
20 monsieur Obomsawin, un gars de la SQ à l'époque,  
21 qui donnait des formations à tous les membres de la  
22 fonction publique -- là je parle des années 90  
23 jusqu'en 2000. Il y a eu, par contre, des phases  
24 peut-être plus tranquilles. Mais ça, c'est pas  
25 trop...

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Je me souviens même d'une formation d'une semaine à  
3 Val-d'Or, en 92.

4 **M. JACQUES PRÉSENT :**

5 Ah, mon doux, vous étiez là? Oui? Mon doux.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Oui.

8 **M. JACQUES PRÉSENT :**

9 O.K.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Oui, oui.

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 C'est ça.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 La Cour supérieure a commencé à aller dans le Nord,  
16 suite aux arrêtés en conseil de l'automne 1991.

17 **M. JACQUES PRÉSENT :**

18 C'est bon. C'est bon.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Oui.

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 Alors, bon, bien on...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Et je peux vous dire qui y est allé pendant très  
25 longtemps.

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 O.K. Mais donc, tout ça pour dire qu'il y a eu, il  
3 y a quand même eu des phases plus actives que  
4 d'autres. Mais sur, donc, le travail des  
5 intervenants judiciaires, plus précisément,  
6 actuellement, nous, on a convenu avec les Inuits  
7 qu'ils devaient monter la session et nous la donner  
8 -- aux intervenants judiciaires. On en est là.  
9 Les Cris c'était inscrit également à l'ordre du  
10 jour de tous les sujets -- monsieur Nichols, je  
11 sais pas s'il en a parlé lors ce qu'il a témoigné,  
12 mais c'est dans sa liste de choses puis de ses  
13 priorités. Mais...

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Mais on s'entend que la question est pas: est-ce  
16 qu'on va donner une formation ou pas?

17 **M. JACQUES PRÉSENT :**

18 Il faut.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Les sections 18 et 20 sont claires.

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 Oui.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Les gens doivent être formés.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1           Oui.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Pas sur le tas, mais formés avec les us et coutumes  
4           des Cris et des Inuits.

5           **M. JACQUES PRÉSENT :**

6           Oui.

7           **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

8           Hum, hum.

9           **M. JACQUES PRÉSENT :**

10          Mais je vais...

11          **LE COMMISSAIRE :**

12          Vous le savez comme moi.

13          **M. JACQUES PRÉSENT :**

14          Je vais parler avec ma collègue là, je vais essayer  
15          de comprendre là.

16          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

17          Et vous dites justement que les Cris ou les Inuits  
18          devraient eux-mêmes monter la formation? Le  
19          financement va-t-il provenir du ministère de la  
20          Justice?

21          **M. JACQUES PRÉSENT :**

22          Ah bien, il y a déjà un financement accordé pour ce  
23          qui est des Inuits pour monter la session. Pour ce  
24          qui est des Cris, bien, évidemment, c'est un peu  
25          par l'enveloppe Paix des braves que ça pourrait,

1 évidemment, ça pourrait leur permettre de  
2 développer un tel programme. Puis s'il y avait des  
3 demandes, on les considérerait. Il va de soi.  
4 Puis pour ce qui est de la participation, bien là,  
5 c'est à chaque direction, évidemment, de s'assurer  
6 de la présence de leurs membres.

7 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

8 Oui. Donc ça serait à même les fonds cris, par  
9 exemple? Ça serait pas un budget supplémentaire  
10 alloué?

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 Bien, dans le cas des Cris, je veux dire, il y a  
13 quand même un certain consensus parmi le groupe du  
14 comité consultatif Québec-Cris, que l'enveloppe est  
15 là pour améliorer la justice en milieu cri. Et ce  
16 volet-là en fait partie.

17 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

18 Les dispositions, justement, les chapitres 18 et  
19 20, dont le commissaire citait, nous parle de la  
20 formation, donc, de tous les intervenants  
21 autochtones, mais incluant les juges: est-ce que  
22 les juges qui se rendent dans le Grand-Nord sont  
23 également formés sur la sécurisation culturelle, la  
24 culture inuite ou la culture crie?

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Bien, je pense, la question, évidemment, vous  
2 devriez la poser à la Cour du Québec ou à la Cour  
3 supérieure. Mais je peux vous dire, témoin, que  
4 cette semaine, il y a une formation à Wendake, de  
5 certains juges de la Cour du Québec pendant trois  
6 jours. Puis je crois que c'est assez annuel, leur  
7 formation, mais ça, c'est pas le ministère qui gère  
8 ces événements-là. C'est eux qui les montent puis  
9 qui associent différentes personnes pour présenter  
10 différents enjeux.

11 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

12 Donc, en parlant des juges, il y a le projet de loi  
13 168 qui prévoit la création de deux postes de juge  
14 supplémentaire pour la Cour du Québec et, dans le  
15 communiqué de presse en décembre 2017, c'est  
16 clairement indiqué :

17 « Création de deux postes de deux juges  
18 de la Cour du Québec résidant dans la  
19 région du Nord-du-Québec afin de mieux  
20 servir les communautés de cette région »

21 Quelle est la position du ministère de la  
22 Justice du Québec par rapport à cette création de  
23 juges-là, en sachant que la magistrature a émis de  
24 grandes réserves par rapport à la création de ces  
25 postes de juge résidant au Nunavik, et que les

1           mémoires du Barreau du Québec, également déposé  
2           devant la Commission d'enquête, émettent des  
3           grandes réserves par rapport à la proximité que les  
4           juges auraient avec les communautés nordiques?

5           **M. JACQUES PRÉGENT :**

6           Oui. Bien, relativement au projet de loi 168,  
7           malheureusement, il est mort au feuilleton, puis on  
8           verra ce que la nouvelle ministre ou ce que le  
9           nouveau ministre en fera. Alors, c'était  
10          effectivement deux postes additionnels qui étaient  
11          prévus au sein de la Loi sur les tribunaux  
12          judiciaires. Alors, pour ce qui est de ce volet-  
13          là, on va laisser le prochain gouvernement --  
14          l'actuel gouvernement mettre en -- décider de ses  
15          priorités et de ses orientations.

16                 Et pour ce qui est, donc, de la problématique,  
17          évidemment, on devra en discuter avec le ou la  
18          nouvelle ministre pour, effectivement, déterminer  
19          quelle orientation devons-nous prendre dans le  
20          dossier.

21          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

22                 Hum, hum. Et au niveau des besoins sous-jacents à  
23          cette création de deux postes de juge-là, quels  
24          sont les besoins, justement, dans le Nord-du-Québec  
25          pour devoir créer ces deux postes de juge

1           supplémentaires?

2           **M. JACQUES PRÉGENT :**

3           Bien, écoutez, si, effectivement, c'était prévu  
4           dans le projet de loi 168, c'est qu'il y avait dû y  
5           avoir une analyse qui démontrait qu'il y avait un  
6           besoin de postes additionnels. Honnêtement, ça,  
7           c'est pas trop de ma compétence.

8                        Mais je présume que, lorsqu'un gouvernement  
9           décide d'accroître le nombre de juges, c'est parce  
10          qu'il y a besoin, nécessairement.

11          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

12          D'accord. Fait que vous avez pas plus de détails à  
13          savoir quels étaient les besoins, que ce soit en  
14          matière criminelle, familiale ou civile ou?

15          **M. JACQUES PRÉGENT :**

16          Non.

17          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

18          O.K.

19                        Madame Trottier? Je vous vois hocher de la  
20          tête.

21          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

22          Non.

23          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

24          J'aimerais entrer maintenant dans la création du  
25          Centre de justice de proximité à Inukjuak: avez-

1           vous un petit peu plus d'information par rapport à  
2           la mission et aux objectifs de ce centre de justice  
3           de proximité qui va ouvrir ses portes en novembre  
4           2018? Donc au courant de mois prochain. En fait,

5           **M. JACQUES PRÉSENT :**

6           Plus...

7           **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

8           En fait, quelle est la mission du centre de justice  
9           de proximité à Inukjuak?

10          **M. JACQUES PRÉSENT :**

11          O.K. Est-ce qu'ils sont venus témoigner? J'ai  
12          aucune espèce d'idée. Non? Ils sont pas venus en  
13          parler? Puis probablement qu'ils vous en parleront  
14          lorsque vous serez au Nunavik.

15          **LE COMMISSAIRE :**

16          Oui.

17          **M. JACQUES PRÉSENT :**

18          J'attends ça les laisser présenter peut-être les  
19          objectifs et l'angle qu'ils entendent prendre.  
20          Parce que, effectivement, entre un centre de  
21          justice de proximité au Sud et puis sa façon de  
22          fonctionner dans Nord, ça devrait être différent,  
23          en raison de l'isolement des 14 villages. Tu sais,  
24          tu peux pas... Si tu es installé à Inukjuak,  
25          comment fais-tu pour, effectivement, informer la

1 population ailleurs? Puis ça, je sais que, dans  
2 nos discussions préliminaires, on avait différentes  
3 façons de voir les choses, en termes d'itinérance,  
4 en termes de collaboration. Parce que, au même  
5 titre, je présume, des CJP, mais davantage au  
6 niveau du Nunavik, tu sais, il y a moyen,  
7 probablement, de travailler de concert, de façon --  
8 puis ils le font un peu indirectement avec Pro  
9 Bono, sûrement avec le Bureau d'aide juridique de  
10 l'Abitibi qui peut probablement collaborer avec eux  
11 à cette mission-là générale d'informer les gens de  
12 leurs droits, et, dans certains cas même, de  
13 l'analyser, leur problématique, par le prêt de,  
14 notamment, Pro Bono ou des avocats de l'aide  
15 juridique.

16 Alors je pense qu'ils réfléchissent beaucoup à  
17 ces collaborations, puis comment ça va se  
18 matérialiser? Je pense que je vais leur laisser le  
19 plaisir de vous le présenter, espérant qu'ils  
20 voudront le mettre à l'ordre du jour.

21 Puis c'est pas le cas, bien, je... on pourra  
22 toujours compléter, si vous le voulez bien.

23 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

24 Mais c'est quand même projet qui est financé par le  
25 MJQ?

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 Oui, mais ça reste quand même -- plusieurs des  
3 dossiers comme les fameux CAVAC, en soi, je veux  
4 dire, oui, c'est financé par le ministère, on a nos  
5 orientations de par la loi qui sont prévues mais,  
6 après ça, ça reste des organismes autonomes. Dans  
7 le cas des organismes au sud, c'est souvent avec un  
8 conseil d'administration type OBNL. Dans le cas  
9 des Autochtones, que ce soit chez les Cris ou les  
10 Inuits pour ce qui est des CAVAC et pour le CJP  
11 pour ce qui est du Nunavik, on a convenu de  
12 modifier, évidemment, la façon de procéder, c'est-  
13 à-dire de pas mettre en place une OBNL puis avec un  
14 conseil d'administration. On a tout simplement  
15 convenu -- puis ça, les Inuits préféreraient ça de  
16 toute façon -- avec un organisme public inuit.

17 Dans le cas présent pour le CJP, c'est  
18 Makivik; dans le cas des CAVAC, c'est  
19 l'administration régionale Kativik, mais c'est la  
20 voie que l'on suit et puis pour le moment, ça nous  
21 sert tous. C'est plus efficace, ça leur permet  
22 évidemment de faire travailler du monde ensemble  
23 davantage, puisqu'ils ont, par exemple, dans le cas  
24 de Makivik, l'enveloppe comité de justice, donc  
25 peuvent peut-être trouver des arrimages plus

1           facilement entre leurs services CJP, Centre de  
2           justice de proximité, et les intervenants des  
3           comités de justice qui peuvent également, à  
4           certains égards, donner de l'information juridique.  
5           Oui.

6           Alors, tu sais, c'est comme je vous disais un  
7           peu la dernière fois, c'est : je pense qu'il y a  
8           moyen, quand tu mets tout le monde autour de la  
9           même table, d'arriver à offrir, à permettre une  
10          offre de services qui est encore plus importante en  
11          mettant plus d'acteurs dans le système. Puis  
12          j'oubliais, par exemple, les CROC, les fameux  
13          agents de réintégration communautaire qui,  
14          également, peuvent avoir une mission au niveau de  
15          l'information juridique, au niveau du système  
16          criminel. Je veux dire, après tout, c'est des gens  
17          qui travaillent avec des accusés, et trouvés  
18          coupables souvent, pour la plupart. Évidemment,  
19          c'est ça, leur clientèle, mais donc ils sont en  
20          mesure de les informer de leurs droits et  
21          d'informer la population aussi de leurs droits, je  
22          veux dire. Puis là, on oublie la police puis... en  
23          tout cas.

24          Ce qui fait en sorte que le CJP peut devenir  
25          un genre de moteur qui fait, qui met autour de la

1 même table pleine de monde pour alimenter,  
2 finalement, l'information juridique. Puis le  
3 service direct, bien, là, c'est sûr que c'est pas  
4 dans la mission d'un CJP de donner des conseils  
5 juridiques. C'est là que sont les autres arrimages  
6 avec les autres partenaires potentiels, comme Pro  
7 Bono, le bureau d'aide juridique d'Abitibi avec  
8 lesquels ils pourraient sûrement s'entendre sur  
9 certaines offres de services, et d'autres.  
10 Puis là, je pense que c'est les genre de dossier,  
11 moi, que j'aime beaucoup, parce que c'est comme,  
12 O.K. là, c'est comme... il y a pas de limite. Je  
13 veux dire, pensons, pensons, puis on va trouver,  
14 puis on va essayer de mettre ça, après ça, un peu  
15 plus concret. Puis l'informatique peut  
16 probablement, évidemment, nous aider, que ce soit  
17 la visio, pourquoi pas utiliser ces outils-là pour  
18 offrir des services. Puis les partenaires, comme  
19 les services judiciaires, la dame qui va être à  
20 PUV, probablement, elle va être en mesure de donner  
21 de l'information juridique à des citoyens qui ont  
22 des procédures en main, avec une dénonciation, mais  
23 aussi celui qui veut bien juste comprendre c'est  
24 quoi son... « Qu'est-ce que c'est que je fais là?  
25 Moi, j'ai une petite créance ». Elle serait en

1 mesure, si elle est pas capable de lui répondre, de  
2 dire: « Bien, bouge pas, je vais te mettre devant  
3 la petite caméra là, puis tu vas parler à mon  
4 intervenante, ma collègue qui est à Inukjuak, puis  
5 tu vas jaser de ça avec elle puis, elle, elle va te  
6 donner de l'information puis elle, elle va peut-  
7 être trouver une façon de te trouver un rendez-vous  
8 avec l'avocat qui est à Amos, à Val-d'Or, avec qui  
9 tu vas pouvoir jaser de ton vrai problème. Puis il  
10 va te donner des conseils » -- évidemment, on est  
11 en petite créance, mais... et d'autres.

12 Fait qu'il y a comme toujours place à  
13 l'imagination, je pense, dans le dossier, dans la  
14 mesure où les partenaires veulent bien. Puis je  
15 sais pas si je devrais en parler, mais j'avais  
16 comme en -- nous, on a un projet au ministère de  
17 faire un espace multifonctionnel dans tout édifice  
18 public qui se construit dans le Nord. N'importe  
19 où. En disant, que ce soit à la Régie régionale ou  
20 à d'autres partenaires publics: « Écoutez, que vous  
21 construisez, ça serais-tu pas une bonne idée de  
22 mettre un petit espace simple, deux petits bureaux  
23 bien isolés, évidemment, pour le son, où les gens,  
24 pour diverses raisons, iraient jaser, avec la ligne  
25 1 800 SOS-Violence conjugale, avec un psychologue

1            peut-être, parce que ça devient de plus en plus  
2            possible, avec un avocat, avec ton travailleur  
3            social qui est je ne sais pas trop où ». Et ça,  
4            c'est comme je vous dis, c'est comme le CJP, nous,  
5            nous a amené à dire: « Heille, sacré, il y a moyen  
6            de faire des choses intéressantes ». Il y a pas de  
7            limite. Là je pense, j'ai débordé.

8            **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

9            C'est bien.

10          **LE COMMISSAIRE :**

11          Dans le fond, un genre de rôle d'agent de liaison  
12          pour orienter les gens vers les divers services  
13          vocaux. C'est une...

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Au lieu de les laisser comme une feuille au vent  
16          parfois.

17          **M. JACQUES PRÉSENT :**

18          Oui, c'est une option. Mais ça, c'est comme votre  
19          -- un peu Services Canada ou Service Québec, un  
20          peu. Puis vous me dites ça, puis il me semble que  
21          c'était, ça c'est... Écoutez, là, vous me rappelez  
22          des vieilles affaires là, mais le juge Coutu  
23          voulait des maisons -- c'était drôle un peu, mais  
24          des maisons du Québec, dans tous les villages, où  
25          il disait: « Bien, on pourrait la cour là-dedans

1           mais, en même temps, on pourrait mettre du monde  
2           qui pourrait donner d'autres types d'informations  
3           qui touchent d'autres sujets ». Donc, un peu votre  
4           agent de liaison. Puis probablement que, c'est sûr  
5           que, au niveau de l'information Québec, il y en a  
6           pas mal plus à donner que Canada. Je ne sais pas,  
7           de par leurs compétences, je veux dire, on a pas  
8           mal plus de service à offrir. Donc, effectivement,  
9           c'est une voix possible.

10                    La question toujours, c'est: est-ce que le  
11           système, au bout, vers lequel tu le réfères, est  
12           adapté? Oui. Ça, c'est -- puis donc, tu devrais  
13           pas mettre sur pied ton service temps que tu es pas  
14           certain qu'au bout de ligne, effectivement, il y a  
15           comme une écoute adaptée. Ça, c'est un autre défi.  
16           C'est pour ça que... Et là, j'ai débordé là.

17           **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

18           Il y a pas de problème. Pour revenir un peu au  
19           Centre de justice de proximité, vous avez mentionné  
20           vous-même, c'est uniquement un centre où il y a de  
21           l'information juridique qui est disponible et non  
22           pas des conseils juridiques.

23           Le mémoire du Barreau du Québec nous dit, et je  
24           vais le citer textuellement:

25                    « Compte tenu du manque criant de

1                   ressources juridiques dans le Nord-du-  
2                   Québec, le Barreau du Québec se  
3                   questionne sur l'opportunité d'élargir le  
4                   mandat qui serait accordé au Centre de  
5                   justice de proximité du Nunavik, afin que  
6                   les avocats et avocates de ce centre  
7                   puissent être habiletés à aider plus  
8                   concrètement cette clientèle, notamment  
9                   en donnant des avis juridiques ».

10                   Et une des recommandations du mémoire du  
11                   Barreau, c'est justement de pouvoir analyser  
12                   l'opportunité de permettre aux avocats de donner  
13                   plus de conseils juridiques. Quelle est la position  
14                   du MJQ sur cet élargissement du mandat des centres  
15                   de justice de proximité?

16                   Probablement que la question se -- vise  
17                   quelqu'un d'autre que moi. Je sais que par la  
18                   mission des CJP au Sud, alors que dans le Nord,  
19                   c'est, effectivement, il y a pas de conseils  
20                   juridiques à l'intérieur de ces instances-là.  
21                   Honnêtement, je sais même pas pourquoi d'ailleurs.  
22                   Alors donc, que ce soit -- qu'il y a une ouverture  
23                   pour le Nord : oui. Mais, en même temps, comme je  
24                   vous disais, il y a plein de partenaires potentiels  
25                   aussi qui pourraient collaborer. Je veux dire, je

1           pense même que c'est dans la mission un peu des  
2           services -- de la Commission des services  
3           juridiques d'offrir des services juridiques adaptés  
4           auprès de leur population en général.

5           Puis il y a d'autres partenaires potentiels  
6           aussi. Mais je laisserai mes collègues  
7           responsables, peut-être, de se prononcer sur ça.  
8           Mais je vois pas de difficulté. Si ce n'est que je  
9           comprends que ça prend un avocat au sein du CJP  
10          pour pouvoir, évidemment, donner des conseils  
11          juridiques.

12          D'accord. Maintenant, au niveau -- vous avez  
13          mentionné aussi rapidement: le système de  
14          visioconférence. Je pense que les systèmes de  
15          visio fonctionnent bien, n'est-ce pas, en Abitibi?

16          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

17          Effectivement, on a des systèmes de visioconférence  
18          au palais de justice de Kuujjuaq, au palais de  
19          justice de Puvirnituk. Tous les systèmes -- tous  
20          les palais de l'Abitibi ont des systèmes de  
21          visioconférence et, dans les centres de justice  
22          cris, en fait, ils ont des visioconférences, mais,  
23          évidemment, ça leur appartient, ça nous appartient  
24          pas à nous. Mais ça fonctionne bien,  
25          effectivement.

1                   Donc, à Montréal, s'ils ont des dossiers avec  
2                   le Nunavik, ont-ils également des systèmes de  
3                   visioconférence mis en place?

4                   **Mme JOSÉE TROTTIER :**

5                   Effectivement. Je veux pas entrer dans les détails  
6                   de la centralisation des urgences mais, par ce  
7                   système-là, il y a une organisation qui s'est faite  
8                   de notre part au niveau de la visioconférence et  
9                   les avocats de Montréal peuvent se joindre à ce  
10                  qu'on appelle une « salle de cour virtuelle » pour  
11                  représenter leur client dans les audiences de la  
12                  centralisation des urgences à partir de leur  
13                  cabinet à Montréal. Ou ailleurs dans la région --  
14                  dans le réseau là.

15                  Et est-ce que cette possibilité en Abitibi est  
16                  offerte de façon systématique par rapport aux  
17                  Inuits? Au lieu de les faire descendre.

18                  **Mme JOSÉE TROTTIER :**

19                  En fait, ça se fait pour la centralisation des  
20                  urgences. Ce qu'on a pour les gens qui sont  
21                  détenus, en fait, c'est, on a un petit projet qui  
22                  est avec l'établissement de détention Leclerc à  
23                  Laval, où les femmes inuites sont détenues : au  
24                  lieu de les faire descendre en Abitibi, parce que  
25                  c'était un long chemin pour, parfois, une audience

1           qui était très courte...

2           **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

3           Oui.

4           **Mme JOSÉE TROTTIER :**

5           ... donc, on a une entente avec eux: les dames  
6           restent là-bas et sont en visioconférence et  
7           l'audience se passe à Amos. Mais, vraiment, là ils  
8           ont pas besoin de se déplacer.

9           **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

10          D'accord.

11          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU**

12          Est-ce que, par exemple, lors d'une enquête sur  
13          remise en liberté, elle reste à l'établissement de  
14          détention? Elle monte pas jusqu'à Amos, par  
15          exemple?

16          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

17          Effectivement.

18          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19          O.K.

20          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

21          La dame reste l'établissement de détention Leclerc  
22          à Laval et elle peut avoir son audience, comme ça,  
23          avec son avocat qui va être aussi en  
24          visioconférence. Parfois, c'est le juge aussi, en  
25          fait. Souvent, c'est la salle virtuelle qui prend

1 la place de la salle physique.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Puis est-ce qu'on a déjà pensé à les faire, les  
4 enquêtes sur remise en liberté, avec un système de  
5 vidéoconférence qui serait directement dans le  
6 Nord? Comme ça, on éviterait qu'une personne se  
7 déplace, soit libérée, ou ça a pas été...

8 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

9 En fait, là, c'est que quand la personne est rendue  
10 à l'enquête sur remise en liberté, souvent, elle  
11 est rendue à l'établissement de détention d'Amos.  
12 Donc, ça se fait au palais de justice d'Amos.  
13 C'est, la détention étant très près actuellement,  
14 mais les clients sont amenés vers le palais de  
15 justice d'Amos. Donc, ça aurait actuellement pas  
16 d'utilité à faire ça.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18 Je vous donne un exemple : lorsqu'une personne,  
19 elle a été arrêtée, on va dire, à Salluit et que là  
20 il y a un mandat de renvoi pour tenir une enquête  
21 sur remise en liberté - on en a parlé, elle doit  
22 faire le chemin...

23 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

24 Oui, effectivement.

25 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

1           ... pour se rendre jusqu'à Amos.

2           **Mme JOSÉE TROTTIER :**

3           Oui.

4           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5           Est-ce qu'on a déjà pensé à installer un système de  
6           vidéoconférence, puisque, parfois, le juge est par  
7           vidéoconférence, les avocats sont par vidéo, qui  
8           ferait en sorte que la personne demeure en  
9           communauté et que l'enquête sur remise en liberté  
10          pourrait se faire par vidéoconférence? Que ça  
11          éviterait le déplacement du prévenu finalement là.  
12          Parce que s'il est libéré, bien là, il serait  
13          libéré sur place.

14          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

15          En fait, ça... on peut pas dire que ça serait une  
16          mauvaise chose, mais je peux pas m'engager à ce  
17          niveau-là. Sauf que, actuellement, on n'est pas  
18          les seuls partenaires à avoir à donner un avis sur  
19          ce sujet-là. Donc, actuellement, il est requis que  
20          après la première comparution, si le client doit  
21          être détenu, qu'il soit descendu automatiquement en  
22          région pour faire son enquête sur remise en  
23          liberté.

24          **LE COMMISSAIRE :**

25          Là, d'ailleurs, on nous a expliqué, il y a pas

1           longtemps, qu'en ce qui concerne le pont aérien, il  
2           y aurait des changements de...

3           **Mme JOSÉE TROTTIER :**

4           Je suis désolée.

5           **LE COMMISSAIRE :**

6           Non?

7           **Mme JOSÉE TROTTIER :**

8           J'ai pas participé aux rencontres sur le pont  
9           aérien...

10          **LE COMMISSAIRE :**

11          Non?

12          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

13          ... mais je sais que ça existe.

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Non. En fait, avec l'ouverture de l'établissement  
16          à Amos, il y a des changements qui étaient  
17          envisagés, qu'on nous a expliqués au niveau des  
18          services correctionnels.

19          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

20          Ça sera donc une bonne idée. Bien...

21          **LE COMMISSAIRE :**

22          L'idée étant de simplifier les trajets.

23          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

24          Oui.

25          **LE COMMISSAIRE :**

1 J'irai pas plus loin. On peut retourner écouter  
2 les témoignages là-dessus. Bon.

3 **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

4 Ma collègue aborde justement le droit plus criminel  
5 au niveau des comparutions: si on parle de la  
6 visioconférence pour les gardes en établissement ou  
7 les demandes d'autorisation de soins pour les  
8 personnes qui ont des besoins au niveau  
9 psychiatrique, comment ça fonctionne au niveau de  
10 l'Abitibi avec, par exemple, le Nunavik?

11 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

12 Actuellement, avec le Nunavik, les gens demeurent  
13 au Nunavik. Ça se passe par visioconférence,  
14 c'est-à-dire que la salle de cour à Amos est  
15 ouverte, ça se passe encore dans la salle  
16 virtuelle, parce que ça fait partie de la  
17 centralisation des urgences. Donc les avocats  
18 aussi demeurent dans leur cabinet. Le médecin et  
19 le client demeurent dans le Nunavik, et l'audience  
20 se fait comme ça, dans la salle virtuelle en  
21 visioconférence.

22 Donc, de façon systématique, en Abitibi, c'est  
23 fait de cette façon-là?

24 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

25 C'est fait de cette façon-là, oui.

1 Et savez-vous, à Montréal, comment est-ce que  
2 c'est fait? Si, par exemple, le district de  
3 Montréal prend des dossiers, s'il y a des demandes  
4 par exemple à Douglas, avec une personne du  
5 Nunavik: est-ce qu'elle doit descendre pour la  
6 garde préventive?

7 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

8 Non, si le dossier est à Amos puis que la personne  
9 est à Douglas, on va pouvoir les mettre au service  
10 de conférence.

11 Mais si le dossier est à Montréal, savez-vous?

12 **UNE VOIX FÉMININE INCONNUE :**

13 Si le dossier est à Montréal, là je pourrais pas...  
14 S'il est ouvert dans le district de Montréal?

15 Oui, c'est ça.

16 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

17 Malheureusement, je peux pas vous répondre. C'est  
18 hors de mes compétences.

19 Oui.

20 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

21 Je le sais pas.

22 Savez-vous, Maître Présent?

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Non.

25 Oui, je vous sors un petit peu de...

1                   J'essaie de -- je cherche là, vous  
2                   m'excuserez, mais je dis, hum... En fait, selon les  
3                   informations qu'on a obtenues, effectivement, en  
4                   Abitibi, le système de visioconférence se fait très  
5                   bien entre l'Abitibi et le Nunavik.

6                   Par contre, pour Montréal, il y aurait  
7                   plusieurs problématiques où, au niveau des gardes  
8                   préventives, le juge demanderait aux patients de  
9                   descendre à Montréal. Donc il y a contention  
10                  physique et chimique pour le transport et, parce  
11                  que peut-être le système de visioconférence à  
12                  Montréal est peut-être moins bien établi qu'en  
13                  Abitibi, et ça crée également des problématiques au  
14                  niveau des délais à respecter dans la loi, plus  
15                  spécifiquement à l'article 7 de la Loi sur la  
16                  protection des personnes dont l'état mental  
17                  présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui.  
18                  La garde préventive précise de façon claire que  
19                  c'est pas plus de 72 heures, et on aurait certains  
20                  exemples où on dépassait ce 72 heures, parce que le  
21                  patient devait être amené à Montréal afin que le  
22                  juge puisse prendre une décision sur sa garde ou  
23                  pas.

24                  Avez-vous connaissance de cette problématique?

25                  **Mme JOSÉE TROTTIER :**

1 À mon niveau à moi, j'en n'ai pas eu connaissance  
2 effectivement. Je sais pas, si tu savais...

3 Non, mais je prends note.

4 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

5 On en prend note.

6 Parce que, effectivement, l'Abitibi-  
7 Témiscamingue est même cité par le Barreau du  
8 Québec dans son rapport comme une bonne pratique,  
9 si je peux me permettre, mais il y a une  
10 recommandation également qui est écrit:

11 « Implanter un service de visioconférence  
12 dans les communautés autochtones qui le  
13 requièrent afin d'avoir un pont de  
14 visioconférence », mais spécifiquement,  
15 également, à Montréal.

16 Et, à bon droit, la cour d'appel a spécifié,  
17 dans un jugement très récent du 13 mars 2018, que  
18 les délais inscrits dans les lois sont des délais  
19 qui sont obligatoires, d'ordre public, des délais  
20 impartis, et ça créerait plusieurs problématiques à  
21 ce niveau. Donc c'était pour vous en informer,  
22 également, savoir votre opinion en la matière.  
23 Mais je comprends que je vous en informe  
24 aujourd'hui.

25 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

1 On va prendre quand même note.

2 O.K. Je vous remercie.

3 Ça fait le tour pour mes questions. Ah, non,  
4 peut-être une dernière chose, en fait. Pour  
5 revenir un peu sur la collecte de données dont on a  
6 parlé un petit peu plus tôt, au niveau des limites  
7 également, que ce soit « à la mitaine », je pense,  
8 comme vous avez dit, avec les codes postaux: si on  
9 prend encore l'exemple des gardes en établissement,  
10 vous nous avez mentionné en réponse à la demande de  
11 la Commission d'enquête, c'est la DG0155C, qui se  
12 retrouve à l'onglet 59, que, par exemple, en 2017,  
13 donc l'an passé, il y avait eu neuf demandes de  
14 garde en établissement pour les Inuits. Est-ce que  
15 ce chiffre est fiable selon vous?

16 Il faudrait que je voie que ce que dit la  
17 59 -- 55C.

18 La 155. En fait, c'est, on posait des  
19 questions à savoir: « Pouvez-vous nous dire, au  
20 niveau des Cris, des Inuits, des Naskapis et des  
21 Attikamekws, donc les communautés autochtones plus  
22 éloignées, quelles étaient les demandes qui avaient  
23 été faites au niveau civil, en matière civile? ».

24 O.K.

25 Donc que ce soit des petites créances, en

1            matière de faillite et, entre autres, les gardes en  
2            établissement. Et c'est une -- une donnée qu'on a  
3            obtenue, c'est seulement un exemple que je vous  
4            mentionne. Est-ce que ces données sont fiables au  
5            niveau de la collecte de données?

6            Je peux pas vous affirmer que c'est fiable à  
7            100 pour 100. Mais, honnêtement, je présume que  
8            c'est une demande qui a dû être analysée par nos  
9            collègues des services judiciaires, qui traitent,  
10          de toute façon, avec les demandes informatisées,  
11          qui touchent l'informatique. Puis je -- mais j'ai  
12          pas mémoire d'avoir vu cette réponse.

13          D'accord.

14          **LE COMMISSAIRE :**

15          Alors, à ce stade-ci, je pense que je vais vous  
16          inviter à aller dîner.

17          Oui, totalement.

18          **LE COMMISSAIRE :**

19          Et...

20          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21          Excusez-moi, juste parce qu'on va pouvoir libérer  
22          madame Trottier puis, moi, j'avais seulement une  
23          question à lui poser puis elle aurait pas besoin de  
24          revenir.

25          **LE COMMISSAIRE :**

1           Oui.

2           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3           Donc...

4           **LE COMMISSAIRE :**

5           Ah bon.

6           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7           Peut-être pour...

8           **LE COMMISSAIRE :**

9           Allez. Ah, si c'est pour permettre de libérer  
10          madame Trottier...

11          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

12          Si c'est pour ça -- oui, exactement.

13          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14          Ça serait avantageux qu'on termine pour pas qu'elle  
15          revienne...

16          **LE COMMISSAIRE :**

17          Allez-y. Bon.

18          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19          Toi, t'avais-tu juste...

20          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

21          Oui, bien en fait, c'est ça. Vu que vous avez pas  
22          connaissance...

23          **LE COMMISSAIRE :**

24          Non, non, mais c'est la question à madame Trottier.

25          **Me GENEVIÈVE RICHARD :**

1           Oui, oui, c'est ça.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Le reste, ça ira après-midi.

4           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5           O.K. Bon, O.K. Bon, on va poser la question à  
6           Madame Trottier.

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           Bon.

9           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10          Donc, Madame Trottier, finalement, juste pour bien  
11          comprendre le fonctionnement au niveau du nouveau  
12          greffe, parce que je comprends que Pro Bono Québec,  
13          je le dis de mémoire, ils avaient voulu tenter  
14          une poursuite à partir du Nord en partenariat avec  
15          une personne inuk, puis là ils ont constaté cette  
16          problématique-là avec le greffe de Kuujjuaq, je me  
17          demandais juste : concrètement, pour une personne  
18          qui n'habite pas à Kuujjuaq, qui habite à  
19          Ruaktak -- je comprends que ça va être le greffe de  
20          Kuujjuaq qui va être rattaché, mais on va dire à  
21          Inukjuak, c'est le greffe d'Amos -- concrètement,  
22          comment ça fonctionne? Est-ce qu'ils doivent  
23          envoyer par la poste, au greffe d'Amos, leur  
24          demande ou il faut qu'il se présente personne?  
25          Parce que, selon les discussions qu'on a eues avec

1 Pro Bono, il fallait y aller en personne ou?

2 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

3 En fait...

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 De mémoire là.

6 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

7 En fait, ce qu'on m'a répondu quand j'ai posé la  
8 question -- parce que vous comprenez que je suis là  
9 depuis quatre ans, donc, j'ai ma mémoire depuis  
10 quatre ans mais, avant ça, je pourrais pas vous le  
11 dire -- on m'a dit qu'il y a jamais personne qui  
12 s'était déplacé du Nunavik pour venir déposer une  
13 demande au greffe d'Amos. Ça s'est toujours fait  
14 par le biais des avocats. Donc, il y a pas eu de -  
15 - vous allez me dire: « Il y a pas eu de demande en  
16 personne? » Non, ça s'est toujours fait par le  
17 biais des avocats, donc personne ne s'est déplacé  
18 pour venir en Abitibi.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 Est-ce qu'on peut envoyer par la poste ou... ou on  
21 peut pas?

22 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

23 En fait, par la poste, je -- vous me posez une  
24 question dans laquelle je suis pas très à l'aise.  
25 Je pense pas que ça puisse se faire, mais... C'est

1 pas moi qui traite ce dossier-là. C'est un peu  
2 difficile pour moi de vous répondre. Mais je crois  
3 pas que ça puisse faire comme ça. Je pense que...

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Donc, il faut que quelqu'un trouve un avocat...

6 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

7 Il faut vraiment se présenter au comptoir puis  
8 déposer la requête, parce qu'il faut qu'elle soit  
9 timbrée, il faut que les gens ramassent l'argent...

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 C'est ça.

12 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

13 Donc, par la poste, ça rendrait les choses vraiment  
14 difficiles.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Vous parlez de requête de quelle nature, Maître  
17 Denis-Boileau?

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 N'importe quelle requête en matière civile.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ah, oui, oui.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 C'est peut-être les petites créances, tout ça.

24 Donc là, ce qui était...

25 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

1 Bien, cependant...

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Oui? Allez-y.

4 **Mme JOSÉE TROTTIER :**

5 ... pour les petites créances, il y a quelque chose  
6 qu'il faut préciser, c'est que : pour le Nord-du-  
7 Québec, on a des gens qui se déplacent sur le  
8 territoire. Donc, si quelqu'un veut déposer une  
9 demande, une requête en -- une demande en petites  
10 créances, il va pouvoir rencontrer un technicien en  
11 droit qui va répondre à ses questions, qui va  
12 compléter avec lui, qui va prendre les documents et  
13 tout ça. Fait que la -- ça, ça peut se faire sur  
14 le territoire, et sur tout le territoire du  
15 Nunavik.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 O.K. Puis donc, mais donc je comprends qu'une  
18 personne doit absolument choisir un avocat  
19 d'Abitibi, parce qu'il faut -- parce que là il faut  
20 vraiment y aller en personne. Donc, si je suis à  
21 Ruaktak, bien il faut que je me trouve un -- bien  
22 là, ça va être à Kuujjuaq, mais si je suis à  
23 Inukjuak, il faut que je sois capable de contacter  
24 un avocat d'Abitibi absolument, à moins qu'un  
25 avocat de Montréal accepte de se déplacer pour

1           aller porter...

2           **Mme JOSÉE TROTTIER :**

3           À ce moment-là, je pense qu'il pourrait déléguer un  
4           de ses collègues.

5           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

6           O.K. Ça pourrait comme ça.

7           **Mme JOSÉE TROTTIER :**

8           Si c'était rendu à ce niveau-là, je pense que ça  
9           pourrait se faire comme ça.

10          **LE COMMISSAIRE :**

11          Bon, Maître Denis-Boileau, je pourrais peut-être  
12          vous en parler. Je voudrais pas témoigner. Il y a  
13          des requêtes en matière de pension alimentaire, de  
14          garde d'enfant, pension alimentaire... j'en avais  
15          un certain nombre à tous les mois. Ça doit être  
16          encore comme ça. Puis...

17          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18          O.K. Oui, je le mentionnais, parce que ça avait  
19          été rapporté par Pro Bono Québec.

20          **LE COMMISSAIRE :**

21          Ah. Ah, bon.

22          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23          Comme...

24          **Mme JOSÉE TROTTIER :**

25          Mais vous pouvez être assurée...

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bon.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4 ...des risques reliés à la création du greffe.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Vous pouvez peut-être en parler à Maître Plamondon  
7 ou à d'autres avocates qui ont traité de ce genre  
8 de dossiers-là.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 Oui.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Ou des gens du Centre communautaire juridique ici.  
13 Vous allez voir, vous allez avoir des réponses.

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 Oui, bien, je le soulignais, parce que c'était la  
16 problématique soulevée par Pro Bono...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Oui.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 ... quand ils ont voulu tenter cette poursuite  
21 sans avocat, ils ont réalisé qu'ils devaient se  
22 rendre...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Sans avocat. Oui.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1           En le prenant pour Pro Bono Québec, il fallait se  
2           rendre à Amos. Ils avaient soulevé la  
3           problématique et c'est pourquoi je voulais  
4           comprendre ce qui s'était passé, Monsieur le  
5           commissaire.

6           **LE COMMISSAIRE :**

7           Bon.

8           **Mme JOSÉE TROTTIER :**

9           Comme je vous dis, pour se rendre à Amos, à ce  
10          moment, on n'a pas eu -- il y a pas personne du  
11          Nunavik qui est descendu déposer une requête au  
12          palais de justice d'Amos actuellement.

13          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14          Merci.

15          **LE COMMISSAIRE :**

16          Alors, on va aller dîner?

17          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18          Effectivement, ça complète. On peut prendre le  
19          temps d'aller dîner et revenir cet après-midi.

20          SUSPENSION

21          -----

22          REPRISE

23          **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

24          La Commission reprend.

25          **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

1           Oui, alors bienvenue de nouveau. Alors nous allons  
2           poursuivre avec Maître Présent.

3           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU,**

4           **PROCUREURE DE LA COMMISSION:**

5           Oui, mais juste avant de poursuivre, Monsieur le  
6           Commissaire, je vais déposer les pièces, comme ça  
7           ce sera fait.

8           **LE COMMISSAIRE:**

9           Soit.

10          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

11           Donc sous P-904, présentation PowerPoint du projet  
12           de justice communautaire attikamekw par le Conseil  
13           de la Nation attikamekw à Femmes Autochtones du  
14           Québec; P-905, La Bibliothèque Justice qui est  
15           encore incomplète; P-906, Le rapport de Pro Bono  
16           Québec; P-907, Document du ministère de la Justice  
17           du Canada sur l'arrêt Gladue; P-908, Rapport du  
18           Jeune Barreau de Montréal sur le système d'aide  
19           juridique; P-909, Aboriginal Justice Strategy,  
20           Legal Aid Ontario; P-910, Le plan d'action 2018-  
21           2020 du ministère de la Justice du Canada pour  
22           assurer l'occupation et la vitalité des  
23           territoires; P-911, Rapport du groupe de travail  
24           sur l'adoption coutumière en milieu autochtone du  
25           16 avril 2012; P-912, Mémoire du Conseil de la

1 Nation attikamekw sur le projet de loi 113, 22  
2 novembre 2016; P-913, Mémoire de Femmes  
3 Autochtones du Québec sur le projet de loi 113 en  
4 novembre 2016; P-914, Mémoire de Innu Takuaikan  
5 Uashat mak Mani-Utenam sur le projet de loi 113 de  
6 novembre 2016; P-915, Mémoire de Femmes Autochtones  
7 sur l'adoption traditionnelle et/ou coutumière chez  
8 les autochtones de février 2007; P-916, La justice  
9 en milieu autochtone vers...

10 - PIÈCE COTÉE P-904 À P-P915 -

11 **LA GREFFIÈRE:**

12 Excusez-moi...

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

14 Pardon.

15 **LA GREFFIÈRE:**

16 ... (inaudible) P-915.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

18 Pardon.

19 **LA GREFFIÈRE:**

20 Donc 916, ça serait La justice en milieu autochtone  
21 vers une plus grande synergie?

22 - PIÈCE COTÉE P-916 -

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

24 C'est ça. Voilà.

25 **LA GREFFIÈRE:**

1 917, Mesures de rechange au Canada?

2 - PIÈCE COTÉE P-917 -

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

4 Oui, c'est ça. Donc voilà. Et P-918, Programme  
5 des mesures de rechange pour adultes, un résumé  
6 d'Anne Fournier du 10 mars 2016; P-919, Historique  
7 des travaux du PJCA, août 2015; P-920, Statistiques  
8 Canada, statistiques sur les services  
9 correctionnels pour les adultes et les jeunes au  
10 Canada, 2016-2017. Ça va. -- Ça va Madame la  
11 greffière? C'est correct?

12 - PIÈCE COTÉE P-918 À P-920 -

13 **LA GREFFIÈRE:**

14 Ça va, oui.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

16 Parfait. Merci beaucoup.

17 **LE COMMISSAIRE:**

18 Il faut pas aller trop vite.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

20 Oui. Merci de me le rappeler.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Donc je vais poursuivre en faisant une... avec la  
23 prochaine question qui va demander une mise en  
24 contexte un petit peu plus... un petit peu plus  
25 étoffée, parce que c'est une situation qui est un

1           peu plus complexe. Donc, si vous permettez, je  
2           vais faire une mise en contexte un peu plus longue  
3           que pour les autres questions.

4           On va maintenant parler de la prise en charge  
5           par les communautés d'infractions plus graves, avec  
6           un degré de violence important et des personnes qui  
7           posent un danger pour les communautés. On sait que  
8           via le Programme de mesures de rechange, on en a  
9           parlé lors de... mercredi, là, donc on sait que via  
10          le Programme de mesures de rechange, les  
11          communautés ne peuvent pas prendre en charge les  
12          infractions très graves, très violentes.

13          Par contre, il faut quand même parler de ces  
14          infractions-là parce que ce sont elles, et j'ai mis  
15          une citation d'une de nos témoins à cet effet. Ce  
16          sont ces infractions qui causent le plus de  
17          dommages dans les communautés, qui détruisent les  
18          familles et qui laissent les gens vraiment marqués.

19          Parallèlement, on a la Cour Suprême qui nous a  
20          souligné le lamentable échec du système canadien de  
21          justice pénale pour répondre aux besoins des  
22          peuples autochtones en 1999 dans l'arrêt GLADUE et  
23          en 2012, dans le jugement IPEELEE, elle nous a  
24          mentionné que c'est encore pire. La cour  
25          soulignait d'ailleurs la sur-judiciarisation des

1 personnes autochtones qui va toujours en  
2 augmentant. On connaît aussi les chiffres là-  
3 dessus, là. D'ailleurs, en prison, on sait que la  
4 population carcérale au Québec est de façon  
5 démesurée composée de personnes autochtones.

6 Donc bref, le système de justice ne parvient  
7 pas à prendre ces situations correctement et c'est  
8 de pire en pire, c'est un constat. On a entendu en  
9 audience que les nations autochtones ont des  
10 mécanismes pour prendre en charge les comportements  
11 plus graves par leurs traditions juridiques et par  
12 leurs droits. Je vous ai mis d'ailleurs une  
13 citation du rapport de la Commission vérité  
14 réconciliation là-dessus qui mentionne que le droit  
15 autochtone est d'une grande aide lorsqu'on  
16 l'applique aux comportements humains les plus  
17 dérangeants. Donc en bref, ils prévoient des  
18 mécanismes qui pourraient nous outiller pour  
19 prendre en charge d'une façon plus efficace les  
20 situations graves d'une manière adaptée au peuple  
21 autochtone.

22 Par contre, on l'a mentionné hier, le droit  
23 autochtone a été endommagé comme toutes les  
24 traditions autochtones par le passage dans les  
25 pensionnats. Mais je vais vous donner deux

1           exemples très concrets qui nous ont été soumis en  
2           preuve et présentés en audience de ce à quoi ça  
3           ressemble de documenter les manières de prendre en  
4           charge les crimes plus graves, selon les façons de  
5           faire des communautés.

6           Donc juste en introduction, je vous ai mis  
7           l'exemple du Code criminel qui contient nos façons  
8           de faire, nos principes de prise en charge de  
9           situations qu'on considère problématiques. Donc  
10          l'article 718 qui mentionne les objectifs pour  
11          prononcer une peine, donc dénoncer, dissuader,  
12          isoler, favoriser la réinsertion, assurer la  
13          réparation, susciter la conscience et la  
14          réparation. Donc ça, c'est au Code criminel.

15          Ici, c'est un exemple tiré de la pièce P-267,  
16          tiré d'un rapport sur les traditions juridiques  
17          cries qui a été fait en partenariat avec les  
18          nations cries en Alberta. Évidemment, c'est  
19          seulement un extrait mais en bref, des chercheurs  
20          ont analysé 42 histoires cries qui sont des  
21          histoires importantes pour diriger les  
22          comportements des... des gens et fait des  
23          entretiens avec huit personnes. Donc suite à ça,  
24          ils ont recensé des principes en vertu desquels on  
25          doit se guider quand on intervient lors d'une

1 situation problématique selon la tradition  
2 juridique de la nation crie.

3 Donc on dit que lorsqu'une personne devient  
4 dangereuse, on commence par en première étape,  
5 essayer de la guérir. Si ça fonctionne pas,  
6 ensuite on doit la séparer du groupe pour conserver  
7 la sécurité du groupe. On parle du principe de  
8 responsabilisation comme pouvant être un remède à  
9 cette situation et on parle d'autres principes.

10 Je vous apporte un deuxième et dernier  
11 exemple, cette fois-ci venant du Groupe de  
12 recherche attikamekw, la pièce P-436. Donc le  
13 Groupe de recherche attikamekw a parlé avec deux...  
14 avec 42 personnes attikamekws, huit du Comité de  
15 justice, 14 du Réseau local de la santé et des  
16 services sociaux, neuf aînés, deux politiciens,  
17 deux policiers, sept personnes prises en charge par  
18 les réseaux, une agente de développement et une  
19 étudiante.

20 Donc encore une fois, c'est seulement un  
21 extrait du rapport, là. Pour bien comprendre, je  
22 vous invite à le lire dans son intégralité si  
23 c'est... c'est souhaité. Donc en bref, ce que ces  
24 gens-là ont recensé suite à tous ces entretiens,  
25 c'est qu'on a dit que pour les Attikamekws, toute

1 intervention doit être faite dans le but d'arriver  
2 à l'équilibre. Donc quand on intervient, c'est ça  
3 l'objectif fondamental. Donc... et pour arriver à  
4 l'équilibre, il faut absolument trouver des façons  
5 de faire en sorte que la personne se responsabilise  
6 et répare son geste.

7 Dans les cas extrêmes, c'est ce qu'ils ont...  
8 c'est ce qu'ils ont documenté, dans des situations  
9 graves, on peut être amené à isoler la personne  
10 pour sécuriser le groupe mais cet isolement va  
11 viser à responsabiliser et à susciter la prise de  
12 conscience de la personne pour atteindre ultimement  
13 à l'équilibre qui est l'objectif ultime.

14 Donc voici deux exemples. On en a eu d'autres  
15 en audience mais voici deux exemples très concrets  
16 où on a parlé à beaucoup de gens sur le terrain et  
17 on a été capable de documenter des façons de  
18 prendre en charge des situations graves selon les  
19 traditions des nations. Donc en bref, ce sont des  
20 outils des façons de faire qui émanent des  
21 traditions, de la culture des nations et qui  
22 pourraient de façon très concrète, avec les  
23 modalités, évidemment souhaités par les nations,  
24 une fois que c'est documenté, être mis en  
25 application. Évidemment, on l'a dit, ces

1 traditions se perdent présentement. C'est pourquoi  
2 plusieurs personnes sont venues ici à la Commission  
3 dire: « Il faut que ce soit documenté » parce que  
4 comme le système de justice ne fonctionne pas, ça  
5 pourrait être des alternatives qui pourraient nous  
6 aider. Mais en ce moment même, c'est en train de  
7 se perdre. Ça revient un petit peu à l'appel à  
8 l'action 50 dont on a parlé la dernière fois.

9 Est-ce que le ministère de la Justice du  
10 Québec pourrait exercer un certain leadership pour  
11 participer à la conservation de ces façons de  
12 faire?

13 **M. JACQUES PRÉSENT :**

14 Puis quand vous dites leadership c'est-à-dire  
15 accompagner le milieu autochtone davantage dans  
16 cette réflexion, sans aucun doute. Il est certain  
17 que le ministère est pas mal au fait, évidemment,  
18 des limites de... du système conventionnel. On le  
19 voit partout au Canada de toute façon puis qu'on  
20 est à la recherche de... pardon, de... de solutions  
21 innovatrices qui peuvent peut-être, dans certains  
22 cas, faire appel à des systèmes traditionnels. On  
23 sait qu'il y a certaines nations au Québec qui  
24 réfléchissent sur ces enjeux, sur ces questions.  
25 Et à ce jour, je vous dirais que peu d'entre elles

1 nous ont demandé de les accompagner, estimant  
2 qu'ils avaient un tour de piste à faire de toute  
3 façon par rapport à la question. Puis quand vous  
4 faites référence, je présume, aux Attikamekws,  
5 c'est un peu le contexte, je dois dire il y a une  
6 volonté du milieu de réfléchir sur l'enjeu,  
7 d'essayer d'identifier des pistes de solutions. Et  
8 évidemment, quand viendra le temps de peut-être en  
9 discuter, que ce soit dans le cadre d'une  
10 négociation sur l'autonomie gouvernementale ou dans  
11 un... à une table purement justice, je peux vous  
12 assurer que le ministère sera au rendez-vous pour  
13 écouter, évidemment voir dans quelle mesure on peut  
14 effectivement s'attaquer à des... à des situations  
15 plus complexes. Car honnêtement, je n'ai jamais eu  
16 de discussion sur des dossiers: que fait-on avec  
17 les dossiers plus complexes? Notamment, agressions  
18 sexuelles, comme je le disais, en matière de  
19 violence conjugale, c'est une problématique grave  
20 et là, sur ce point-là, le ministère a fait un pas,  
21 je veux dire, par le biais de notre ministre en  
22 permettant la possibilité de mettre en place un  
23 programme de mesure de rechange.

24 Évidemment, ça se situe dans un cadre  
25 juridique qui est le nôtre mais quand même mis à la

1 contribution des partenaires puis des solutions  
2 purement autochtones souvent dans la recherche de  
3 la solution par rapport aux individus parce que  
4 dans un programme de mesure de rechange, en soi,  
5 tout ce que ça nous permet de faire, c'est sortir  
6 le problème du système conventionnel judiciaire et  
7 effectivement permettre aux milieux autochtones de  
8 prendre les initiatives nécessaires pour trouver la  
9 fameuse solution au problème, quel qu'il soit.  
10 Est-ce que ça va jusqu'au bannissement? Oui, dans  
11 la documentation du droit coutumier, c'est prévu,  
12 là, je veux dire, on le... on le lit. On le voit  
13 bien que chez les Inuits, c'est ce qu'ils faisaient  
14 puis honnêtement, je pense que dans leurs  
15 réflexions dans les années '90, ils en parlaient du  
16 bannissement puis c'était comme ça la vie, oui.  
17 Bon. O.K. Comment tu articules ça maintenant dans  
18 une société en 2018, en 2010? Honnêtement, je  
19 pense qu'il y a une belle discussion à tenir. Mais  
20 ces discussions-là se sont jamais... n'ont jamais  
21 été aussi loin. Ça, c'est clair. Mais si je  
22 reviens donc à violence conjugale, qui peut  
23 impliquer de la violence familiale même si les  
24 normes sont claires dans le programme de mesure de  
25 rechange, on pense que le lieu... que c'est un

1 univers en soi majeur qui touche une partie  
2 importante de la criminalité en milieu autochtone,  
3 sous l'angle criminel, là, et c'est probablement  
4 déjà là un point, il me semble, qui est intéressant  
5 pour les communautés de s'y attaquer en développant  
6 les mesures puis les programmes nécessaires pour  
7 répondre aux besoins de leur population.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

9 Au niveau plutôt de documenter ces façons de faire,  
10 c'est ça la question, il faut les documenter parce  
11 que ce sont... elles ont été endommagées...

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 Oui.

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 ... c'est ce que les gens sont venus dire. Il faut  
16 les documenter, les façons de faire ont été  
17 endommagées par le passage dans les pensionnats  
18 comme la tradition...

19 **M. JACQUES PRÉSENT :**

20 Hum.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 ... comme toutes les traditions autochtones. Et  
23 là, c'est ce que ces groupes de recherche ont fait,  
24 ils les ont documentées. Ils ont dit: « Voici de  
25 quoi ça aurait l'air. » Mais pour ça, il a fallu

1 des fonds, il a fallu des ressources humaines pour  
2 les documenter. C'est à cette étape... à cet  
3 endroit que je demande... je me demande est-ce que  
4 le ministère de la Justice pourrait jouer un rôle,  
5 un soutien qui pourrait être financier peut-être?  
6 Peut-être autre mais pour documenter parce que  
7 c'est en train de se perdre maintenant avec les  
8 aînés, le vieillissement des aînés, pour bien des  
9 raisons, là.

10 **M. JACQUES PRÉGENT :**

11 La question est posée, j'ai pas la réponse. Mais  
12 je présume qu'il y a sûrement une sensibilité au  
13 gouvernement du Québec en général pour  
14 effectivement documenter de toute façon les  
15 traditions de façon générale. Puis c'est clair que  
16 ça va se faire en partenariat, donc on... on  
17 verrait avec le milieu autochtone si c'est un enjeu  
18 prioritaire parmi tous les dossiers évidemment qui  
19 sont prioritaires. Puis est-ce que le ministère  
20 serait partenaire? Probablement.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Donc il y a ouverture mais en ce moment il y a pas  
23 un fonds, quelque chose qui pourrait faire ça, là?

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 À vrai dire, je veux dire à part des fonds de

1           recherche qui existent dans les milieux  
2           universitaires puis ils ont cette vocation-là de  
3           toute façon à la base, là, de... d'essayer  
4           d'enrichir l'univers général. Il y a pas de fonds  
5           chez nous, il y en a pas davantage, je pense, à  
6           Justice Canada, au fédéral, qui aurait probablement  
7           une mission également à jouer dans cette... par  
8           rapport à cette question-là puisqu'on nous parle du  
9           droit autochtone comme tel, là. Donc ils ont une  
10          responsabilité mais je veux pas dire que ce serait  
11          à eux nécessairement tout seuls de décider mais je  
12          pense comme partenaires potentiels, il y a un  
13          sûrement un intérêt mais ça existe pas,  
14          effectivement.

15        **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

16            Merci.

17        **Mme JACINTHE POISSON,**

18        **AGENTE DE RECHERCHE EN DROIT :**

19            On va parler maintenant des... je vais passer, des  
20            infractions contre l'administration de la justice.  
21            On voit qu'il y a un gros pourcentage des  
22            accusations qui sont portées contre des personnes  
23            autochtones qui sont des infractions contre  
24            l'administration de la justice, particulièrement...  
25            bon, voilà. On constate, selon les chiffres que le

1 MJQ nous a fournis, que l'infraction la plus portée  
2 contre des personnes autochtones déclarant leur  
3 adresse en communauté, c'est le bris de promesse et  
4 la troisième plus portée, c'est le bris de  
5 probation. Selon certains des témoins, beaucoup de  
6 personnes autochtones sont en détention à cause de  
7 bris. Ça a été entendu en audience que les bris de  
8 conditions gardent les personnes vulnérables dans  
9 un cycle de portes tournantes dans le système de  
10 justice et de prison.

11 On voit d'ailleurs que chez les Inuits, c'est  
12 pire, là, si vous regardez, j'ai fait un schéma  
13 qui... qui résume les chiffres que vous nous avez  
14 fournis. On constate que le pourcentage des  
15 accusations portées en matière d'infractions contre  
16 l'administration de la justice compte des personnes  
17 autochtones. Dans 50 % des cas, c'est contre des  
18 personnes inuites. Ça avait fait également, par  
19 contre, le total des infractions qui sont portées  
20 contre des personnes autochtones toujours déclarant  
21 leur adresse en communauté, là, environ 50 %, là,  
22 j'arrondis, là, mais environ 50 % c'était contre  
23 des Inuits. Et ça se reflète 50 % des infractions  
24 contre l'administration de la justice, c'est contre  
25 des Inuits. Est-ce qu'on a des plans pour cesser

1 ce cycle de judiciarisation, là, de portes  
2 tournantes avec les bris finalement?

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Hum, hum. Bien je pense qu'il y a des réflexions  
5 importantes qui se font actuellement pour  
6 l'ensemble de la population au Canada de toute  
7 façon parce que je pense que c'est un constat qui a  
8 été fait partout au Canada qu'il y avait un  
9 problème majeur au niveau effectivement des  
10 infractions contre l'administration de la justice.  
11 Il y a eu des réflexions puis comme je référais la  
12 dernière fois le projet de Loi C-75 amène, en tout  
13 cas, certaines pistes de solution pas pour toutes  
14 les infractions mais pour certaines des infractions  
15 dont les bris de promesse, je pense que c'est ce  
16 qui est vidé notamment par C-75. Donc il y a comme  
17 sur le plan... en général, il y a une  
18 préoccupation. Pour le milieu autochtone, je n'ai  
19 pas les données à savoir si c'est plus élevé en  
20 milieu autochtone qu'en milieu non-autochtone.

21 **Mme JACINTHE POISSON :**

22 C'est environ 10 %.

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Dans nos dossiers à nous, là, mais ça se peut fort  
25 bien puis c'est drôle, je pensais que c'était plus

1           élevé au niveau allochtone ou comparable à tout le  
2           moins parce que c'est comme un problème assez  
3           généralisé de toute façon. Mais que dire de plus  
4           que les mesures sont explorées dans le cadre de C-  
5           75. Nous, on n'a pas pris d'initiative au-delà de  
6           ça. Peut-être qu'il y aurait lieu d'essayer  
7           d'identifier davantage de mesures alternatives à  
8           une incarcération à certains types de mesures  
9           proposées. Il y a peut-être une réflexion à faire  
10          à ce niveau. Mais on n'est pas outillé pour faire  
11          ça, ça, c'est clair.

12       **Mme JACINTHE POISSON :**

13           Vous avez parlé la dernière fois le programme de  
14           mesures de rechange pour les adultes en milieu  
15           autochtone exclut...

16       **M. JACQUES PRÉGENT :**

17           Hum, hum.

18       **Mme JACINTHE POISSON :**

19           ... les infractions contre l'administration de la  
20           justice. Vous l'avez amené, là, donc je présume  
21           que c'est une réflexion qui s'est déjà faite.  
22           Pourquoi ça ne peut pas être inclus quand  
23           d'ailleurs -- peut-être juste tu pourrais le  
24           spécifier, là, dans les...

25       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1           Donc dans le cadre des programmes de  
2           déjudiciarisation qu'on va appeler les programmes  
3           d'accompagnement social, desquels on va parler un  
4           petit peu plus tard, on a été informés en audience  
5           que les bris de probation, les bris de promesse  
6           font partie des infractions qui sont donc  
7           admissibles au programme puis qui peuvent  
8           éventuellement faire l'objet de retrait au... à la  
9           fin du programme, quand les gens les complètent.  
10          Donc ça fait partie de la réflexion vraiment dans  
11          le cadre des programmes de déjudiciarisation. Donc  
12          est-ce que ça peut être une réflexion similaire  
13          dans le cadre...

14       **M. JACQUES PRÉSENT :**

15           Puis là, on réfère à des programmes judiciarisés,  
16           là, on est dans un processus comme de type PAJIC ou  
17           de type...

18       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19           Exact, programmes en santé mentale, en  
20           toxicomanie...

21       **M. JACQUES PRÉSENT :**

22           C'est ça.

23       **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

24           ... en itinérance.

25       **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 C'est ça. Mais on n'est pas à l'étape... oui, oui,  
2 je comprends la question. Dans C-75, justement, il  
3 est visé les bris au niveau des promesses, donc de  
4 permettre ou d'inviter à la fois les policiers, le  
5 poursuivant à envisager des alternatives. Est-ce  
6 que les alternatives vont jusqu'à permettre de  
7 référer par biais d'un programme de mesures de  
8 rechange? Je ne me souviens plus ce qui est permis  
9 dans... ce qui est proposé dans C-75. Mais  
10 pourquoi c'est ainsi? C'est parce qu'il a été  
11 décidé en 2001 que ça serait comme ça puis on n'a  
12 pas, je pense, eu de réflexions nous permettant  
13 d'envisager des alternatives par rapport aux  
14 infractions reliées à l'administration de la  
15 justice. Mais je pense que nos œufs sont plus mis  
16 sur les infractions régulières qui existent mais si  
17 je conviens avec vous qu'il y en a autant que...

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 Parce que c'est régulier, ça.

20 **M. JACQUES PRÉGENT :**

21 C'est comme... oui, on a... je suis bien conscient,  
22 oui.

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

24 Est-ce que c'est quelque chose qui va être discuté?

25 Ça a été amené beaucoup, là, devant la Commission.

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 Bon. Alors là-dessus, notre fameux forum socio-  
3 judiciaire dans la liste des sujets identifiés, il  
4 y a les interprètes où effectivement en groupe, on  
5 a identifié ce sujet-là comme étant une priorité.  
6 Le dossier des infractions contre l'administration  
7 de la justice en est un également puis qui est  
8 présidé d'ailleurs par le DPCP, ceux qui président  
9 le petit sous-comité, intéressés à aborder... à  
10 discuter de cette question. Donc, oui, il y a  
11 comme un intérêt de trouver, en tout cas  
12 d'identifier la problématique clairement, d'essayer  
13 de voir quelles sont les alternatives possibles  
14 puis si dans les alternatives possibles il y a  
15 probablement peut-être le PMR qui sera évalué.  
16 Pourquoi pas? Mais comme je vous dis c'est donc  
17 clair pour nous que c'est pas le ministère qui va  
18 faire ça tout seul puis on le fait en collaboration  
19 avec nos différents partenaires au niveau du forum.  
20 Dans le cas du forum, je me souviens plus trop qui  
21 était sur le... il y avait le ministère, c'est ça,  
22 le DPCP puis je crois qu'on avait... le DPCP  
23 consultait évidemment les organismes autochtones  
24 qui sont membres du forum pour avoir un peu leur  
25 feedback sur les problématiques ou des impacts que

1           ces types d'infractions-là occasionnent pour le  
2           milieu. Ça fait qu'il y a donc une réflexion, je  
3           vous dirais, mais elle est embryonnaire dans le  
4           sens que c'est en avril que ça a été identifié  
5           comme un sujet. Puis là, en principe, il y a déjà  
6           un questionnaire qui... qui circule auprès des  
7           membres et d'autres pour avoir leur feedback sur...  
8           excusez l'anglicisme, leur réaction sur la  
9           problématique et puis on va voir les résultats  
10          préliminaires, je présume, à la rencontre du mois  
11          de novembre du forum. De là va découler peut-être  
12          des actions ou des orientations.

13          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14                Est-ce que vous étiez informé avant ce forum-là de  
15                cette problématique des infractions contre  
16                l'administration de la justice?

17          **M. JACQUES PRÉGENT :**

18                Oui, puis honnêtement, je pense que c'est canadien,  
19                je veux dire dans tous nos... tout le groupe de  
20                travail fédéral, provincial, territorial, c'est un  
21                sujet qui est amené. Puis les solutions abordées  
22                sont relativement limitées. C-75 est probablement  
23                un résultat de... de ces discussions-là, pas  
24                nécessairement au niveau groupe de travail  
25                FPT -- fédéral, provincial, territorial autochtone

1           mais -- au niveau des travaux reliés au Code  
2           criminel comme tel.

3           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4           Puis là, bien je comprends que vous étiez peut-être  
5           pas informé de ça mais là, on constate qu'à chaque  
6           année il y a environ quand même un 10% de... de  
7           différence dans le pourcentage total des  
8           infractions portées. Les... il y a beaucoup plus  
9           d'infractions portées contre les autochtones sur  
10          les infractions contre l'administration de la  
11          justice que contre des allochtones. Donc comment  
12          on peut expliquer cette différence-là dans le  
13          pourcentage total d'infractions, là?

14          **M. JACQUES PRÉGENT :**

15          Bien je pense votre question est... ça mérite une  
16          analyse beaucoup plus large que ma simple réponse,  
17          là. Un, on était au courant, oui. L'écart aussi  
18          élevé, je croyais pas mais pour ce qui est des  
19          actions possibles, non, j'ai rien d'autre à dire,  
20          excusez.

21          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22          Bien non. Puis il y a une problématique qui  
23          nous... qui a été entendue en audience par rapport  
24          aux petites communautés isolées.

25          **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 Hum.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Je vais vous donner un exemple très concret. Ce  
4 qu'on a entendu, par exemple dans une communauté  
5 inuite, qui est une très petite communauté, bien si  
6 tu es... si t'as une condition de ne pas boire, tu  
7 consommes de l'alcool et que le policier te voit  
8 consommer de l'alcool, il y a des chances qu'il  
9 sache ton nom, qu'il sache que t'as une promesse  
10 versus à Montréal. On fait l'exemple complètement  
11 opposé à Montréal. Si un policier te voit boire de  
12 l'alcool, il sait pas ton nom, il connaît... il  
13 connaît pas tout le monde. Donc ça engendre... il  
14 y a une espèce de surveillance dans les communautés  
15 isolées et éloignées, qui sont malheureusement  
16 encore chez les Inuits beaucoup, on le remarque  
17 dans les infractions et, bon, chez les Cris aussi,  
18 c'est... et dans d'autres communautés, là, il peut  
19 y avoir ce genre de situation. Donc il y a une  
20 particularité à cette problématique-là, due à la  
21 grandeur des communautés. Est-ce que c'est un  
22 enjeu qui a déjà été réfléchi? Est-ce que... oui.

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Non, il y a pas eu d'étude, puis moi j'entends ce  
25 que vous me dites mais je pense qu'il faudrait

1 documenter davantage probablement l'état du dossier  
2 parce qu'évidemment, il y a des juges qui nous  
3 disent: « Bien moi, je n'en ordonne plus, là, des  
4 interdictions de consommer, parce que je sais fort  
5 bien qu'il va se retrouver probablement devant le  
6 tribunal très rapidement. » Alors quelles sont les  
7 pratiques exactes au niveau de... des différents  
8 intervenants et au niveau de sensibilité? On n'a  
9 pas de portrait effectivement à ce... à ce titre.

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 Au niveau de la... je peux commencer la collecte de  
12 données, si je veux... si je peux dire, là. Vous  
13 dites: « On n'a pas de portrait. »

14 **M. JACQUES PRÉSENT :**

15 Hum, hum.

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 D'ailleurs quand on vous a demandé de nous fournir  
18 tous ces chiffres-là, là, sur la judiciarisation,  
19 on vous avait demandé également de ventiler les  
20 bris de conditions selon le type...

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 Hum... hum.

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

24 ... selon le type de conditions qui étaient  
25 imposées parce que le but était évidemment de

1           savoir officiellement quelles sont les conditions  
2           qui sont brisées. Est-ce que vraiment chez les  
3           Inuits il y a, tu sais, des bris de consommation  
4           d'alcool, ce qu'on entend? Est-ce que vraiment  
5           ailleurs c'est des bris de ne pas se trouver à un  
6           tel endroit? C'est ce qu'on entend selon les  
7           témoignages des expertes et aussi des témoins  
8           citoyens et les statistiques d'autres provinces, ce  
9           qu'on entend, c'est que les conditions les plus  
10          brisées sont probablement celles de ne pas troubler  
11          la paix, les conditions d'abstinence, ne pas  
12          consommer et ne pas se trouver dans certains  
13          milieux. Mais on le sait pas vraiment, on n'a pas  
14          les données parce que ce n'est pas colligé par type  
15          d'infractions. Est-ce que vous avez l'intention,  
16          parce que, là, on voit que c'est une problématique  
17          quand même importante, là, particulièrement chez  
18          les autochtones, de recueillir des données sur le  
19          type de conditions imposées dans les ordonnances et  
20          sur le type de conditions qui est non respecté?

21       **M. JACQUES PRÉGENT :**

22           Hum, hum. Bien je peux pas prendre d'engagement  
23           pour le ministère mais c'est certain que je peux...  
24           je pense qu'on peut sûrement en discuter entre nous  
25           au ministère et nos partenaires également parce que

1 c'est certain que c'est en analysant la  
2 problématique qu'on va probablement identifier des  
3 pratiques prises par certains et pas par d'autres,  
4 puis qui vont nécessiter probablement effectivement  
5 des actions, là. Mais je pense bien qu'il est  
6 clair qu'il y a un enjeu autour des infractions  
7 contre l'administration de la justice et c'est pour  
8 ça que C-75 essayait de s'y attaquer. Puis je peux  
9 espérer qu'on puisse en faire un peu plus en termes  
10 d'analyse.

11 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

12 O.K. Est-ce que vous avez déjà eu des pourparlers?  
13 Parce qu'on a déjà eu Marie-Ève Sylvestre et Céline  
14 Belleau qui ont témoigné, je pense, pendant six  
15 heures, là, à la Commission d'enquête sur cet  
16 enjeu-là. Est-ce qu'il y a eu des discussions  
17 entre leurs études et le ministère sur ces enjeux-  
18 là parce qu'elles ont fait des études là-dessus  
19 qu'elles ont présentées ici?

20 **M. JACQUES PRÉSENT :**

21 Hum, hum. Moi, j'ai jamais eu...

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 Parce qu'elles sont dans le forum socio-judiciaire,  
24 tu sais.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Non.

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 O.K.

4 **M. JACQUES PRÉGENT :**

5 Mais j'ai jamais eu de... de discussions avec ces  
6 chercheurs-là sous l'angle autochtone.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 O.K.

9 **M. JACQUES PRÉGENT :**

10 Sur l'angle municipal, un peu ou itinérance mais  
11 pas sous l'angle autochtone.

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13 O.K.

14 **M. JACQUES PRÉGENT :**

15 Hum, hum.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Si on pense qu'il y a lieu de faire quelque chose  
18 ou de s'y pencher, se pencher sérieusement là-  
19 dessus, ça vous surprendra pas?

20 **M. JACQUES PRÉGENT :**

21 Non.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 O.K.

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25 Et l'autre question, je sais que vous parlez

1 souvent de concertation, avec cet enjeu des  
2 infractions contre l'administration de la justice,  
3 une autre chose qu'on entend, c'est le scénario  
4 pour l'échec dans lequel peuvent être placées  
5 certaines personnes. Exemple: on sait qu'il y a de  
6 la surpopulation dans les maisons, dans certaines  
7 communautés. Une personne a une condition de ne  
8 pas boire mais là, c'est une personne qui a des  
9 problèmes peut-être d'alcool, elle se retrouve dans  
10 une maison où elle a la volonté de ne pas boire,  
11 sauf qu'autour d'elle, les gens boivent, il y a une  
12 surpopulation. C'est un scénario pour l'échec.  
13 Donc les avocates et les avocats qui ont témoigné  
14 qui nous ont dit: « Des fois les gens disent:  
15 j'aime mieux rester détenu, je veux pas me  
16 retrouver dans cette situation-là. » On parle de  
17 concertation, est-ce qu'il y a des discussions qui  
18 ont eu lieu avec d'autres partenaires pour dire,  
19 Bon, bien comment on peut faire en sorte qu'une  
20 personne qui a une condition de ne pas boire comme  
21 ça, que le tribunal décide que c'est pertinent de  
22 l'imposer, ne se retrouvera pas dans un scénario  
23 pour l'échec, aura du soutien pour faire... pour  
24 l'aider à ne pas consommer?

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Hum, hum. Bien je pense que la réflexion qui a été  
2 amorcée au sein du forum justement sous la  
3 direction du DPCP peut nous amener à ces... à  
4 identifier ces constats et puis à identifier aussi  
5 des pistes de solutions potentielles.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 Mais pour l'instant, il y a pas rien de concret  
8 vraiment, là. C'est... on est encore à la  
9 réflexion?

10 **M. JACQUES PRÉSENT :**

11 Bien là, on est à la recherche de pistes de  
12 réponses, oui.

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14 Est-ce qu'il y en a qui ont été proposées juste...  
15 qu'est-ce qui se brasse comme idées, là, pour  
16 l'instant, là? Ou on recherche mais on n'a pas  
17 encore d'idées concrètes?

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Mais je pense que les travaux du forum actuellement  
20 c'est d'identifier justement quelles sont les  
21 difficultés, quelles sont les pistes de solutions  
22 possibles et puis de là va découler, je présume  
23 bien, des actions ou des orientations qui seraient  
24 proposées. Puis je peux présumer que d'ici un an,  
25 on va avoir terminé nos travaux...

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

2 O.K.

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 ... en sous-groupes pour essayer effectivement de  
5 proposer des pistes de solutions.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 O.K. Qui sont les gens dans le forum socio-  
8 judiciaire, juste pour que ce soit...

9 **M. JACQUES PRÉSENT :**

10 Les membres? Écoutez, vous avez à peu près tous  
11 les ministères, Santé et services sociaux est  
12 présent. Pour les ministères, c'est le ministère  
13 de la Santé, ministère Sécurité publique, Santé et  
14 service sociaux, Justice, SAA, ça, c'est pour les  
15 quatre représentants du gouvernement. Au niveau  
16 des tribunaux, la Cour supérieure et la Cour du  
17 Québec sont présents, le Barreau est présent, la  
18 Commission québécoise des libérations  
19 conditionnelles s'est jointe à nous récemment, la  
20 Commission des droits de la personne et des droits  
21 de la jeunesse, la Commission des services  
22 juridiques - j'ai peur d'en oublier, là - et ça  
23 c'est l'univers plus autour de l'organisation.

24 Puis je vais peut-être... peut-être j'en ai  
25 oublié. Et au niveau autochtone, vous avez le

1 CSSPNQL qui a été mandaté par l'APNQL pour les  
2 représenter au sein du forum. Vous avez le  
3 gouvernement de la Nation crie. Vous avez la  
4 Société Makivik et l'Administration régionale  
5 Kativik, Femmes Autochtones du Québec et le  
6 Regroupement des Centres d'amitié autochtones du  
7 Québec. C'est une grosse table.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

9 Et on n'a pas des représentants de chaque nation  
10 différemment, là, c'est la CSSPNQL?

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 On est... bien c'est ça, ça a été une des  
13 difficultés avec lesquelles on devait jongler puis  
14 c'est d'ailleurs pourquoi ça a pris un certain  
15 temps à trouver un genre de consensus. Mais pour  
16 le moment, effectivement, c'est l'APNQL qui nous a  
17 désigné le CSSPNQL puis on s'attend évidemment que  
18 par le biais de l'APNQL, l'information circule  
19 correctement dans tout le réseau.

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 O.K. Parce que je vous le mentionne parce que dans  
22 le premier rapport du Barreau, là, sur les missions  
23 dans le Nord, ils parlaient du forum socio-  
24 judiciaire et recommandaient d'avoir davantage de  
25 personnes autochtones, de représentants autochtones

1           à la table.

2           **M. JACQUES PRÉGENT :**

3           Hum, hum.

4           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5           Je sais pas si ça a été augmenté depuis ce premier  
6           rapport qui date quand même de quelques années, là,  
7           quatre ans, là, quelque chose comme ça, là.

8           **M. JACQUES PRÉGENT :**

9           Hum, hum. Oui, c'est ça.

10          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11          Puis donc je vous pose cette question-là. Là, je  
12          me... je me demande est-ce qu'il y a eu des  
13          approches envers chaque nation ou on a passé par  
14          l'APNQL où on a demandé à chaque nation d'être à la  
15          table?

16          **M. JACQUES PRÉGENT :**

17          Pour les Premières Nations, c'est... oui, on est  
18          passé par l'APNQL.

19          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20          O.K.

21          **LE COMMISSAIRE :**

22          Mais j'imagine qu'avec le groupe que vous avez il y  
23          a sûrement moyen de trouver une solution parce  
24          qu'il apparaît vraiment être un problème.

25          **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 Et en effet. Puis je pense que c'est un peu... je  
2 veux dire, c'est... plus on travaille, plus on  
3 travaille en groupe, plus c'est parfois lourd mais  
4 je pense qu'effectivement de là peut découler des  
5 solutions pas mal plus innovatrices.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Alors je vais souhaiter à tous les membres des  
8 proactifs, d'arriver à une solution.

9 **M. JACQUES PRÉSENT :**

10 C'est ce que les membres se disent entre eux, qu'on  
11 souhaite (inaudible).

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU:**

13 Merci.

14 **Mme JACINTHE POISSON :**

15 Donc je vais passer à une question sur le trouble  
16 du spectre de l'alcoolisation fœtale.

17 **M. JACQUES PRÉSENT:**

18 Hum, hum.

19 **Mme JACINTHE POISSON :**

20 Les appels à l'action à l'action 33 et 34 qui  
21 demandaient les actions des gouvernements en lien  
22 avec le trouble du spectre de l'alcoolisation  
23 fœtale. Est-ce qu'on a un plan pour diagnostiquer  
24 le TSAF, là, je vais l'appeler le TSAF, donc est-ce  
25 qu'on a un plan pour diagnostiquer le TSAF chez les

1           personnes autochtones qui entrent dans le système  
2           de justice comme le demande l'appel à l'action 34?  
3           Et est-ce qu'on prévoit allouer des ressources pour  
4           le dépistage du TSAF?

5           **M. JACQUES PRÉGENT :**

6           Hum, hum. Bien comme... il me semble que vous  
7           aviez une autre, une autre page...

8           **MME JACINTHE POISSON :**

9           Oui.

10          **M. JACQUES PRÉGENT :**

11           ... qui parlait de notre réponse un peu.  
12           Effectivement, on doit s'asseoir avec Santé et  
13           services sociaux pour effectivement planifier un  
14           peu nos actions et déterminer un peu comment on  
15           doit aborder cette question parce qu'en soi, c'est  
16           sûr que la question des troubles d'alcoolisme  
17           fœtal, c'est principalement ou en tout cas  
18           l'expertise est principalement au sein de Santé et  
19           services sociaux. D'ailleurs, je pense que même le  
20           CSSPNQL a un document sur la question sur leur site  
21           qui explique puis qui soumet peut-être des pistes  
22           d'action en termes de prévention, ça c'est clair.  
23           Mais en termes de traitement de dossiers une fois  
24           judiciarisés, sur ce point-là, on veut voir avec  
25           Santé et services sociaux si effectivement il y a

1 lieu de créer des équipes. Je sais qu'il y avait  
2 eu une expérience en milieu cri sur un individu  
3 qui... où on avait effectivement développé une  
4 équipe autour de la personne pour bien l'évaluer  
5 puis effectivement bien l'encadrer dans le cadre du  
6 processus judiciaire. Mais je vous dirais qu'au  
7 Québec, on n'entend pas parler beaucoup de troubles  
8 d'alcoolisme fœtal au niveau des intervenants  
9 judiciaires malgré qu'il y a... je sais que nous on  
10 avait fait suivre un site qui avait été développé  
11 parce qu'à l'origine, dans les années 2010, il y a  
12 eu beaucoup de réflexions par le Canada et le Yukon  
13 surtout sur cette question-là. Même je vous dirais  
14 de 2008 à 2012 à peu près, dans le cadre de travaux  
15 ou de groupes de travail FPT, là, fédéral,  
16 provincial, territorial, on avait identifié dans un  
17 document des pistes de solutions. Probablement que  
18 c'est ça qui a été repris évidemment par la  
19 Commission constatant également que c'était une  
20 problématique. Mais au Québec, quand je pose la  
21 question, j'ai pas beaucoup de réponses sur les  
22 enjeux, la problématique en lien avec le système de  
23 justice.

24 **MME JACINTHE POISSON :**

25 Et les... les... aux intervenants judiciaires?

1           Parce que les intervenants judiciaires peuvent pas  
2           nécessairement diagnostiquer un TSAF?

3           **M. JACQUES PRÉSENT :**

4           Non, non, non, j'entends mais, nous, au ministère,  
5           évidemment, comme vous savez, notre expertise  
6           est... en termes de responsabilité est limitée.  
7           Mais lorsqu'on discute de la question avec nos  
8           partenaires judiciaires, que ce soit le milieu du  
9           DPCP ou des juges, on n'entend pas une  
10          problématique, là, puis qu'on nous dit: « Il faut  
11          sautiller puis dépêchez-vous » ou peu importe, là.  
12          J'ai pas ce type d'échos mais ça nous empêche pas,  
13          nous, de décider de quand même de faire un... de  
14          bien documenter l'enjeu au Québec. Puis on entend  
15          bien aborder la question avec le CSSPNQL notamment  
16          puis fort probablement avec le gouvernement de la  
17          Nation Crie puis les Inuits par le biais de leurs  
18          instances, Service sociaux notamment et Justice  
19          pour voir quelles sont les actions qu'on pourrait  
20          poser, concrètes, qui pourraient donner  
21          effectivement des résultats, là, lorsqu'on nous  
22          demande effectivement de procéder à l'analyse de  
23          ces dossiers. Mais outre l'expérience crie, là,  
24          j'ai jamais entendu parler de d'autres expériences  
25          ou de d'autres problématiques.

1 **MME JACINTHE POISSON :**

2 Ce qu'on entend, c'est que ce serait prévalant chez  
3 les Inuits. Je comprends que les... les juges et  
4 le DPCP ne vous ont peut-être pas transmis de  
5 problématique à cet effet mais ils n'ont pas de  
6 diagnostic, donc c'est dur de savoir s'il y a un  
7 problème...

8 **M. JACQUES PRÉSENT :**

9 Oui.

10 **MME JACINTHE POISSON :**

11 ... si on n'a pas de diagnostic. Par contre, on a  
12 reçu une déclaration, on l'a reçue lundi, là, de  
13 Martin Scott qui nous a... il nous a... du Comité  
14 de justice d'Akoulidik.

15 **M. JACQUES PRÉSENT :**

16 Akoulidik.

17 **MME JACINTHE POISSON :**

18 Il voulait transmettre deux informations à la  
19 Commission d'enquête. Il parlait de l'inaction.  
20 Il parlait de violence conjugale et TSAF, c'était  
21 les deux choses identifiées comme étant  
22 problématiques chez les Inuits.

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Hum, hum.

25 **MME JACINTHE POISSON :**

1 Et il déplorait l'inaction du Québec avec les  
2 personnes atteintes du TSAF dans le cadre du  
3 système de justice. On sait aussi qu'au Nunavik il  
4 y a une proportion de consommation d'alcool qui est  
5 plus importante qu'ailleurs chez les personnes, les  
6 femmes enceintes qui peut être un indicateur.

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Hum, hum. Hum, hum.

9 **MME JACINTHE POISSON :**

10 Donc on a quand même des indicateurs qui peuvent  
11 laisser croire à la présence de TSAF et une fois  
12 que ces gens-là sont dans le système de justice,  
13 c'est pas diagnostiqué, ce sont des comportements  
14 qui font en sorte qu'ils peuvent avoir des  
15 sentences plus graves comme l'impulsivité, par  
16 exemple, et on n'a pas de ressources pour les  
17 prendre en charge, là.

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Hum, hum.

20 **MME JACINTHE POISSON :**

21 Donc là, je comprends que c'est à titre de  
22 discussion mais il y a pas vraiment de plan, on ne  
23 pensait pas que c'était quelque chose qui existait  
24 au Québec nécessairement. Est-ce que vous avez  
25 parlé à d'autres personnes que le DPCP et les juges

1           pour voir? Est-ce que c'est présent dans le  
2           système de justice?

3           **M. JACQUES PRÉGENT :**

4           Hum, hum. Oui, on en a discuté avec les organismes  
5           des Services sociaux et de santé, que ce soit du  
6           Nunavik ou que ce soit du milieu Cri pour voir  
7           qu'est-ce qu'il en était un peu de la problématique  
8           puis on n'a pas des réponses très claires.

9           **MME JACINTHE POISSON :**

10          O.K. Mais il y a pas de plan pour le diagnostic ou  
11          de faire des programmes, une autre des parties de  
12          l'appel à l'action, c'est des programmes, là, des  
13          mesures de soutien communautaire spécifiques au  
14          TSAF?

15          **M. JACQUES PRÉGENT :**

16          Bien le plan serait ce qui était écrit  
17          effectivement dans notre... dans une de nos  
18          réponses, c'est-à-dire de convenir avec le  
19          ministère de la Santé comment mieux documenter la  
20          problématique par le biais de leurs structures.  
21          Ils ont des structures quand même qui sont pas mal  
22          plus présentes sur le terrain que nous pour essayer  
23          de voir à quel niveau se situe la problématique.  
24          Puis effectivement, par la suite, c'est plate, mais  
25          ça va être à eux de nous dire quelles sont les

1           ressources médicales et autres qui devront être  
2           investies pour pouvoir effectivement procéder au  
3           diagnostic de ces... du syndrome.

4           **MME JACINTHE POISSON :**

5           Hum, hum. Une mesure... donc ça, c'est la partie  
6           diagnostic. Ensuite pour la partie des mesures  
7           dans le système de justice...

8           **M. JACQUES PRÉGENT :**

9           Hum, hum.

10          **MME JACINTHE POISSON :**

11           ... on sait que... je parle encore d'Aboriginal  
12           Legal Services, ils ont reçu un fonds du ministère  
13           de la Justice de l'Ontario spécifiquement pour  
14           avoir un programme dans le système de justice pour  
15           l'enjeu du TSAF. Est-ce qu'on a pensé à des  
16           façons, des mesures qui peuvent être mises en place  
17           car là, on n'a pas de diagnostic mais on pense...  
18           les gens disent: « Bon, je pense peut-être cette  
19           personne-là aurait un TSAF. » On aurait des  
20           mesures pour ça.

21          **M. JACQUES PRÉGENT :**

22           Hum, hum.

23          **MME JACINTHE POISSON :**

24           Mais ça n'a pas encore été pensé?

25          **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 Non, on est juste un an en retard par rapport à  
2 l'Ontario s'ils viennent de recevoir leurs fonds.

3 **MME JACINTHE POISSON :**

4 Merci. Donc je vais passer maintenant à l'IVAC,  
5 l'Indemnisation des victimes d'actes criminels,  
6 seulement une question...

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Hum, hum.

9 **MME JACINTHE POISSON :**

10 ... là-dessus suite au témoignage du Bureau d'aide  
11 aux victimes d'actes criminels et de  
12 l'indemnisation des victimes d'actes criminels.  
13 L'IVAC ne couvre pas les services, par exemple, de  
14 professionnels autochtones non diplômés, il y a pas  
15 d'indemnisation par rapport à ça, là. Donc par  
16 exemple, des personnes qui sont reconnues par la...  
17 par la communauté comme ayant une expertise pour  
18 accompagner des gens qui ont subi plusieurs  
19 traumatismes, mais c'est pas couvert. Donc il faut  
20 être un diplômé universitaire, un psychologue, un  
21 travailleur social dans un CLSC, par exemple.  
22 C'est prévu comme ça dans le règlement, dans la  
23 loi. Lors de leur témoignage ici, le BAVAC et  
24 l'IVAC, ils se sont dits au courant de cette  
25 problématique. Ils ont dit qu'ils allaient

1 s'asseoir sûrement pour en discuter. Au niveau du  
2 BAA, est-ce que vous avez déjà travaillé sur cet  
3 enjeu? Est-ce que c'est quelque chose... est-ce  
4 que vous avez un plan par rapport à cette  
5 problématique?

6 **M. JACQUES PRÉGENT :**

7 Non, on n'a pas de plan. Par contre, on sait  
8 qu'effectivement il y a une expertise qui existe en  
9 milieu autochtone qui est de type non professionnel  
10 selon nos règles occidentales. Puis il est évident  
11 que chez... au BAA on estime que ces ressources-là  
12 devraient être reconnues. Est-ce qu'elles  
13 devraient être reconnues sous l'IVAC? Ça, c'est  
14 une autre question mais dans le cadre de notre  
15 travail en général, lorsqu'on travaille sur des  
16 projets de justice communautaire, l'expertise des  
17 gens qui... est prise en considération, même si  
18 c'est des expertises non professionnelles. Et pour  
19 ce qui est de l'IVAC, bien, écoutez, si jamais il y  
20 a une réforme du programme comme tel, c'est une  
21 question sûrement qui va être posée, en tout cas,  
22 assurément par notre bureau parce qu'effectivement  
23 c'est des sources et des ressources qui sont  
24 importantes pour le milieu autochtone.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1           Une petite question sur les SPAC, on en a parlé  
2           depuis quelques jours, là. On peut... juste pour  
3           être sûre d'avoir bien compris dans les dernières  
4           journées, je comprends que ce qui explique que les  
5           SPAC sont présents dans un endroit et sont pas  
6           présents dans un autre, où ils sont sur le  
7           territoire, ça, c'est décidé par les SPAC eux-  
8           mêmes, ils gèrent eux-mêmes...

9           **M. JACQUES PRÉGENT :**

10           Hum, hum.

11           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

12           ... la... la répartition sur le territoire?

13           **M. JACQUES PRÉGENT :**

14           Hum... hum. C'est le cas, oui, c'est le cas.

15           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

16           O.K. Je pense qu'en fait on a fait le tour de  
17           façon incidente. Donc je vais tout de suite vous  
18           amener brièvement sur un autre enjeu qui est  
19           territorial, un enjeu important de la répartition  
20           géographique. Ça a été posé la question également  
21           au MSP, c'est par rapport au Nunavik, les  
22           transferts requis entre l'arrestation et la  
23           comparution. Donc... et le non-respect des délais  
24           pour tenir l'enquête sur remise en liberté, le  
25           délai maximal de trois jours au Code criminel.

1           Donc quand le DPCP s'oppose à la libération d'une  
2           personne accusée d'une infraction criminelle, on en  
3           a parlé un peu de cette situation-là, là, il y a un  
4           mandat de renvoi qui est émis...

5           **M. JACQUES PRÉSENT :**

6           Hum, hum.

7           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8           ... jusqu'à la tenue d'une enquête sur remise en  
9           liberté et la personne demeure détenue. Elle doit  
10          se déplacer ensuite jusqu'à Amos, donc elle prend  
11          un avion jusqu'à Montréal et déplacée jusqu'à  
12          l'établissement de Saint-Jérôme, un fourgon... et  
13          ensuite il y a un fourgon cellulaire qui part de  
14          Saint-Jérôme pour aller à Amos pour faire l'enquête  
15          sur remise en liberté. Selon le rapport du  
16          Protecteur du citoyen, le délai entre la  
17          comparution du prévenu et la tenue, la tenue de son  
18          enquête sur remise en liberté varie d'une journée à  
19          deux semaines alors que le Code criminel prévoit un  
20          maximum de trois jours. Je comprends que c'est un  
21          enjeu évidemment qu'on a parlé... duquel on a parlé  
22          avec le MSP mais est-ce que le BAA est à la table  
23          ou le MJQ est à la table dans ces discussions-là  
24          aussi?

25          **M. JACQUES PRÉSENT :**

1           En tout cas, pas le BAA.

2           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3           Au niveau du MJQ, est-ce que vous êtes...

4           **M. JACQUES PRÉGENT :**

5           Je suis pas au courant. Probablement oui, nos  
6           experts en matière criminelle probablement  
7           participent à certains travaux mais je... c'est pas  
8           notre... c'est pas notre bureau.

9           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10          Merci.

11          **MME JACINTHE POISSON :**

12          Alors maintenant nos prochaines questions vont nous  
13          amener donc dans les sujets de la victimisation,  
14          des violences conjugales, familiales, sexuelles.  
15          Donc on a parlé ce midi de l'absence de données au  
16          niveau du système judiciaire. Mais on constate  
17          donc qu'au Québec qu'on ne dispose pas de données  
18          qui portent sur la victimisation des personnes  
19          autochtones. On se réfère ici à ce qu'on peut  
20          appeler le chiffre noir de la criminalité, donc les  
21          actes criminels vécus par les personnes autochtones  
22          qui ne dénoncent pas nécessairement la police, qui  
23          vont pas nécessairement aller vers les services  
24          d'aide et qui, finalement, ne sont pas  
25          nécessairement judiciairisés. On dispose à

1 l'échelle canadienne de statistiques fédérales qui  
2 sont issues des enquêtes sociales générales de  
3 victimisation, donc faites par Statistiques Canada,  
4 qui ont par exemple révélé en 2014 qu'une femme  
5 autochtone a trois fois plus de chances d'être  
6 victime de violence. Donc des questions ont été  
7 posées au BAVAC, au Bureau d'Aide aux Victimes  
8 d'Actes Criminels qui nous a précisé, donc, en  
9 audience qu'il ne dispose pas de données ou de  
10 statistiques et qu'il y a pas d'actions prévues en  
11 ce sens pour documenter la victimisation. Donc  
12 d'entrée de jeu, pourquoi est-ce qu'au Québec on ne  
13 dispose pas de données provinciales portant sur la  
14 victimisation?

15 **M. JACQUES PRÉGENT :**

16 Pour ce qui est de la victimisation judiciairisée,  
17 lorsqu'il y a dénonciation, probablement que les  
18 outils développés pour les contrevenants, il y a  
19 sûrement un pendant dans le système informatique  
20 qui nous permettrait de savoir qui sont les  
21 victimes. Là, évidemment, il y a toute une  
22 question de confidentialité qui entre en jeu mais  
23 l'information, d'après moi, à brule-pourpoint, là,  
24 devrait exister. Mais est-ce qu'on a jugé bon de  
25 documenter ça? Probablement qu'on a dû se dire de

1           toute façon qu'il y a une limite à l'utilisation de  
2           la banque parce qu'il y aurait des bons motifs pour  
3           aller se mettre le nez dans ce système-là. C'est  
4           tout ce que je peux vous répondre.

5           **MME JACINTHE POISSON :**

6           Donc j'entends que c'est... ce serait un enjeu  
7           d'importance, que ça serait des statistiques  
8           importantes...

9           **M. JACQUES PRÉSENT :**

10           Oui, au même titre que...

11           **MME JACINTHE POISSON :**

12           ... devraient exister?

13           **M. JACQUES PRÉSENT :**

14           ... au même titre que celles concernant les  
15           accusés, si on avait un système avec un processus  
16           plus clair pour effectivement identifier à la fois  
17           les accusés mais à la fois les victimes, quitte à  
18           ce que ce soit une norme nominale, pourquoi pas,  
19           oui.

20           **MME JACINTHE POISSON :**

21           Et à qui donc pensez-vous que ce rôle devrait  
22           revenir au sein des services publics qui devraient  
23           être responsables ou devraient se pencher sur ces  
24           préoccupations?

25           **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Je pourrais pose la question au forum socio-  
2 judiciaire et on pourrait trouver nos partenaires  
3 intéressés.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Mais on parle aussi des victimes qui... qui ne  
6 dénoncent pas, là. Donc là, vous parlez du  
7 système...

8 **M. JACQUES PRÉSENT :**

9 Oui, mais pour celui-là, c'est ça, ça, c'est  
10 l'autre aspect effectivement. Lui, écoutez,  
11 probablement que ça serait plus... bien, dans la  
12 mesure où il y a effectivement eu... appel auprès  
13 de la police, donc on aurait peut-être la source  
14 qui pourrait provenir de là puis sachant  
15 probablement qu'il y a un certain nombre de  
16 dossiers qui sont pas judiciarisés également à ce  
17 niveau-là. Mais avant ça, donc vous rentrez dans  
18 l'univers des Services sociaux peut-être puis  
19 sinon, c'est privé. Si tu dénonces pas puis que tu  
20 veux pas en parler à personne, il y a pas moyen de  
21 trouver un organisme public qui peut  
22 effectivement cocher: « Bien j'ai une victime,  
23 là, de tel ordre ou de tel type. » Mais est-ce  
24 qu'il existe ailleurs au Canada une façon d'y  
25 arriver? On pourrait facilement peut-être...

1 **MME JACINTHE POISSON :**

2 Effectivement, donc le processus mené à l'échelle  
3 fédérale est mené donc par Statistiques Canada...

4 **M. JACQUES PRÉSENT :**

5 Oui.

6 **MME JACINTHE POISSON :**

7 Dans l'optique de faire un sondage, si ma mémoire  
8 est bonne, de 33 000 répondants où parmi les  
9 questions, d'entrée de jeu, les personnes sont  
10 amenées à s'auto-déclarer comme étant autochtones.  
11 Donc la série de questions liées à la victimisation  
12 permettent ensuite de ventiler les résultats, donc  
13 les statistiques de victimisation entre autochtones  
14 et allochtones, ce qu'on constate, c'est qu'il y a  
15 pas un exercice similaire fait au niveau provincial  
16 ici au Québec qui nous permettrait d'avoir des  
17 données.

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Mais c'est issu de Statistiques Québec, par  
20 exemple?

21 **MME JACINTHE POISSON :**

22 Ce qui est publié par Statistiques Québec sont les  
23 données de Statistiques Canada. Il y a pas un  
24 exercice supplémentaire qui est mené.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 O.K. O.K.

2 **MME JACINTHE POISSON :**

3 Donc ça fait partie de ce qui a été entendu en  
4 audience, là, les préoccupations du manque  
5 finalement de statistiques puis sur lesquelles  
6 faire reposer les actions et les orientations.

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Je veux dire, quand on parle de victimes on pense à  
9 justice mais ça va au-delà de la justice, donc  
10 effectivement c'est une question qui devrait être  
11 amenée à un plus haut niveau, donc sur l'importance  
12 de bien effectivement documenter la question des  
13 victimes en allant au-delà de ce qui est de la  
14 responsabilité du ministère de la Justice parce  
15 qu'il y a tout un univers effectivement qui relève  
16 pas de nous, qui pourrait probablement enrichir  
17 effectivement nos réflexions. Mais comment y  
18 arriver? La question est posée à plus de personnes  
19 que moi, là, au niveau du gouvernement.

20 **MME JACINTHE POISSON :**

21 Merci. Alors maintenant je vais vous amener à la  
22 prochaine diapositive. Donc la Commission  
23 d'enquête a formulé des demandes auprès du  
24 ministère de la Justice pour obtenir des données  
25 des statistiques sur les personnes autochtones qui

1           sont... qu'on a constaté être surreprésentées en  
2           matière de violence conjugale et d'infractions à  
3           caractère sexuel.

4           **M. JACQUES PRÉSENT :**

5           Hum.

6           **MME JACINTHE POISSON :**

7           Donc c'est le même type de méthodologie qui a été  
8           discuté ce matin dont on a constaté les limites et  
9           qui pourraient être sous-représentés.

10          **M. JACQUES PRÉSENT :**

11          Hum, hum.

12          **MME JACINTHE POISSON :**

13          Donc ces tableaux contiennent beaucoup de chiffres.  
14          En quelques mots, de 2001 à 2017, donc toutes les  
15          données obtenues par la Commission, on constate  
16          qu'il y a 6.7 % des accusations en matière de  
17          violence conjugale sont portées contre des  
18          personnes autochtones alors que selon les chiffres  
19          actuels de Statistiques Canada, ils représentent  
20          autour de 1.1% de la population au Québec. Donc on  
21          rappelle que ces données-là ont de nombreuses  
22          limites et sont peut-être même sous... sont peut-  
23          être même sous-évaluées. On constate aussi que les  
24          données nous révèlent que pour les nations du nord  
25          du Québec, c'est là où les statistiques sont les

1 plus surreprésentées. On parle de 1.3 % des  
2 accusations portées contre des Inuits alors  
3 qu'elles représentent .25 de la population. Et  
4 pour les personnes Inuits, on parle de 3.2 % des  
5 accusations alors qu'ils représentent environ .16 %  
6 de la population. Le même exercice a été fait en  
7 matière d'agression sexuelle. Donc les données du  
8 ministère de la Justice révèlent que 8.9 % des  
9 accusations sont portées contre des personnes  
10 autochtones sur... de 2001 à 2017 encore une fois.  
11 La surreprésentation est de nouveau similaire en  
12 matière d'agression sexuelle pour les Cris et les  
13 Inuits. Donc évidemment, ma question d'entrée de  
14 jeu va être : est-ce que c'est des statistiques ou  
15 des préoccupations du ministère de la Justice?  
16 Donc est-ce que vous étiez déjà au courant de ces  
17 enjeux de surreprésentation-là en matière de  
18 violence conjugale et quelles sont donc les actions  
19 menées en ce moment dans ce sens-là?

20 **M. JACQUES PRÉGENT :**

21 À vrai dire, oui, on l'est depuis très longtemps.  
22 C'est pour ça qu'il y a plusieurs... il y a eu  
23 plusieurs plans d'action de déposés par les  
24 gouvernements sur la question de la violence  
25 conjugale et les agressions sexuelles. Je pense

1           qu'on est rendu à une période maintenant où on doit  
2           peut-être aller un peu plus loin en termes de  
3           mesure. C'est pour ça que le ministère, dans le  
4           cas des agressions sexuelles, et d'autres  
5           partenaires d'ailleurs, parce que dans tous les  
6           plans d'action, c'est pas le plan d'action du  
7           ministère de la Justice, là, on se comprend.

8           **MME JACINTHE POISSON :**

9           Hum, hum.

10          **M. JACQUES PRÉGENT :**

11           C'est un plan d'action gouvernemental, donc qui met  
12           à partie plein de partenaires ministériels et  
13           organismes. Et dans le cas des agressions  
14           sexuelles, on a pris évidemment sérieusement la  
15           proposition... pris en considération sérieusement  
16           la proposition de Femmes Autochtones du Québec et  
17           du CSSPNQL d'organiser un forum en mars dernier sur  
18           la question des agressions sexuelles en les  
19           accompagnant dans la mesure où on... ils ont  
20           réfléchi à la problématique et à identifier des  
21           pistes de solutions ou de plans d'action et puis je  
22           pense qu'on est à l'étape, là, d'attendre un peu  
23           les suites des actions que les organismes concernés  
24           autochtones voudront bien mettre en œuvre. Pour le  
25           moment, on en est là. Mais je pense bien que la

1 question de l'agression sexuelle ou de la violence  
2 conjugale, je vous dirais, pour ce qui est de la  
3 violence conjugale, puis peut-être ça portait  
4 également sur les questions d'agression sexuelle.  
5 C'est quand même... heureusement ou en tout cas,  
6 c'est ça la réalité. Femmes Autochtones qui avait  
7 dans les années '90 parti la réflexion de la  
8 dénonciation de la violence conjugale, de la  
9 violence familiale, ils ont tenu trois séminaires  
10 dans les années '90 où il y avait au-dessus de 400  
11 personnes et où le ministère contribuait  
12 financièrement et d'autres partenaires à la tenue  
13 de cet événement-là pour réfléchir sur des actions  
14 possibles. Donc c'est pas nouveau pour nous. Pour  
15 ce qui est des actions prises maintenant, ce qui  
16 est peut-être nouveau maintenant, c'est  
17 qu'effectivement le partenariat du pour et par  
18 devient la clé de voûte pour démarrer notre fameuse  
19 machine pour effectivement trouver des solutions  
20 beaucoup plus... qui répondent davantage aux  
21 préoccupations du milieu. Alors dans le cas des  
22 agressions sexuelles, je sais que le plan d'action  
23 a été déposé en mars et puis par Femmes Autochtones  
24 et le CSSPNQL, il y a peut-être d'autres  
25 partenaires autochtones, là, je m'en souviens plus.

1           Puis là, on attend les suites par rapport à cette  
2           question-là. Pour ce qui est de la violence  
3           conjugale, il y a effectivement, je pense, une  
4           volonté de mettre à la disposition de la population  
5           des milieux autochtones, des mesures financières  
6           pour pouvoir effectivement trouver des pistes de  
7           solutions.

8           **MME JACINTHE POISSON :**

9           Hum, hum.

10          **M. JACQUES PRÉSENT :**

11           C'est ce qu'on retrouve dans le dernier budget de  
12           2017... '18, excusez-moi.

13          **MME JACINTHE POISSON :**

14           Merci. Quelques questions plus précises. On a pu  
15           documenter par écrit certaines mesures du ministère  
16           de la Justice, notamment de financement pour  
17           soutenir les victimes et les accusés. On a  
18           beaucoup de documentation sur les CAVAC, sur le  
19           financement de SOS Violence conjugale, certaines  
20           mesures qui sont, d'une certaine façon, mises en  
21           œuvre par SPAC, Services parajudiciaires  
22           autochtones du Québec. Peut-être si vous voulez  
23           commenter une nouvelle mesure en 2015 mise en place  
24           par le ministère de la Justice, la ligne Ressource  
25           pour les victimes d'agression sexuelle, si vous

1           êtes en mesure de commenter un petit peu. Non?

2       **M. JACQUES PRÉSENT :**

3           Non.

4       **MME JACINTHE POISSON :**

5           Non. C'est pas de votre...

6       **M. JACQUES PRÉSENT :**

7           C'est pas que je veux pas, c'est dans la cour  
8           probablement davantage du BAVAC, mes collègues qui  
9           étaient ici la semaine passée.

10       **MME JACINTHE POISSON :**

11           D'accord.

12       **M. JACQUES PRÉSENT :**

13           Oui.

14       **MME JACINTHE POISSON :**

15           Alors en quelques mots, ça a été une ligne...

16       **M. JACQUES PRÉSENT :**

17           Ou Santé et services sociaux, c'est un ou l'autre  
18           mais nous, on n'est pas associé.

19       **MME JACINTHE POISSON :**

20           Effectivement, le BAVAC, je crois. Alors c'est une  
21           ligne qui a été mise en place en 2015. On nous a  
22           fait état de nombreuses adaptations pour les  
23           personnes autochtones. Je pense que quand il y a  
24           des bons coups, on peut les souligner.

25       **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Hum, hum. Hum, hum.

2 **MME JACINTHE POISSON :**

3 Notamment beaucoup de formations ont été données  
4 par différents organismes autochtones aux  
5 intervenants. Pour l'équipe de travail, il y a eu  
6 un souci d'adapter le bottin de ressources de  
7 référence pour les organismes autochtones. Donc,  
8 bon, cette documentation-là a été faite par écrit,  
9 il y a pas de... il y a pas de problème maintenant.  
10 La diapositive suivante, un rapport... on vous  
11 amène vers un rapport très récent de la Commission  
12 des relations avec les citoyens de l'Assemblée  
13 nationale qui a mené un processus depuis plusieurs  
14 mois pour consulter et écouter les représentants,  
15 les organismes autochtones. Le rapport s'intitule  
16 « Les conditions de vie des femmes autochtones en  
17 lien avec les agressions sexuelles et la violence  
18 conjugale ». Puis il y a une recommandation qui  
19 nous intéresse particulièrement en ce moment, donc  
20 c'est que le gouvernement du Québec, en  
21 collaboration avec des partenaires autochtones  
22 soutiennent les initiatives des milieux autochtones  
23 relatives à la mise en place des mécanismes de  
24 justice communautaire en matière d'agressions  
25 sexuelles et de violence conjugale. Peut-être

1 qu'on peut vous placer dans le contexte de nos  
2 audiences en matière d'agressions, d'abus sexuels.  
3 On a entendu parler ici en audience de projets  
4 menés dans des communautés autochtones qui, entre  
5 autres... qui était un continuum de Service Santé  
6 et services sociaux mais qui également adaptait les  
7 pratiques plus judiciaires pour les personnes  
8 autochtones. On peut penser au projet Wigobisan à  
9 Lac-Simon qui visait à remédier aux problématiques  
10 sexuelles vécues par les enfants, dans le respect  
11 des valeurs et des traditions anishnabe.

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 Hum, hum.

14 **MME JACINTHE POISSON:**

15 C'est une approche multisectorielle, donc Santé et  
16 services sociaux mais également Justice, qui  
17 incluait l'accompagnement pendant les procédures  
18 judiciaire pour adapter les pratiques. Donc on  
19 nous a présenté que le programme a duré plusieurs  
20 années et a été un succès mais a été interrompu par  
21 des coupures de financement. C'était un  
22 financement du fédéral dans ce cas-ci.

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Hum, hum.

25 **MME JACINTHE POISSON :**

1           Donc c'est pas le seul projet dont la Commission  
2           d'enquête a été donc informée, qui est venu à terme  
3           en raison de manque de financement. Donc est-ce  
4           que vous avez... dans un premier temps avez-vous  
5           été informé de l'existence de tels projets en  
6           communauté? Puis est-ce que le ministère de la  
7           Justice s'est déjà intéressé à financer des projets  
8           de mécanisme de justice communautaire comme ceux-  
9           là?

10       **M. JACQUES PRÉSENT :**

11           Oui. Bien c'est certain que le ministère est pas  
12           au courant de tous les projets qui sont développés  
13           dans les régions. Je veux dire, on accepte que les  
14           régions prennent des initiatives puis que certaines  
15           d'entre elles soient intéressantes. Il y a des  
16           projets comme celui dont vous me mentionnez du Lac-  
17           Simon, j'en avais entendu parler puis c'est tout.  
18           Je veux dire, on n'était pas, nous, au ministère  
19           central... on suivait pas le dossier. Et il se  
20           faisait en région, puis que l'initiative ait été  
21           positive, ça m'étonne pas. Puis ça m'étonne pas  
22           non plus que le projet ait été... qu'on ait mis fin  
23           au financement parce qu'effectivement les règles  
24           financières, les programmes, souvent fédéraux sont  
25           de ce genre-là, c'est-à-dire on finance pendant

1           cinq ans puis après ça, c'est terminé puis advienne  
2           que pourra. Mais honnêtement, d'autres types  
3           d'initiatives, j'essaie de voir si on est associé à  
4           des projets semblables au ministère, avec nos  
5           partenaires, je n'en vois pas actuellement, là.  
6           Mais c'est certain que nous, par le biais de nos  
7           comités de justice, on espère qu'ils initient ces  
8           types de démarches-là ou de développement de  
9           projets. Quand c'est le cas, c'est là qu'on le  
10          sait, on l'apprend puis qu'on est en mesure à ce  
11          moment-là peut-être d'accroître l'efficacité du  
12          projet puis de garantir son financement. L'exemple  
13          que j'ai en tête peut-être, là, comme ça, ce serait  
14          le CNA au niveau du Conseil de la Nation attikamekw  
15          où effectivement ils ont une volonté assez claire  
16          de s'attaquer, de prendre une assise claire pour  
17          trouver des solutions aux questions de violence  
18          familiale. Puis on est associé dans le projet à la  
19          fois dans la structure en place puis on collabore  
20          avec eux à la recherche de fonds additionnels pour  
21          venir développer des services autour du système.  
22          Puis on demeure vigilants pour s'assurer d'une  
23          certaine pérennité pour que ce soit pérenne.

24          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25          Petite question. Ma collègue a mentionné le projet

1 Wigobisan. Quand il a arrêté le projet...

2 **M. JACQUES PRÉSENT :**

3 Hum.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 ... est-ce que... puis, bon, ça a eu des  
6 conséquences...

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Hum, hum.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 ... il y a eu des suicides dans la communauté là.  
11 Les gens qui ont... qui ont témoigné faisaient pas  
12 le lien directement mais ils le faisaient  
13 indirectement entre les suicides et la fin du  
14 programme, là.

15 **M. JACQUES PRÉSENT :**

16 Hum, hum.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS BOILEAU :**

18 Ça a eu quand même des conséquences la fin de ce  
19 programme-là. Est-ce que... le financement arrête,  
20 il y aurait eu moyen d'appeler le BAA, tu sais, de  
21 contacter le MJQ pour voir s'ils auraient pu  
22 trouver une espèce de fonds pour faire continuer le  
23 programme ou il aurait fallu qu'ils postulent sur  
24 un fonds? Parce que ça arrive des fois, là, que le  
25 BAA peut dire: « Bien, là, on va vous aider avec un

1           financement tout de suite pour pallier cette  
2           problématique-là. »

3           **M. JACQUES PRÉGENT :**

4           Bien comme je vous indiquais, on n'est pas dans  
5           tous les projets de toute façon alors... puis c'est  
6           correct, c'est bien ainsi, là. L'important, je  
7           présume, dans un projet semblable, je sais pas si  
8           le CISSS était déjà impliqué dans le cadre du  
9           projet qui... et qu'il y avait des partenaires  
10          gouvernementaux du Québec à l'intérieur du projet.  
11          Si c'était le cas, la recherche de collaboration  
12          puis de concertation qu'on... qui est mon vœu le  
13          plus cher, aurait probablement pas réglé  
14          nécessairement la problématique que vous me  
15          présentez mais aurait incité le ministère peut-être  
16          à réagir également puis à dire: « Bien, là, il y a  
17          sans doute moyen de trouver des solutions. » Puis  
18          peut-être pas. Peut-être qu'on serait arrivé à...  
19          mais il y aurait eu un effort, c'est certain. Dans  
20          notre ministère, c'est clair que s'il y a des  
21          initiatives prises, on veut s'assurer qu'elles  
22          soient pérennes. On ne fonctionne pas en se disant  
23          qu'effectivement un système de justice ça marche  
24          pas dans cinq ans. Après ça, tout est réglé, là?  
25          Non. Alors on est bien au fait de ça. Alors dans

1 un projet semblable, si le ministère avait été  
2 impliqué, notre bureau, c'est certain qu'on se  
3 serait peut-être battu, surtout si effectivement il  
4 y avait un impact positif. Mais honnêtement, je  
5 connaissais pas le projet du Lac-Simon.

6 **MME JACINTHE POISSON :**

7 Donc ce que j'entends pour des projets similaires,  
8 c'est le rôle des projets, des programmes de vous  
9 interpeler, d'aller de l'avant pour interpeler le  
10 ministère?

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 Bien à vrai dire, dans tous les projets qui ont été  
13 initiés, si le milieu autochtone estime  
14 qu'effectivement on peut être utile, on essaie de  
15 collaborer du mieux qu'on peut. Et comme je vous  
16 disais, dans le projet de la violence conjugale  
17 chez les Attikamekws, c'est ce qu'on a fait, je  
18 veux dire, on a cherché avec eux à trouver, à  
19 garantir. On dit pas que c'est grâce à nous, là,  
20 mais on y a collaboré. Et puis on a été peut-être  
21 des fois un petit peu tannants par rapport à  
22 certains collaborateurs ministériels et  
23 gouvernementaux mais on reste quand même sensibles  
24 à ces défis.

25 **MME JACINTHE POISSON :**

1           Justement, ça m'amène à ma prochaine question.  
2           Donc hier ou avant-hier, plutôt, on a parlé du fait  
3           que la violence conjugale est maintenant incluse  
4           dans le programme de mesures de rechange pour  
5           adultes en milieu autochtone. Maintenant, après le  
6           CNA, de quelle façon le ministère de la Justice  
7           soutient le développement de mécanismes de justice  
8           communautaire en matière de violence conjugale et  
9           familiale? Donc l'inclusion dans le programme de  
10          mesures de rechange de façon proactive pour les  
11          autres communautés.

12       **M. JACQUES PRÉSENT :**

13          Bien, pour le moment, pour ce qui est du projet  
14          auprès du CNA, c'est un projet pilote. On veut au  
15          moins s'assurer qu'il y a l'impact recherché par  
16          tous les partenaires. Il est évalué par deux  
17          universitaires qui vont collaborer avec nous et le  
18          CNA quant à l'évaluation. Et puis c'est pas une  
19          évaluation pour dire que c'est bon ou pas bon.  
20          C'est juste une évaluation surtout pour enrichir  
21          les bonnes pratiques puis s'assurer  
22          qu'effectivement les bonnes actions sont prises  
23          puis de corriger celles qui ne sont pas bénéfiques.  
24          Donc c'est un projet pilote qu'on s'est donné une  
25          période de deux ans environ mais déjà j'ai des...

1           il y a des signaux de la part de nos partenaires  
2           judiciaires pour dire qu'on pourrait peut-être  
3           aller un petit peu plus rapidement. Et puis on est  
4           dans des discussions, là, exploratoires avec nos  
5           partenaires pour voir, O.K., c'est possible puis  
6           avec toujours les mêmes conditions. C'est qu'on se  
7           lancera pas dans le domaine de la violence  
8           conjugale sans avoir les services ou les ressources  
9           nécessaires dans le milieu pour effectivement  
10          récupérer ces problématiques, pour traiter les  
11          problématiques. Alors c'est certain que le milieu  
12          autochtone qui est potentiellement intéressant  
13          devra évidemment s'assurer que ces services-là sont  
14          en place ou pourraient l'être.

15          **MME JACINTHE POISSON :**

16                Donc il va revenir aux communautés, là, finalement,  
17                d'être les premiers interpellés pour faire signifier  
18                leur intérêt ou quel serait le rôle du ministère de  
19                la Justice pour les autres communautés?

20          **M. JACQUES PRÉSENT :**

21                La promotion pour le moment, elle ne se fait pas  
22                puisqu'on avait convenu avec nos partenaires, le  
23                DPCP, d'en faire un projet pilote et d'évaluer  
24                effectivement ce qu'il en était. Alors pour une  
25                certaine période de temps, on s'est donné une

1 petite gêne. Mais dans la mesure où  
2 effectivement... puis je présume que les  
3 Attikamekws voient l'ampleur du défi à la fois puis  
4 également le poids sur leurs épaules, tout en  
5 reconnaissant que c'est pas parce que ça marche pas  
6 chez les Attikamekws que ça peut pas marcher  
7 ailleurs. Ça, on est conscient de ça. Mais on  
8 sait que les Attikamekws veulent que ça fonctionne,  
9 fait qu'on va tout faire pour que ça fonctionne.  
10 Puis en même temps, on sait qu'il y a un intérêt de  
11 d'autres nations parce qu'il y a des endroits qui  
12 sont pas prêts, pas parce qu'on estime qu'ils sont  
13 pas prêts, mais c'est qu'ils nous en parlent pas  
14 pour... on n'est pas rendu là, point. Mais il y a  
15 des nations, je pense, qui sont prêtes  
16 effectivement et je vous dirais, puis je pense que  
17 je le disais avant-hier, il y en a qui le font déjà  
18 de façon... par la médiation citoyenne, et caetera.

19 **MME JACINTHE POISSON :**

20 Merci. Donc certaines situations nous ont été  
21 rapportées comme étant très fréquentes chez les  
22 femmes victimes de violence conjugale ou familiale.  
23 Donc je vais vous en introduire deux pour  
24 introduire ma question. Donc vous allez voir que  
25 c'est des situations à l'intersection du système de

1 justice, du système policier, des services sociaux,  
2 Protection de la jeunesse.

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Hum, hum.

5 **MME JACINTHE POISSON :**

6 Hein, on est dans un... on veut décroiser un  
7 peu, ne plus travailler en silo. Donc dans une  
8 première situation, on a entendu à répétition que  
9 les femmes ne veulent pas dénoncer leur conjoint  
10 parce que si elles le font, elles ont peur que leur  
11 conjoint soit judiciaire et incarcéré...

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 Hum, hum.

14 **MME JACINTHE POISSON :**

15 ... ce qui peut priver la famille d'un soutien  
16 évident. Dans une deuxième situation, des femmes  
17 ont aussi peur de dénoncer leur conjoint parce que  
18 l'impact que ça peut avoir, c'est que la situation  
19 soit prise en charge par les Services sociaux et  
20 qu'ainsi, bon, les enfants leur soient enlevés.  
21 Ces situations-là, on se rend compte que c'est une  
22 demande de décroiser donc les réponses à donner.  
23 Est-ce qu'il y a donc une approche concertée? Des  
24 actions concertées avec les autres ministères en ce  
25 sens-là pour répondre aux préoccupations des femmes

1           qui souhaitent dénoncer et qui ont donc peur de  
2           dénoncer à la police et qui ont peur que leur  
3           situation se ramasse dans le système judiciaire.

4           **M. JACQUES PRÉSENT :**

5           Hum. Je vous dirais que la problématique est  
6           davantage discutée avec le milieu autochtone  
7           qu'avec les ministères ou des partenaires parce que  
8           c'est eux qui le vivent. Puis les solutions,  
9           effectivement, passent par le partenariat une fois  
10          qu'effectivement il y a une volonté qui implique  
11          tous les autres partenaires. Puis dans le cas des  
12          Premières Nations qui sont non-conventionnées, ça  
13          implique à un degré très élevé le fédéral qui  
14          dispose de ressources et même de financement donc  
15          pour soutenir les services. Mais il est évident  
16          que nous sommes très sensibles à ces enjeux dans la  
17          mesure où le milieu autochtone évidemment veut bien  
18          aborder le sujet. Mais c'est une question qui est  
19          toujours à l'ordre du jour puis lorsqu'il y a un  
20          intérêt on... on l'aborde puis si on veut pas  
21          l'aborder, on veut pas en discuter, on fait les  
22          priorités qu'ils veulent bien... sur lesquelles ils  
23          veulent bien investir. Puis comme je disais avant-  
24          hier, la politique sociale attikamekw prévoyait non  
25          seulement protection mais effectivement la violence

1 conjugale puis la violence conjugale est venue à  
2 l'ordre du jour pratiquement 15 ans plus tard.  
3 C'est ce que ça a pris.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Je reprends justement la balle au bond, là, parce  
6 que vous avez parlé encore une fois des  
7 Attikamekws, de la violence conjugale. Vous devez  
8 savoir, les Attikamekws se sont alliés aussi, pas  
9 tout au long, mais dans les dernières années, des  
10 chercheurs pour documenter les pratiques en  
11 violence conjugale et faire cette politique en  
12 matière de violence conjugale chez les Attikamekws.

13 **M. JACQUES PRÉGENT :**

14 Hum, hum.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

16 D'ailleurs les 26... 26, 27, 28 octobre prochains,  
17 ils ont le forum sur le droit et la gouvernance  
18 attikamekw ou la politique en matière de violence  
19 familiale qui sera présenté et les fonds de  
20 recherche venaient du Conseil de recherche en  
21 sciences humaines du Canada. Ça adonnait qu'il y  
22 avait un projet de recherche dirigé par Ghislain  
23 Otis à l'Université d'Ottawa et que des fonds ont  
24 été disponibles dans le cadre de ce projet de  
25 recherche pour... pour soutenir les Attikamekws

1 dans la construction d'une politique en matière de  
2 violence familiale. Évidemment, ce sont pas toutes  
3 les nations nécessairement qui auront le bénéfice  
4 d'un *timing*, si je peux utiliser un anglicisme  
5 comme celui-là pour documenter les pratiques en  
6 matière de violence familiale. Parfois ça prend le  
7 soutien de chercheurs. Les Attikamekws ont eu ce  
8 bénéfice-là. Est-ce qu'on pourrait mettre en place  
9 des fonds? Est-ce que ça a été pensé des fonds,  
10 des façons d'aider les nations pour développer leur  
11 façon de faire en matière de violence familiale?

12 **M. JACQUES PRÉGENT :**

13 Hum, hum. La question de la recherche, de toute  
14 façon, en général, je pense que je l'ai tout  
15 simplement dit avant-hier, c'est pas notre tasse de  
16 thé au ministère. Il y a pas énormément de  
17 recherche qui se fait. Mais je pense qu'il doit  
18 s'en faire et...

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 Mais sans la faire, les fonds qui pourraient  
21 permettre que des recherches soient faites et comme  
22 ça les chercheurs... les nations pourraient choisir  
23 les...

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 C'est ça.

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

2 ... ce qu'elles veulent comme type de recherches,  
3 là.

4 **M. JACQUES PRÉGENT :**

5 Hum, hum.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 Est-ce qu'il y a un fonds en ce moment qui existe  
8 qu'on peut postuler ou pas vraiment?

9 **M. JACQUES PRÉGENT :**

10 Je sais qu'il y a des discussions pour la création  
11 d'un fonds en matière de... au niveau  
12 correctionnel, par exemple, mais il y a des  
13 discussions à ce titre. Mais actuellement, non,  
14 effectivement. Peut-être rajouter quand même qu'on  
15 a déjà discuté par contre avec certains chercheurs  
16 d'un intérêt de développer une chaire peut-être  
17 reliée à la justice autochtone, exploratoire pour  
18 voir si effectivement il y avait pas lieu mais  
19 c'est pas allé plus loin.

20 **MME JACINTHE POISSON :**

21 Parfait. Vous mettez la table justement pour les  
22 prochaines questions qui vont porter sur les  
23 programmes de subventions, le financement du  
24 ministère.

25 **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 Hum, hum.

2 **MME JACINTHE POISSON :**

3 Donc on a entendu la semaine passée en audience le  
4 Bureau... le BAVAC, le Bureau d'aide aux victimes  
5 d'actes criminels, sur la question de financement  
6 des organismes autochtones qui offrent des services  
7 aux victimes d'actes criminels. On souhaite  
8 revenir un petit peu sur le rôle, les orientations  
9 du ministère de la Justice dans la mesure du  
10 possible. Donc pour résumer, dans le programme de  
11 subventions pour favoriser la recherche,  
12 l'information, la sensibilisation et la formation  
13 en matière d'aide aux victimes d'actes criminels,  
14 on comprend que six organismes sont financés à la  
15 mission globale de façon donc récurrente, sans peur  
16 de perdre leur financement. Mais ceux-ci ne visent  
17 pas spécifiquement les personnes autochtones.  
18 Rapidement, je peux vous faire la liste, là, il y a  
19 les CAVAC évidemment, le Centre d'expertise Marie-  
20 Vincent, l'Association québécoise pour les droits  
21 des victimes, l'Association des familles des  
22 personnes assassinées, disparues, la ligne SOS  
23 Violence conjugale et la ligne pour les personnes  
24 victimes d'agressions sexuelles.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1 Hum, hum.

2 **Mme JACINTHE POISSON :**

3 Bon. Les autres organismes peuvent soumettre des  
4 projets annuels dans le cadre d'appels de projets  
5 spécifiques. On a été informé qu'entre 2012 et  
6 2018, il avait donc 13 projets par et pour les  
7 personnes autochtones qui ont été financés pour un  
8 montant total de 537 101 \$. On a ces chiffres-là.  
9 Par ailleurs, il y a d'autres programmes qui  
10 existent comme le Fonds Accès Justice qui ouvre des  
11 appels de projets annuels pour les organismes. On  
12 a été informés que trois projets autochtones ont  
13 été financés depuis trois ans sur un total de 68  
14 projets. Bon. Alors le BAVAC a pu nous expliquer  
15 la mécanique des programmes de subvention, les  
16 projets financés. Il y a quand même quelques  
17 questions qui demeurent. Notamment, on comprend  
18 que le ministère de la Justice n'a pas de programme  
19 officiel de financement récurrent auquel les  
20 organismes peuvent officiellement appliquer. On  
21 peut penser à d'autres ministères qui ont des  
22 programmes de financement récurrent comme le  
23 ministère Santé et Services Sociaux avec le  
24 programme de soutien aux organismes communautaires.  
25 Donc est-ce que ça a déjà été donc une demande du

1 milieu, des préoccupations formulées donc par les  
2 organismes, qu'on a entendu beaucoup en audience  
3 qu'il y a un manque de financement criant pour les  
4 organismes en matière de justice autochtone. Est-  
5 ce que ça a déjà été pensé donc qu'il y ait un  
6 programme de financement à la mission en matière de  
7 justice?

8 **M. JACQUES PRÉSENT :**

9 Non.

10 **Mme JACINTHE POISSON :**

11 Est-ce que ça a déjà été des préoccupations qui ont  
12 été amenées au ministère?

13 **M. JACQUES PRÉSENT :**

14 Il y a eu des discussions à...

15 **Mme JACINTHE POISSON :**

16 O.K.

17 **M. JACQUES PRÉSENT :**

18 ... à cet effet, oui, entre les différents  
19 partenaires pour essayer de voir s'il y avait pas  
20 d'autres possibilités puis pour la plupart, ça a  
21 pas été retenu à ce jour.

22 **Mme JACINTHE POISSON :**

23 O.K. Donc le BAVAC, on a posé plus de questions à  
24 ce sujet-là, nous a informés que c'était entre  
25 autres en raison de manque de disponibilité

1 financière. Donc on continuait les appels de  
2 projets annuels comme mécanisme préféré par manque  
3 de disponibilité financière. Est-ce que vous  
4 pouvez faire écho à ces...

5 **M. JACQUES PRÉSENT :**

6 Disponibilité financière de quoi? Excusez.

7 **Mme JACINTHE POISSON :**

8 La création d'un programme donc de financement  
9 récurrent pour les organismes serait pas possible,  
10 parce qu'on manquerait de fonds pour le faire.

11 Est-ce que...

12 **M. JACQUES PRÉSENT :**

13 O.K. Bien, écoutez...

14 **Mme JACINTHE POISSON :**

15 Pensez-vous que c'est... ça fait partie des  
16 préoccupations?

17 **M. JACQUES PRÉSENT :**

18 Si BAVAC l'a dit, ça doit être vrai. Honnêtement,  
19 c'est pas mon fonds. Je gère pas ces budgets alors  
20 je pense que c'est plus à eux qu'il faudrait poser  
21 la question, là.

22 **Mme JACINTHE POISSON :**

23 O.K. Donc quand ça fait partie des discussions au  
24 niveau au niveau du ministère de la Justice, quels  
25 étaient les obstacles? Pourquoi il y a pas eu

1 de...

2 **M. JACQUES PRÉGENT :**

3 Parce qu'on a des dossiers d'orientation, là, on  
4 discute des différentes options possibles puis  
5 évidemment on peut pas toutes les retenir puis  
6 voilà. Mais je pense que d'une façon... d'une  
7 certaine façon évidemment il en revient  
8 probablement à cet égard peut-être au milieu  
9 autochtone un petit peu de monter certains dossiers  
10 reliés, mettons, aux victimes qui pourraient peut-  
11 être démontrer qu'il y a une pertinence récurrente  
12 d'un tel fonds, je veux dire d'un tel programme ou  
13 peu importe. Mais à ma connaissance, il me semble  
14 j'ai jamais lu de demandes ou de soumissions qui  
15 touchaient un projet récurrent en lien avec la  
16 justice, pouvant toucher les victimes de la part du  
17 milieu autochtone.

18 **Mme JACINTHE POISSON :**

19 O.K.

20 **M. JACQUES PRÉGENT :**

21 De mémoire, là, ça ne me dit pas rien. Les seules  
22 initiatives peut-être puis qui sont même pas... qui  
23 sont prises plus par notre direction, ça a pas...  
24 ça a pas l'impact, je pense, que vous recherchez.  
25 Mais comme on finance tout de même pour le moment,

1           là, ça semble vouloir, on l'espère, devenir  
2           récurrent, des postes de responsables au sein des  
3           principales instances, organismes autochtones pour  
4           réfléchir à la question de la justice. C'est le  
5           cas pour Femmes Autochtones du Québec depuis de  
6           nombreuses années. Puis récemment, on a emboîté le  
7           pas avec justement le CSSPNQL pour qu'on ait un  
8           genre de vis-à-vis à l'intérieur de l'organisme qui  
9           traite du dossier justice spécifiquement puis qui  
10          est un peu notre pont vers le milieu pour essayer  
11          de développer des zones de discussion pour  
12          développer des projets. Puis on a fait pareil...  
13          de même avec le Regroupement des Centres d'Amitié  
14          récemment.

15       **Mme JACINTHE POISSON:**

16           O.K. Est-ce que c'est quelque chose qui est  
17           récent?

18       **M. JACQUES PRÉSENT :**

19           Récemment.

20       **Mme JACINTHE POISSON :**

21           D'il y a quelques années?

22       **M. JACQUES PRÉSENT :**

23           C'est comme cette année.

24       **Mme JACINTHE POISSON :**

25           Cette année.

1 **M. JACQUES PRÉGENT :**

2 Oui.

3 **Mme JACINTHE POISSON :**

4 Puis c'est... officieusement ça tend...

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Ah! ça va... officiellement, ça va prendre... ça  
7 prend forme, là, les... Femmes Autochtones a  
8 toujours eu notre coordonnatrice Justice/Sécurité  
9 publique. En tout cas, je dis toujours dans le  
10 sens que depuis que je m'en souviens, là, depuis  
11 les années '80... fin de '90. Mais c'est récemment  
12 qu'on a comme essayé d'alimenter un vis-à-vis qui  
13 devient permanent puis qui est un peu notre pont  
14 également au sein du forum socio-judiciaire.

15 **Mme JACINTHE POISSON :**

16 O.K.

17 **M. JACQUES PRÉGENT :**

18 Alors donc on est comme en train de structurer un  
19 peu toute cette façon de faire. Puis à ce jour, je  
20 vous dirais que c'est assez bénéfique, notamment,  
21 par exemple, en matière d'adoption coutumière,  
22 c'est le coordonnateur qui a monté toute la  
23 documentation qui a été mise en ligne sur le site  
24 du CSSPNQL pour expliquer c'est quoi l'adoption  
25 coutumière aux Premières Nations puis quoi faire

1 également pour pourvoir effectivement désigner une  
2 autorité compétente puis appelez-moi si vous avez  
3 des questions. Donc on a ce type de collaboration.  
4 Puis je sais que c'est un sujet que vous aviez pas  
5 identifié, je crois, dans votre présentation mais  
6 juste en matière d'information juridique, c'est  
7 comme ça qu'on a procédé justement récemment en  
8 disant: « Bien le CSSPNQL, Femmes Autochtones,  
9 Regroupement, pouvez-vous vous asseoir? » Puis  
10 même les Inuits se sont assis à la même table, les  
11 asseoir ensemble et discuter d'une stratégie en  
12 termes d'information juridique qui est comme... qui  
13 va répondre aux besoins de la population en  
14 général. Puis ils se sont associés Éducaloi puis  
15 ils vont s'associer d'autres organismes autochtones  
16 en matière de communication pour atteindre cet  
17 objectif-là.

18 **Mme JACINTHE POISSON :**

19 O.K.

20 **M. JACQUES PRÉSENT :**

21 Alors donc c'est la façon qu'on a procédé dans ce  
22 cas-ci.

23 **me JACINTHE POISSON :**

24 Est-ce que dans ce cas-ci ça a été donc une  
25 initiative du ministère de la Justice d'offrir ou

1           ça a été donc les organismes qui ont interpellé le  
2           ministère de la Justice en demandant...

3           **M. JACQUES PRÉSENT :**

4           Les deux en même temps.

5           **Mme JACINTHE POISSON :**

6           O.K.

7           **M. JACQUES PRÉSENT :**

8           Oui.

9           **Mme JACINTHE POISSON :**

10           Puis c'est pas mal officiel, donc que ce sera de  
11           façon récurrente, qu'il y aura pas, par exemple, à  
12           justifier...

13           **M. JACQUES PRÉSENT :**

14           C'est notre espoir.

15           **Mme JACINTHE POISSON :**

16           O.K. Ce sera pas, par exemple, donc une  
17           présentation de projets différents, innovateurs ou  
18           il y aura pas des conditions de nouveauté à  
19           justifier à chaque année, par exemple?

20           **M. JACQUES PRÉSENT :**

21           Les Comités de justice sont en place depuis les  
22           années '98. Il y a jamais de comités qui ont...  
23           dont on a coupé le financement. Mais on peut pas  
24           leur dire que ça va être là pour la vie.

25           **Mme JACINTHE POISSON :**

1 Hum, hum.

2 **M. JACQUES PRÉSENT :**

3 Mais ça fait quand même 20 ans pratiquement que ça  
4 existe dans certains cas. Alors c'est pratiquement  
5 de la récurrence mais malheureusement, je veux  
6 dire, c'est... l'Assemblée Nationale est suprême  
7 alors si c'est plus le cas, ce sera plus le cas.

8 **Mme JACINTHE POISSON :**

9 O.K. Parfait. Mes prochaines questions vont vous  
10 amener un peu donc sur... vers les causes sous-  
11 jacentes à la criminalité pour qu'on puisse  
12 discuter des programmes d'accompagnement  
13 judiciaire.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Mais combien de temps prévoyez-vous encore? C'est  
16 peut-être le temps de prendre une quinzaine de  
17 minutes.

18 **Mme JACINTHE POISSON :**

19 Prendre une pause? O.K.

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 Oui, on pourrait prendre une pause, absolument.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Oui, hein, on va certainement faire une pause.

24 **M. JACQUES PRÉSENT :**

25 C'est bon.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 On va prendre une quinzaine de minutes.

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 C'est beau. Merci.

5 SUSPENSION

6 -----

7 REPRISE

8 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

9 La Commission reprend.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Oui, alors vous poursuivez avec Maître Présent?

12 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13 Oui, merci. Avant de poursuivre, je veux juste  
14 faire une modification aux pièces qui ont été  
15 déposées, il y a une erreur de cote, là: la  
16 bibliothèque ustice qu'on avait mise sous P-905,  
17 elle a été déjà déposée sous P-839. C'est  
18 simplement qu'on la bonifie. Donc sous P-839, on a  
19 ajouté des documents dans cette bibliothèque et,  
20 donc en conséquence, la pièce, qui était la pièce  
21 P-920, les statistiques sur les Services  
22 correctionnels pour les jeunes, va devenir la pièce  
23 P-905.

24 **- MODIFICATION DE LA PIÈCE P-905 -**

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Et voilà.

2 **Mme JACINTHE POISSON :**

3 Parfait. Donc on reprend. Les questions suivantes  
4 vont donc porter sur les causes sous-jacentes dans  
5 la criminalité et sur les programmes  
6 d'accompagnement judiciaire.

7 Donc, d'entrée de jeu, les jugements GLADUE,  
8 IPILEE demandent à ce qu'on puisse avoir des  
9 sentences qui s'orientent plutôt vers le traitement  
10 des causes sous-jacentes à la criminalité. On a  
11 entendu bien souvent en audience que la  
12 judiciarisation, c'est finalement trop souvent une  
13 prise en charge des problèmes sociaux ou de santé  
14 des personnes. Est-ce que, donc, c'est des  
15 préoccupations au ministère et est-ce qu'il y a de  
16 la collaboration avec d'autres partenaires pour  
17 s'attaquer à ces enjeux majeurs en matière de  
18 justice?

19 **M. JACQUES PRÉSENT :**

20 Et quand vous me posez cette question-là, vous  
21 faites référence notamment à des initiatives qui  
22 peuvent être prises avec... par exemple, avec les  
23 tribunaux, que ce soit la Cour du Québec,  
24 principalement ou les Cours municipales?

25 **Mme JACINTHE POISSON :**

1           Oui, où on peut parler de collaboration, donc, avec  
2           les acteurs en matière de santé et services  
3           sociaux, en matière de traitement des causes sous-  
4           jacentes aux actes criminels.

5           **M. JACQUES PRÉSENT :**

6           Oui, d'accord. Bien, comme je l'indiquais, de  
7           toute façon, c'est une pierre d'assise essentielle  
8           dans le cadre de la résolution des conflits en  
9           milieux autochtones de façon générale cette  
10          collaboration. Puis elle se matérialise  
11          effectivement de différentes façons.

12                 Dans le cadre du programme de mesures de  
13          rechange, on comprend très bien que c'est le  
14          milieu, c'est au milieu de créer les partenariats  
15          nécessaires au niveau de la communauté pour trouver  
16          des solutions. Au niveau des systèmes de justice,  
17          notamment des tribunaux, il y a effectivement une  
18          série de projets... puis il y a probablement des  
19          témoins qui sont venus exposer un peu comment ça  
20          fonctionnait chez eux, que ce soit par le biais des  
21          fameux PAJIC ou des PAJ-SM, qui sont... écoutez,  
22          là, il faudrait que je me souviene toujours, mais  
23          c'est des programmes d'accompagnement de  
24          justice/santé mentale, puis vous avez des  
25          programmes d'accompagnement judiciaire et

1 d'intervention communautaire, notamment, pour ce  
2 qui est du milieu municipal. Dans ce dernier cas,  
3 le fameux PAJIC qui a surtout pris assise à  
4 Montréal, qui s'est développé sous un autre nom  
5 dans la région de Québec, à Québec, et qui  
6 s'implante graduellement ici à Val-d'Or. J'ai eu  
7 d'ailleurs la chance de discuter hier avec la  
8 responsable au Centre d'amitié autochtone qui  
9 collabore avec la Cour municipale. Donc, oui, il y  
10 a ce type d'initiatives, et ça implique,  
11 effectivement, d'autres partenaires.

12 Et dans le cas des PAJ-SM, en matière de santé  
13 mentale, c'est effectivement un arrimage entre le  
14 milieu des services sociaux et le milieu judiciaire  
15 puis par définition, ça veut donc dire que les  
16 milieux des services sociaux prennent sous leur  
17 responsabilité, d'une certaine façon, l'individu  
18 pour, effectivement, convenir avec lui d'un plan  
19 d'intervention qui, évidemment, fait toujours  
20 l'objet d'une approbation par le tribunal via des  
21 avocats, puis qui donne, effectivement, des  
22 résultats comme le retrait d'accusations ou qui  
23 pourrait réduire, évidemment, la peine et prévoir  
24 une peine non privative de... donc de détention.

25 Pour ce qui est également de ce qu'on appelle

1 du PTTCQ, qui est un Programme de traitement sur la  
2 toxicomanie de la Cour du Québec, qui est un projet  
3 implanté à Montréal depuis quand même pas loin  
4 d'une dizaine d'années, là, j'y vais de mémoire  
5 mais peut-être pas autant, là, mais peut-être au  
6 moins cinq ans, il y a une volonté... puis qui  
7 implique une collaboration avec les services  
8 sociaux locaux, le CIUSSS de Montréal, dans le  
9 traitement d'un dossier d'un toxicomane. On  
10 explore actuellement sérieusement avec le milieu  
11 de... bien, « on »... les différents intervenants,  
12 parce que c'est jamais nécessairement toujours  
13 juste le ministère de la Justice, là, mais des  
14 fois, il y a des initiatives locales, régionales,  
15 qui se font. Ça a été le cas, jusqu'à ce jour, et  
16 c'est le cas encore jusqu'à ce jour dans la région  
17 de Sept-Îles, où, avec le CISSS de la région...sans  
18 doute encore là des témoins qui vous en ont  
19 parlé... la poursuite, la Cour du Québec, on essaie  
20 de développer, effectivement, un programme de type  
21 PTTCQ, le Programme de traitement de toxicomanie,  
22 puis en vertu de l'article 720, pour offrir des  
23 options additionnelles, effectivement, à une  
24 judiciarisation très conventionnelle comme on  
25 connaît.

1            Puis on espère dans le cas de Sept-Îles, au  
2            même titre que les discussions qu'on a avec les  
3            Inuits, convenir d'un projet dans la prochaine  
4            année. Puis ça implique, évidemment, un  
5            partenariat étroit avec non seulement le milieu  
6            autochtone, mais avec leurs organisations  
7            responsables notamment de toutes les questions de  
8            services. Dans le cas du Nunavik, il faut dire que  
9            l'origine des discussions qu'on a avec eux remonte  
10           quand même à un projet qui s'appelle Sariuk. Je  
11           sais pas si on en a parlé à votre... auprès de la  
12           Commission, mais qui est donc une initiative  
13           régionale du milieu qui vise, évidemment, à essayer  
14           de trouver des options autres que la détention par  
15           rapport aux contrevenants inuits et qui implique,  
16           effectivement, une série, un plan d'intervention  
17           qui peuvent impliquer une série d'interventions,  
18           que ce soit : suivre une thérapie, s'assurer qu'une  
19           fois que t'es de retour dans ta communauté, que le  
20           plan prévoit, effectivement, des... un cadre pour  
21           t'appuyer et t'aider à t'intégrer dans ton milieu  
22           et à poursuivre un peu des démarches qu'on l'incite  
23           à prendre.

24           Alors d'une certaine façon, dans le cadre de  
25           toutes ces initiatives, elles sont quand même

1           provinciales... parce que les PAJ-SM, les PAJIC,  
2           mais on tend, effectivement, les PTTQ, on tend à  
3           les adapter le plus possible et à les moduler aux  
4           enjeux autochtones en s'assurant, évidemment, que  
5           le réseau autochtone des services, que ce soit des  
6           centres de thérapie, que ce soit de CRC, dans le  
7           cas des Inuits au même titre que chez les Innus de  
8           Uashat, le Centre Jourdain seraient associés à la  
9           démarche pour la thérapie notamment. Alors donc il  
10          y a toujours un vœu puis, évidemment, on n'a pas le  
11          choix, c'est comme ça que ça fonctionne, une  
12          collaboration étroite avec les intervenants.

13       **Mme JACINTHE POISSON :**

14          Merci. C'est une très bonne introduction. Je vais  
15          avoir quelques questions donc sur ce sujet-là.  
16          J'ai mis donc la diapositive d'un objectif...  
17          pardon, je vais me mettre ici, ça va aller mieux...  
18          donc du Plan d'action gouvernementale pour le  
19          développement social et culturel des Premières  
20          Nations et des Inuits, donc de 2017. L'objectif  
21          1.1.8 qui est, don sous la responsabilité du  
22          ministère de la Justice, de mettre en place des  
23          programmes d'accompagnement auprès des tribunaux  
24          pour la clientèle autochtone contrevenante,  
25          notamment quant aux questions liées à la

1 dépendance, à l'alcool et aux drogues, à la  
2 violence conjugale et familiale, à la santé mentale  
3 ou à l'itinérance. Donc est-ce que vous concevez  
4 que ces programmes sont, dans le fond, une mise en  
5 œuvre de...

6 **M. JACQUES PRÉSENT :**

7 C'est ça. C'est le pont entre ce que je viens de  
8 dire puis, effectivement, la mesure concrète dans  
9 le plan d'action. C'est comme ça qu'on l'a écrit.  
10 Il y a bien des mesures, d'ailleurs, que des fois  
11 on les lit puis on ne sait plus trop de quoi on  
12 parle mais on sait ce qu'on veut faire.

13 Puis l'important, c'est qu'effectivement,  
14 derrière cette volonté-là, comme tout plan  
15 d'action, évidemment, il y a des... il y a des...  
16 il y a un financement quand même qui est prévu et,  
17 effectivement, cette mesure-là dispose d'un certain  
18 financement qui nous permet de mettre en œuvre des  
19 projets.

20 C'est pas juste un vœu puis une volonté de  
21 faire travailler des partenaires ensemble, puis en  
22 leur demandant: « Bien, puis combien vous allez  
23 contribuer financièrement? ». Il y a quand même  
24 une volonté gouvernementale et ministérielle, dans  
25 le cas présent, de soutenir les services parce que

1           derrière le 1.1.8 ce qui est important de  
2           mentionner, les financements disponibles, c'est pas  
3           des financements que, nous, on a réservés. C'est  
4           pas un financement pour le système judiciaire comme  
5           tel, pour engager des procureurs ou faciliter des  
6           paiements et caetera, là.

7           **Mme JACINTHE POISSON:**

8           C'est de l'argent pour les services. Et parce  
9           qu'on est conscient que c'est ça notre problème,  
10          très souvent, dans le domaine de la justice, on a  
11          plein de belles initiatives mais on n'a pas les  
12          ressources nécessaires pour appuyer toute la mise  
13          en place du cadre pour encadrer les individus une  
14          fois chez eux.

15                 Et honnêtement, dans cette axe-là, semble-t-  
16          il, mais j'ai pas lu le rapport, mais dans le cas  
17          de Montréal, du PTTTCQ de Montréal, ce qui manquait  
18          souvent, c'était justement le... je sais plus  
19          comment appeler ça, mais en anglais, le « *after*  
20          *care* ». C'est-à-dire que quand il revient dans sa  
21          communauté, quel est le... quel est... quelles sont  
22          les ressources locales pour encadrer, une fois  
23          qu'il a suivi sa thérapie, une fois qu'il a suivi  
24          le quelque ordre que ce soit, quel est le cadre  
25          qu'on lui a... qui peut l'aider à s'intégrer dans

1 sa communauté puis qu'il oblige même, peut-être, à  
2 faire des actions pour faciliter son intégration  
3 puis certains changements? Et sur ce point-là, on  
4 a comme très clairement, dans nos stratégies, isolé  
5 des sommes pour cet aspect-là également.

6 Et dans le cas des Inuits, c'est prévu avec  
7 la... et dans le cas des Inuits, honnêtement, ça va  
8 pas vite. Il y a des gens qui estiment parfois que  
9 c'est long à accoucher. Mais on sent derrière le  
10 projet Puvirnituk, parce que dans le cas de Sariuk,  
11 c'est un projet qui va se faire par phase, par  
12 communauté, et la première communauté visée, c'est  
13 Puvirnituk, et il est prévu une collaboration  
14 étroite de la Régie régionale, au même titre que  
15 nous et du MSP. Alors les partenaires sont là.  
16 Puis à ce jour, il y a une volonté, effectivement,  
17 qu'on ait des résultats.

18 **Mme JACINTHE POISSON :**

19 Et les instigateurs donc de ces nouveaux projets  
20 PTTCQ, Sept-Îles et Nunavik, les instigateurs à la  
21 base du projet, est-ce que c'est une volonté qui  
22 venait du MJQ ou qui a été formée par les  
23 communautés? Comment...

24 **M. JACQUES PRÉSENT :**

25 Dans le cas de Sariuk, c'est... ça, c'est venu des

1            partenaires. Je pense que tout le monde a convenu  
2            d'actions, qui certains visaient plus le service  
3            policier en lien avec le CLSC de la communauté.  
4            Dans notre cas, c'est davantage sous l'angle du  
5            PPTCQ, puis il y a donc d'autres partenaires  
6            également, d'autres ministères, qui sont impliqués  
7            dans d'autres actions qui sont complémentaires  
8            l'une par rapport à l'autre.

9            Dans le cas de Sept-Îles, je connais moins  
10           l'historique du dossier. C'est quand même une  
11           initiative régionale, ce qui est très bien en soi.  
12           Puis là, on va être partenaire incessamment pour  
13           essayer juste de s'assurer que les ressources  
14           financières nécessaires sont au rendez-vous pour  
15           qu'effectivement, ça prenne son envol, puisqu'il y  
16           a, effectivement, une problématique quand même  
17           assez particulière là aussi, au même titre que dans  
18           le Nord du Québec.

19           **Mme JACINTHE POISSON :**

20           Hum... hum. Donc si on comprend bien, le  
21           financement prévu pour la mesure 1.1.8, sont donc  
22           pour les nouveaux programmes. On comprend qu'il y  
23           a une panoplie de programmes déjà existants peut-  
24           être depuis une dizaine, une quinzaine d'années en  
25           matière santé mentale, toxicomanie. Donc ce

1           financement-là est vraiment prévu pour le  
2           déploiement des nouveaux programmes?

3           **M. JACQUES PRÉGENT :**

4           Il est prévu pour les développements des programmes  
5           en milieux autochtones.

6           **Mme JACINTHE POISSON :**

7           O.K. Parfait.

8           **M. JACQUES PRÉGENT :**

9           Oui.

10          **Mme JACINTHE POISSON :**

11          O.K. C'est plus clair. Merci. Donc si vous me  
12          permettez de revenir justement au programme  
13          préexistant, disons, avant cette mesure. Pour  
14          faire un tour des modèles, on parle de programmes  
15          en santé mentale, souvent appelés les PAJ-SM, dans  
16          différentes régions au Québec, surtout en milieu  
17          urbain, Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke, des  
18          programmes en toxicomanie dont on a mentionné le  
19          PTTCQ, le BAJTO à la Cour municipale de Montréal.

20          **M. JACQUES PRÉGENT :**

21          Hum... hum.

22          **Mme JACINTHE POISSON :**

23          on a également... on a documenté un peu les  
24          pratiques de Côté Cour, qui est le programme,  
25          disons, en violence conjugale...

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 Hum... hum.

3 **Mme JACINTHE POISSON :**

4 ... Palais de justice et Cour municipale de  
5 Montréal. Finalement, les programmes en itinérance  
6 que vous avez mentionnés, Montréal, Québec qui a un  
7 programme un peu similaire et un programme en  
8 développement, ici à Val-d'Or...

9 **M. JACQUES PRÉSENT :**

10 Hum... hum.

11 **Mme JACINTHE POISSON :**

12 ... qui va revenir en audience probablement plus  
13 tard. À votre connaissance donc dans ces  
14 programmes qui sont plutôt en milieu urbain,  
15 quelles sont les mesures d'adaptation qui peuvent  
16 être prévues pour les personnes accusées  
17 autochtones qui font ces programmes?

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Excusez-moi, mais ils sont en milieu urbain, en  
20 effet, puis votre question, c'est?

21 **MME JACINTHE POISSON :**

22 Quelles sont les adaptations prévues? Donc est-ce  
23 qu'il y a des soucis... un souci qui est amené donc  
24 pour les contrevenants autochtones qui vont être  
25 intégrés dans ces programmes généraux-là?

1 **M. JACQUES PRÉSENT :**

2 À vrai dire, les partenaires autochtones sont  
3 toujours à la table dans le développement de ces  
4 projets, que ce soit celui PAJIC, ici à Val-d'Or,  
5 donc c'est par le biais, évidemment, du Centre  
6 d'amitié. Dans le cas des Inuits, la Régie  
7 régionale, Makivik est présent à la table. Ils  
8 sont les garants en soi des adaptations nécessaires  
9 qui peuvent être... qui peuvent être nécessaires.

10 Et puis honnêtement à ce jour, dans les  
11 propositions qui nous ont été faites, on n'a pas eu  
12 de problème avec la façon de faire. Même je dirais  
13 qu'à certains égards, on est même assez ouverts  
14 pour faire un peu différent, dans le sens que pour  
15 ce qui est du PTTCQ, c'est plus une thérapie qui  
16 est suivie par la personne toxicomane dans la  
17 région de Montréal, alors que dans le Nord on le  
18 prend sous l'angle, oui, toxicomanie avec  
19 probablement des éléments de problèmes d'enjeux  
20 sociaux, violence conjugale, puis s'assurer que  
21 tous les services offerts soient pas du même ordre  
22 que ce qui existe à Montréal.

23 Pour le moment, on n'a pas encore le plan  
24 exact comment ça va fonctionner parce qu'il y a des  
25 discussions quand même à tenir avec la Cour du

1 Québec. Et il faut dire que le PTTCQ est un  
2 dossier quand même qui est sous la responsabilité  
3 de la Cour du Québec parce que c'est un programme  
4 qu'ils mettent en œuvre par le biais de l'article  
5 720. Il y a, oui, un politique du ministère, là,  
6 un programme au sein du ministère mais je veux  
7 dire, ça reste un dossier sous la responsabilité du  
8 juge en audience.

9 Donc il reste encore des éléments à discuter  
10 mais déjà on sent qu'il y a des signes très  
11 positifs pour adapter toutes les mesures qui vont  
12 se faire parce que c'est bien évident qu'un Inuit  
13 dans le Nord pourra pas bénéficier du jour au  
14 lendemain d'une toxicomanie parce que toutes les  
15 places vont être prises, mettons, au Centre de  
16 traitement Isuarsivik. Donc qu'est-ce qu'on fait  
17 entre-temps? Et il y aura d'autres options à  
18 offrir au tribunal pour dire: « Bien, il y aura des  
19 places dans 30 jours. Donc d'ici 30 jours, voici  
20 les actions qui vont être prises par rapport au  
21 contrevenant. Dans 30 jours, il suit sa thérapie;  
22 il sort de sa thérapie, il s'en va en forêt ou en  
23 toundra », et caetera.

24 Donc il y a comme toute une possibilité de  
25 services possibles qui pourront être déployés. Et

1 c'est de ça qu'il reste à discuter, évidemment,  
2 avec tous les partenaires et principalement la Cour  
3 du Québec, oui.

4 **Mme JACINTHE POISSON :**

5 Merci. Ce sera intéressant à suivre. Les  
6 prochaines questions vont porter sur l'aide  
7 juridique.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

9 Avant d'aller à l'aide juridique, une question au  
10 niveau des tribunaux spécialisés. Ça fait un peu  
11 suite au sujet que ma collègue vous a mentionné,  
12 là. Selon ce qu'on a recensé, toutes les provinces  
13 au Canada, sauf le Manitoba, l'Île-du-Prince-  
14 Édouard et Terre-Neuve ont des formes de tribunaux  
15 spécialisés pour les peuples autochtones.

16 **M. JACQUES PRÉGENT :**

17 Hum...hum.

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 Il y a beaucoup de modèles différents mais, bon,  
20 principalement ce sont soit des tribunaux qu'on  
21 appelle des « tribunaux Gladue » ou des « tribunaux  
22 de guérison ».

23 **M. JACQUES PRÉGENT :**

24 Hum... hum.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 Est-ce que le Québec a déjà réfléchi à instaurer  
2 des tribunaux similaires spécialisés pour les  
3 peuples autochtones?

4 **M. JACQUES PRÉGENT :**

5 Pour ce qui est des tribunaux de bien-être, un...  
6 Le PTTQC va probablement prendre cette forme-là.  
7 Ça, c'est... L'objectif, c'est pas de traiter  
8 nécessairement juste le toxicomane, mais c'est  
9 bien, effectivement, de créer un univers de bien-  
10 être par rapport, évidemment, au contrevenant.  
11 Puis je pense que le volet « victime » va être pris  
12 en compte dans les discussions avec nos partenaires  
13 pour dire: « Bien, c'est bien de travailler sur le  
14 contrevenant, mais il faut aussi penser à la  
15 victime. Alors, qu'est-ce qu'on peut faire avec la  
16 victime, avec les services disponibles au sein des  
17 communautés? ».

18 Donc pour ce qui est de l'approche « bien-  
19 être », je pense que, tout en étant... en ayant son  
20 écusson PTTQC, il y aura quand même, je pense bien,  
21 une dimension recherche bien-être derrière ces  
22 initiatives-là, qui reste quand même à conclure.  
23 Pour ce qui est des cours, GLADUE, effectivement,  
24 c'est pas une piste qui a été empruntée à ce jour,  
25 là par les tribunaux et le ministère a pas eu de

1 discussion à cet égard avec la Cour du Québec  
2 notamment ou la cour municipale, parce que ça  
3 pourrait aussi peut-être... mais quoi que moins.  
4 Plus la Cour du Québec finalement. Il y a pas eu  
5 de discussion effectivement.

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 Et c'est pas dans les cartons, là? C'est pas dans  
8 les... Au niveau du BAA, c'est pas non plus dans  
9 les... dans les approches qu'on privilégie, si je  
10 peux dire?

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 À vrai dire, c'est dans les cartons mais je veux  
13 dire, si on nous en parle, on est bien prêts à en  
14 parler.

15 **Mme JACINTHE POISSON :**

16 Parfait. Alors maintenant, quelques questions sur  
17 l'aide juridique, qui fait donc partie des mesures  
18 importantes d'accès à la justice pour les personnes  
19 autochtones. Évidemment, dans deux semaines la  
20 Commission des services juridiques va venir  
21 témoigner en audience, donc l'idée est de mettre un  
22 peu la table par rapport au rôle du MJQ.

23 Brièvement, au niveau du rôle du Bureau des  
24 affaires autochtones et du MJQ relativement à la  
25 prestation des services d'aide juridique pour les

1 personnes autochtones, est-ce que des enjeux ont  
2 déjà été soulevés par rapport à l'accessibilité à  
3 l'aide juridique? Est-ce que le BAA a déjà été  
4 impliqué dans certains dossiers en ce sens-là?

5 **M. JACQUES PRÉSENT :**

6 Hum... hum. Bien disons que c'est un dossier qui,  
7 évidemment, je pense, va au-delà du BAA, purement  
8 et simplement. Je vous dirais que, oui, notre  
9 ministre est responsable de la Commission des  
10 services juridiques, mais c'est quand même une  
11 entité autonome. Il priorisent leurs actions.  
12 Puis s'il y a des enjeux autochtones, on nous en  
13 informe sans plus.

14 **Mme JACINTHE POISSON :**

15 O.K. Est-ce que ça a déjà été le cas? Est-ce  
16 qu'il y a déjà eu des enjeux importants visant les  
17 justiciables autochtones, où le BAA s'est déjà  
18 impliqué?

19 **M. JACQUES PRÉSENT :**

20 Je vous dirais que non.

21 **Mme JACINTHE POISSON :**

22 O.K.

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Je veux dire, le seul où on a été instigateur,  
25 c'est lorsqu'on a ouvert le poste d'Aide juridique

1           à Kuujjuaq en '97...

2       **Mme JACINTHE POISSON :**

3           O.K.

4       **M. JACQUES PRÉSENT :**

5           ...où on avait effectivement travaillé pour monter  
6           le dossier, aller chercher les sommes nécessaires.  
7           Mais depuis l'époque, il y a eu des échanges ici et  
8           là mais sans plus.

9       **Mme JACINTHE POISSON :**

10          D'accord. Maintenant, pour vous amener vers un  
11          sujet un peu plus précis, on a entendu donc que les  
12          tarifs d'aide juridique qui sont payés aux avocats  
13          de pratique privée pouvaient être un obstacle pour  
14          une prestation de services adéquats aux personnes  
15          autochtones.

16                Les personnes autochtones ayant un revenu, en  
17          moyenne, moins élevé au Québec, le recours à l'aide  
18          juridique est très fréquent et on sait que, par  
19          exemple, en matière criminelle, environ 50% des  
20          personnes sont représentées par donc des avocats  
21          privés qui acceptent les mandats d'aide juridique.  
22          Et on sait qu'en raison notamment des bas tarifs  
23          payés, le nombre d'avocats acceptant l'Aide  
24          juridique a chuté, donc de 1989 à 2015, d'un tiers.  
25          Donc on a un tiers d'avocats de moins qui acceptent

1           les tarifs d'Aide juridique.

2                     Donc brièvement, quel est le rôle du ministère  
3           de la Justice ou du Bureau des affaires  
4           autochtones, peut-être juste du ministère de la  
5           Justice dans ce cas-ci, concernant les négociations  
6           liées, là, à la tarification des services d'Aide  
7           juridique avec le Barreau?

8           **M. JACQUES PRÉGENT :**

9           En tout cas, chose certaine, le BAA a aucune  
10          responsabilité dans les discussions ou les  
11          négociations qui peuvent se faire, évidemment,  
12          entre le ministère et ses représentants et le  
13          Barreau, je présume, qui sont, évidemment, les  
14          porte-voix des avocats.

15                    Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a  
16          une négociation en cours, que ça relève,  
17          évidemment, de la ministre, et qu'évidemment, tout  
18          ça doit se faire dans le cadre de règles  
19          budgétaires qui sont sans doute convenues. Et  
20          puis, effectivement, je pense que les enjeux  
21          soulevés par le Barreau ont dû être soulevés lors  
22          de leurs... lors des rencontres.

23          **Mme JACINTHE POISSON :**

24                    Hum... hum.

25          **M. JACQUES PRÉGENT :**

1           Puis on peut espérer qu'ils en prennent acte.

2           **Mme JACINTHE POISSON :**

3           Êtes-vous au courant...

4           **M. JACQUES PRÉSENT :**

5           Mais je peux pas en dire davantage sur ce sujet-là.

6           **Mme JACINTHE POISSON :**

7           Hum... hum. Non, évidemment pas sur le contenu des  
8           négociations.

9           **M. JACQUES PRÉSENT :**

10          Oui.

11          **Mme JACINTHE POISSON :**

12          Évidemment pas. Êtes-vous au courant si des  
13          représentants des organismes autochtones ont déjà  
14          été interpellés ou questionnés sur les enjeux  
15          d'accessibilité pour les justiciables autochtones?

16          **M. JACQUES PRÉSENT :**

17          Je vous dirais que non.

18          **Mme JACINTHE POISSON :**

19          Non?

20          **M. JACQUES PRÉSENT :**

21          J'ai jamais...

22          **Mme JACINTHE POISSON :**

23          O.K.

24          **M. JACQUES PRÉSENT :**

25          En tout cas, on m'a pas interpellé. S'ils ont

1           interpelé la Commission directement, ce fut ça.

2           Mais dans mon cas, non, j'ai jamais été questionné  
3           sur cette problématique.

4           **Mme JACINTHE POISSON :**

5           O.K. Parfait.

6           **M. JACQUES PRÉGENT :**

7           Non.

8           **Mme JACINTHE POISSON :**

9           Donc on a été informés de certaines mesures en  
10          Ontario. L'Aide juridique en Ontario a adopté une  
11          stratégie de justice autochtone depuis plus de dix  
12          ans.

13          **M. JACQUES PRÉGENT :**

14          Hum...hum.

15          **Mme JACINTHE POISSON :**

16          Parmi de nombreuses mesures, des objectifs  
17          atteints, on peut donner un exemple qui est assez  
18          marquant: il y a un montant supplémentaire qui est  
19          accordé au mandat d'aide juridique lorsqu'un  
20          rapport Gladue est produit. Donc l'avocat de la  
21          défense est rémunéré un peu plus parce qu'on  
22          considère que ça prend du temps, donc de mieux  
23          représenter le justiciable qu'il y ait un rapport  
24          Gladue de produit. C'est un des exemples. Est-ce  
25          qu'il y a déjà eu de telles discussions, de telles

1 options envisagées, si vous êtes au courant, au  
2 ministère de la Justice?

3 **M. JACQUES PRÉSENT :**

4 Bien, le BAA est sûrement pas au courant.

5 **Mme JACINTHE POISSON :**

6 O.K.

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Si le Barreau en a... est sûrement saisi de cette  
9 réalité-là. Alors je présume qu'ils en ont fait  
10 part au ministère.

11 **Mme JACINTHE POISSON :**

12 Parfait. L'une des mesures qu'on a remarquées,  
13 donc en matière d'accessibilité à l'aide juridique,  
14 l'article 24 du Règlement sur l'Aide juridique  
15 prévoit qu'il y a un seuil d'admissibilité  
16 financière, donc le seuil pour être admissible à  
17 l'aide juridique, qui est majoré de 20%...

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Hum... hum.

20 **Mme JACINTHE POISSON :**

21 ... si la personne réside au nord du 51<sup>e</sup> parallèle,  
22 ou dans les communautés de Mistissini, Oujé-  
23 Bougoumou, Waswanipi.

24 **M. JACQUES PRÉSENT :**

25 Hum... hum.

1 **Mme JACINTHE POISSON :**

2 C'est-à-dire qu'une personne peut gagner donc 20%  
3 de plus de revenus pour être quand même admissible  
4 à l'Aide juridique.

5 **Mme JACINTHE POISSON :**

6 On a entendu tantôt que les salaires, par exemple,  
7 un comparatif intéressant, le salaire des  
8 interprètes est majoré de 40% dans ces mêmes  
9 régions au nord, au nord du 51<sup>e</sup> parallèle. Donc  
10 est-ce que... est-ce que donc c'est des motifs  
11 similaires qui animent ces décisions? Êtes-vous au  
12 courant de... de cette majoration-là?

13 **M. JACQUES PRÉGENT :**

14 La majoration du 20%, de toute façon, est-ce qu'il  
15 n'est pas prévu dans la Convention de la Baie-  
16 James? Que ça dit que ça peut... il faut... il  
17 faut...

18 **Mme JACINTHE POISSON :**

19 Oui. Oui, effectivement.

20 **M. JACQUES PRÉGENT :**

21 Il faut adapter. C'est ça.

22 **Mme JACINTHE POISSON :**

23 Effectivement, et ça a été mis en œuvre dans le  
24 cadre du règlement.

25 **M. JACQUES PRÉGENT :**

1 C'est ça.

2 **Mme JACINTHE POISSON :**

3 Oui.

4 **M. JACQUES PRÉSENT :**

5 Puis l'affaire, par contre, c'est que je sais pas  
6 pourquoi c'est 20%. Ça, je peux pas vous dire  
7 que... puis probablement que c'est un règlement qui  
8 doit dater ou c'est un montant qui doit être le  
9 reflet d'une certaine époque. Mais je peux pas  
10 vous... Vous pourriez peut-être poser la question  
11 à mes collègues de la Commission.

12 **Mme JACINTHE POISSON :**

13 Hum. Effectivement que la Commission de la Baie-  
14 James prévoit donc que l'Aide juridique doit  
15 être... doit tenir compte du coût de la vie, des  
16 distances, et des autres facteurs particuliers  
17 d'éloignement, sans donner de pourcentage. Donc le  
18 règlement a prévu 20%.

19 Donc est-ce qu'une réflexion un peu similaire  
20 aurait été menée ou pourrait être menée concernant  
21 les tarifs d'Aide juridique dans le Nord-du-Québec?  
22 Donc on entend que les avocats qui doivent se  
23 déplacer, représenter des justiciables dans les  
24 régions plus éloignées, donc ont droit au même  
25 tarif d'aide juridique que dans le Sud, dans

1 n'importe quelle région au Québec. Il y a pas de  
2 majoration qui est prévue au-delà d'un certain  
3 parallèle. Êtes-vous au courant de demandes ou de  
4 préoccupations en ce sens-là?

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Non.

7 **Mme JACINTHE POISSON :**

8 O.K.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 Juste une petite question. C'est parce que je  
11 comprends que le BAA est situé... puis on va y  
12 venir, là, dans le... si on peut juste... dans le  
13 Bureau de l'accès à la justice. Donc c'est pour ça  
14 qu'on se disait bien, peut-être qu'en matière...  
15 C'est sous la Direction générale de l'accès à la  
16 justice?

17 **M. JACQUES PRÉGENT :**

18 Oui, oui.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 Bon. Donc, c'est pour ça.

21 **M. JACQUES PRÉGENT :**

22 Oui.

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

24 Ce sont des enjeux qui touchent l'accès à la  
25 justice des peuples autochtones. Donc est-ce que

1 le BAA a un rôle quand on entend, par exemple,  
2 qu'il y a des enjeux liés aux types de tarifs  
3 d'Aide juridique qui font en sorte que les  
4 justiciables autochtones ont un service peut-être  
5 parfois moins bien rendu? Parce que ça demande  
6 beaucoup de travail pour un avocat autochtone de  
7 faire des rapports Gladue, de faire... bon, un  
8 paquet de... un paquet de choses. Donc les  
9 avocats, des fois, sont pas nécessairement,  
10 encouragés financièrement du moins, à faire ce  
11 travail-là. Donc quand même, le BAA est au sein de  
12 la Direction générale de l'accès à la justice, est-  
13 ce qu'il a un rôle de sensibiliser la Direction sur  
14 ces enjeux-là?

15 **M. JACQUES PRÉSENT :**

16 Oui, si on nous interpelle. Ou oui, si j'en  
17 entends parler. Mais sinon...

18 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

19 Vous n'en avez pas...

20 **M. JACQUES PRÉSENT :**

21 ... j'en entends pas parler...

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 O.K.

24 **M. JACQUES PRÉSENT :**

25 ... c'est difficile pour moi de m'immiscer. Mais

1 c'est certain que tout dossier qui touche le milieu  
2 autochtone, en principe, notre bureau en est saisi.  
3 Mais c'est pas...

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Donc cet enjeu-là, vous en aviez pas entendu parler  
6 avant aujourd'hui finalement?

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 L'enjeu de...

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 De la tarification des tarifs d'Aide juridique...

11 **M. JACQUES PRÉSENT :**

12 Des ajustements?

13 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14 ... qui ne sont peut-être pas adaptés pour les  
15 avocats qui ont des dossiers autochtones et peut-  
16 être de la majoration, bien du fait qu'ils ont pas  
17 de majoration dans le Nord-du-Québec?

18 **M. JACQUES PRÉSENT :**

19 Outre, évidemment, les... commentaires faits par le  
20 Barreau sur cette question-là, dans des discussions  
21 générales mais à part de ça, non.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 Donc pour terminer, dernière thématique, on va  
24 parler du rôle... brièvement, du rôle du Bureau des  
25 affaires autochtones au sein du ministère de la

1 Justice du Québec. Bon, ça, c'était l'ancien  
2 organigramme. Juste pour nous expliquer, là, parce  
3 que, bon, le Bureau des affaires autochtones a  
4 comme rôle de conseiller les autorités du ministère  
5 sur les stratégies à adopter afin d'améliorer la  
6 justice en milieu autochtone. Ça, c'était la  
7 diapositive donnée le 13 juin 2017 par Yann  
8 Paquette quand il est venu témoigner.

9 Là, vous nous avez donné la diapositive à  
10 jour, l'organigramme à jour. Pouvez-vous juste  
11 nous expliquer le changement de... Où vous êtes  
12 situé, là, dans la Direction générale de l'accès à  
13 la justice? Donc ça, c'était avant. Juste sortir  
14 pour dire les bons termes, là.

15 **M. JACQUES PRÉSENT :**

16 Hum... hum.

17 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

18 Ça, c'est en juin 2017. Donc on voit que votre  
19 rôle est à côté de Yann Paquette, du sous-ministre.  
20 Puis là, dans la nouvelle diapositive, vous êtes  
21 dans une autre direction. Donc est-ce que c'est  
22 une rétrogradation ou c'est seulement la façon dont  
23 s'est placé dans le schéma, là? Je voulais juste  
24 comprendre.

25 **M. JACQUES PRÉSENT :**

1           Honnêtement, on peut donner... je veux dire, on  
2           peut interpréter ça de différentes façons, là. Je  
3           veux dire, je savais pas pourquoi, d'ailleurs, vous  
4           aviez mis ça dans notre... dans notre présentation.  
5           Mais en soi, il y a eu fusion de deux directions.  
6           Ça, c'est l'histoire un peu, Maître Paquette après  
7           les deux directions. Puis évidemment, la structure  
8           est devenue beaucoup plus grosse et puis on a  
9           redivisé, évidemment, la structure par ses  
10          directions, puis moi, je relève effectivement d'un  
11          Directeur général associé, qui relève directement  
12          de monsieur Paquette, de Maître Paquette.

13          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

14                C'est donc... vous relevez plus directement du  
15                sous-ministre il y a comme un autre intermédiaire.  
16                Mais comment... comment vous expliquez ça? Est-ce  
17                qu'il y a une raison ou c'est...

18          **M. JACQUES PRÉSENT :**

19                Il faudrait poser la question à l'ÉNAP. Je le sais  
20                pas. Honnêtement, c'est de l'administration  
21                publique, là. Puis honnêtement, je vous dirais que  
22                j'ai pas senti, de par ce fonctionnement-là,  
23                différent, une moins bonne écoute...

24          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25                O.K.

1 **M. JACQUES PRÉGENT :**

2 ... de mes autorités.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4 O.K. Pouvez-vous nous dire les effectifs du Bureau  
5 des affaires autochtones?

6 **M. JACQUES PRÉGENT :**

7 Quand il y a pas personne de malade, on est supposé  
8 être quatre.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 O.K. On va juste, bon, remettre le diagramme  
11 complet, là. On comprend, vous êtes... on a mis un  
12 carré rouge pour dire où vous êtes situé.

13 **M. JACQUES PRÉGENT :**

14 Oui.

15 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

16 Bon, bien, vous êtes, Maître Prigent, vous êtes au  
17 ministère de la Justice du Québec depuis une bonne  
18 trentaine d'années, de selon ce que j'ai compris,  
19 est toujours au Bureau des affaires autochtones ou  
20 du moins, l'équivalent de...

21 **M. JACQUES PRÉGENT :**

22 Une chose qui peut s'appeler comme ça, oui,  
23 effectivement.

24 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

25 C'est ça. Ça s'appelait pas toujours comme ça?

1 **M. JACQUES PRÉGENT :**

2 Non.

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4 Est-ce que vous sentez, en tant que Directeur du  
5 Bureau des affaires autochtones, que vous êtes...  
6 vous avez les moyens de donner son plein potentiel  
7 au Bureau des affaires autochtones pour remplir  
8 votre mission et les attentes des communautés?  
9 Bien vous mentionnez quatre employés, là, par  
10 exemple? Donc...

11 **M. JACQUES PRÉGENT :**

12 Hum... hum. Je vous dirais que oui. Je pense  
13 qu'on est en mesure avec quatre ressources réussir  
14 à compléter notre mandat, parce qu'on travaille  
15 avec les régions. Les régions viennent  
16 s'additionner d'une certaine façon et puis on  
17 travaille beaucoup avec nos partenaires. Et à ça,  
18 s'est rajouté... là je cherche dans la structure où  
19 elle est, là, mais la boîte... Voyez-vous une  
20 directrice qui s'appelle Audrey Turmel? Qui est en  
21 quelque part, je sais plus trop où, là? Là, mes  
22 lunettes sont pas assez fortes, vous m'excuserez,  
23 là. Mais il y a une direction, une nouvelle  
24 direction de ma collègue Audrey Turmel. Voyons, je  
25 suis pas capable de la voir. Elle est où? La

1           voyez-vous? Elle est supposée être là.

2           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3           Bien, là, on est dans la direction de Yann  
4           Paquette. Est-ce qu'elle serait là-dedans?

5           **M. JACQUES PRÉSENT :**

6           Oui, elle serait sous... Il y a Marthe, il y a...

7           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8           Ah, elle est à gauche. Oui, oui.

9           **M. JACQUES PRÉSENT :**

10          À gauche, gauche. Bon, voilà, elle est à gauche,  
11          gauche.

12          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

13          Oui.

14          **M. JACQUES PRÉSENT :**

15          Alors le titre de sa direction, qui s'appelle?

16          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17          Direction des programmes d'adaptabilité et de  
18          justice réparatrice.

19          **M. JACQUES PRÉSENT :**

20          Voilà. Alors ça, c'est récent. C'est il y a à  
21          peine trois... minimum deux mois. Et dans sa  
22          mission, notamment, elle aura la responsabilité du  
23          déploiement de tous les programmes de tribunaux  
24          spécialisés, du programme de mesures de rechange et  
25          de d'autres types de programmes semblables. Et,

1           justement, pour être encore plus efficace, il est  
2           prévu qu'elle a la mission également du déploiement  
3           en milieux autochtones. C'est-à-dire que, donc il  
4           se peut que notre direction soit plus dans  
5           l'élaboration et une fois que toutes les pièces du  
6           puzzle sont en place, dans le suivi, une fois le  
7           programme développé, il en reviendra à l'équipe  
8           d'Audrey Turmel, ma collègue Audrey Turmel, à  
9           mettre en place, à faire le suivi, finalement, du  
10          déploiement du programme.

11                 Donc on est juste quatre. On est dans une  
12          boîte, effectivement, dont je me souviens jamais du  
13          nom. Puis Audrey est dans une autre équipe et  
14          puis... Mais tout ça va faire en sorte qu'on va  
15          travailler ensemble, au même titre qu'on travaille  
16          étroitement avec l'équipe du BAVAC dans le  
17          déploiement des Centres d'amitié, dans les  
18          adaptations nécessaires au niveau, évidemment, de  
19          la population autochtone, quoiqu'ils ont déjà une  
20          forme d'expertise au sein de leur équipe. Mais on  
21          travaille en collégialité le plus possible.

22          **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23                 Merci. Une question finale maintenant. On l'a  
24          abordée avec vous dans les heures qu'on a passées  
25          avec vous finalement, là, sous différents angles,

1 l'inaptitude du système de justice à rendre  
2 justice, si on peut dire, pour les peuples  
3 autochtones. Pour le mot de la fin, vous, vous  
4 êtes là depuis 30 ans encore une fois, on voudrait  
5 vous demander, à votre connaissance, jusqu'où le  
6 ministère de la Justice du Québec est prêt à aller  
7 pour repenser le système plutôt que de l'adapter à  
8 la pièce?

9 **M. JACQUES PRÉSENT :**

10 Bien, justement, je pense que l'action de la  
11 création de la direction d'Audrey Turmel est en soi  
12 un signe assez clair qu'il y a une volonté de  
13 virage puis d'explorer, effectivement, de nouvelles  
14 terres pour essayer de déployer d'autres types de  
15 forme de justice.

16 Dans l'univers autochtone, évidemment, notre  
17 bureau a une certaine expertise, limitée quand  
18 même, puis on veut, effectivement, collaborer avec  
19 les autres partenaires pour enrichir tout autre  
20 type d'actions qui pourrait être prises par le  
21 milieu. Puis ce qu'il faut dire aussi, c'est que  
22 le milieu, je veux dire... Ils sont capables de  
23 penser sans nous, on le sait fort bien. Puis ils  
24 le font. Je veux dire, tous les projets de  
25 réflexion, que ce soit au niveau des Atikamekws, au

1           niveau des Mohawks, au niveau des Cris, je veux  
2           dire, ils sont déjà en train d'élaborer des  
3           approches, peut-être innovatrices, qui vont pouvoir  
4           se déployer par eux-mêmes et parfois, en  
5           collaboration avec notre système conventionnel.

6           Oui, oui.

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           Ça fait le tour?

9           **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10          Oui, plus de questions.

11          **LE COMMISSAIRE :**

12          Maître Miller, avez-vous des questions?

13          **Me RAINBOW MILLER :**

14          J'aurais une couple de questions, Monsieur le  
15          commissaire.

16          **LE COMMISSAIRE :**

17          Oui. Allez.

18          **Me RAINBOW MILLER :**

19          Bonjour, Maître Prigent.

20          **M. JACQUES PRÉSENT :**

21          Bonjour.

22          **Me RAINBOW MILLER :**

23          Je représente, évidemment, vous le savez, Femmes  
24          autochtones du Québec. Je vais vous poser une  
25          question, mais vous l'avez, en quelque sorte...

1           vous avez en quelque sorte répondu, là, mais je  
2           suis pas certaine. Ma question c'était, bon,  
3           concernant les comités de justice. Est-ce qu'il  
4           existe une structure d'appui pour appuyer, par  
5           exemple, les communautés qui voudraient mettre sur  
6           pied un comité de justice ou...

7           **M. JACQUES PRÉGENT :**

8           O.K.

9           **Me RAINBOW MILLER :**

10           ... si, par exemple, ils auraient besoin d'avoir  
11           des avis juridiques?

12           **M. JACQUES PRÉGENT :**

13           Oui.

14           **Me RAINBOW MILLER :**

15           Là vous avez parlé tantôt d'Audrey Turmel, est-ce  
16           que ça serait elle qui serait un peu la nouvelle  
17           structure pour aider ces communautés-là à mettre  
18           sur pied un comité de justice ou ceux qui sont déjà  
19           en cours, s'ils ont des questions d'ordre juridique  
20           ou d'ordre administratif? Est-ce que cela existe?

21           **M. JACQUES PRÉGENT :**

22           Bien, en soi, ça revient un peu à la stratégie des  
23           coordonnateurs au sein des principales structures  
24           d'organismes autochtones. Dans le cas des Inuits,  
25           c'est sûr que, bon, ça se fait... maintenant, je

1           veux dire, ils sont rendus une dizaine de comités  
2           de justice, certains permanents, d'autres non.  
3           Donc ils ont une expertise pour permettre le  
4           déploiement puis viser les 14 communautés. Donc  
5           eux-mêmes ont l'expertise. Pour ce qui est des  
6           Premières Nations, le poste du... le coordonnateur  
7           justice au sein du CSSPMQL est une ressource  
8           importante. Déjà, il est associé un peu à la  
9           réflexion avec la communauté de La Romaine, par le  
10          biais de Mamit Innuat, à la mise en place,  
11          effectivement, d'un comité de justice dans cette  
12          communauté. Puis le ministère est toujours disposé  
13          à trouver des ressources, à collaborer à ce niveau  
14          pour pouvoir, effectivement, faciliter  
15          l'implantation.

16                 Donc oui, il y a des options possibles. Il y  
17          a eu même des initiatives prises dans le passé où  
18          on avait, d'ailleurs, développé un document qu'on  
19          veut remettre à jour d'ailleurs, par le biais de  
20          Taïga Vision, de ce que c'est qu'un comité de  
21          justice, sa constitution potentielle, les types  
22          d'actions pouvant être prises. Alors un matériel  
23          qui permet aux communautés, effectivement, de  
24          réfléchir s'il y a une intention, oui.

25          **Me RAINBOW MILLER :**

1 O.K. Si j'ai bien compris de votre témoignage, par  
2 contre, pour la mise sur pied d'un comité de  
3 justice, il y a pas de financement. C'est une fois  
4 que le comité de justice est mis sur pied, là on  
5 peut aller chercher du financement?

6 **M. JACQUES PRÉGENT :**

7 O.K. Non, je me suis mal exprimé alors.

8 **Me RAINBOW MILLER :**

9 Ah, O.K. J'ai...

10 **M. JACQUES PRÉGENT :**

11 Excusez. Non, la plupart des projets qui se sont  
12 mis en place vont... impliquent une période grâce  
13 d'un an ou deux de réflexion.

14 **Me RAINBOW MILLER :**

15 O.K.

16 **M. JACQUES PRÉGENT :**

17 Dans le cas de La Romaine par exemple, on sait  
18 qu'ils vont passer, là... ils ont un financement  
19 pour l'année en cours. On sait que l'objectif,  
20 c'est qu'en mars, ils déposent un projet concret  
21 de: « Voici à quoi ça va ressembler, voici les  
22 personnes identifiées et voici les partenariats  
23 qu'on va établir, soit à l'intérieur de la  
24 communauté ou à l'extérieur », que ce soit avec le  
25 DPCP ou d'autres services comme le CISSS, peu

1           importe. Donc il y a toujours un délai de grâce  
2           puis qui peut être parfois être plus long.

3           **Me RAINBOW MILLER :**

4           O.K.

5           **M. JACQUES PRÉGENT :**

6           On est patients.

7           **Me RAINBOW MILLER :**

8           O.K. Merci. Lorsqu'on... en fait, c'est mercredi,  
9           Maître Denis-Boileau vous avait posé une question  
10          concernant, bon, justement, toute la question de la  
11          justice alternative, les comités de justice et le  
12          gouvernement du Canada avait fait, bon, des études,  
13          là, sur le fait qu'il y avait, en fin du compte,  
14          une... peut-être pas un... comment je pourrais  
15          dire? On venait à la conclusion que, finalement,  
16          si on allait plus en prévention, en fin de compte,  
17          dans le système de justice, il y aurait... ça  
18          coûterait moins cher, là.

19          **M. JACQUES PRÉGENT :**

20          Oui.

21          **Me RAINBOW MILLER :**

22          Et là vous avez répondu: « Bien, c'est une façon un  
23          peu simple de le voir, étant donné que, même s'il y  
24          a un comité de justice qui serait mis en place, le  
25          tribunal, par exemple, doit quand même aller dans

1 le Nord, donc les coûts sont les mêmes. »

2 **M. JACQUES PRÉGENT:**

3 Hum... hum.

4 **Me RAINBOW MILLER:**

5 Mais... C'était comme une comparaison avec le  
6 coût, bon, des cours de justice. Avez-vous déjà  
7 fait une comparaison, par contre, avec le coût  
8 d'incarcération? Si on faisait une comparaison.

9 **M. JACQUES PRÉGENT :**

10 Hum... hum. Je veux dire, c'est clair que... je  
11 veux dire, si on est déjà impliqué dans le domaine  
12 de la justice communautaire, c'est parce  
13 qu'effectivement, on croit que c'est l'option qu'il  
14 faut privilégier. Mais c'est clair, en même temps,  
15 qu'il y aura une phase dans l'histoire, je pense,  
16 du développement du système qui va nécessiter à  
17 plusieurs occasions, des collaborations entre le  
18 système conventionnel et le système implanté en  
19 milieux autochtones. Puis je pense pas qu'on...  
20 Je veux dire, on ne se pose pas la question: « Est-  
21 ce que ça coûte moins cher faire du communautaire  
22 par rapport à un système conventionnel? ». C'est  
23 évident que ça coûte plus cher un système  
24 conventionnel. Je veux dire, c'est comme  
25 évident...

1 **Me RAINBOW MILLER:**

2 Hum... hum.

3 **M. JACQUES PRÉGENT:**

4 ... c'est des professionnels, puis c'est une  
5 structure qui est, évidemment, plus complexe, qui  
6 travaille avec des lois. Mais je pense que la  
7 question c'est plus: est-ce qu'il y a,  
8 effectivement, moyen de faire travailler les deux  
9 systèmes ensemble pour, au moins, une certaine  
10 période de temps, là, dans l'histoire de la justice  
11 en milieux autochtones? Puis si, effectivement, le  
12 milieu a les moyens et la volonté de développer son  
13 propre système, bien, on va, je présume, comme  
14 gouvernement, être d'accord. Et comme j'ai dit,  
15 bien toutes les questions d'autonomie  
16 gouvernementale, c'est là, pour ça aussi, là.

17 **Me RAINBOW MILLER :**

18 O.K. Et on a parlé aussi, là, du... bon, le Centre  
19 de justice des peuples de Montréal qui... vous  
20 l'avez dit vous-même... bon, bien, c'est... bien je  
21 pense, vous l'avez dit, là, c'est un programme. Et  
22 on l'a vu, là, ils doivent aller chercher un  
23 financement ici, ici, ici, ici.

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 Oui.

1 **Me RAINBOW MILLER :**

2 Si on fait la comparaison, par exemple, en Ontario,  
3 où ils ont le Aboriginal Legal Services, eux, ils  
4 sont financés par l'Aide juridique. Donc ils sont,  
5 en quelque sorte, un service public. Est-ce qu'il  
6 y a déjà eu cette réflexion-là au Québec de pouvoir  
7 mettre sur pied une clinique d'Aide juridique  
8 autochtone?

9 **M. JACQUES PRÉSENT :**

10 Je pense ça a jamais été, effectivement, amené  
11 comme question auprès de la Commission des services  
12 juridiques, parce que c'est là qu'elle devrait être  
13 débattue d'abord. Puis il faut dire, je pense  
14 qu'Aboriginal Legal Services à des financements qui  
15 vient d'un paquet de partenaires financiers. Je  
16 veux dire, Justice Canada finance, sans doute MSPC  
17 Canada aussi, l'Ontario, différents ministères.  
18 Fait que je pense que c'est malheureusement une  
19 réalité. Il y a bien des organismes, puis je sais  
20 pas si un jour on trouvera une solution simple à  
21 ça.

22 Mais pour l'histoire du Centre de justice des  
23 premiers peuples, comme je le soulignais, c'est  
24 quand même une première. C'est quand même pas  
25 vieux. Puis je pense, le temps va nous permettre

1 de voir dans quelle mesure, effectivement, ils  
2 peuvent répondre aux besoins de la population en  
3 matière de justice dans leur milieu. Puis là,  
4 évidemment, on verra quels seront les besoins.

5 **Me RAINBOW MILLER :**

6 Parce que, si je me trompe pas, je suis allée  
7 revoir sur le site internet... je sais pas si c'est  
8 une question, s'ils n'ont pas le financement mais  
9 pour l'instant, ils ne font pas de représentation à  
10 la cour. Par exemple, si une femme autochtone a  
11 besoin, elle reçoit un document, elle doit se  
12 présenter à la cour, elle ne peut pas aller  
13 chercher leurs services versus elle devra aller  
14 dans un bureau d'Aide juridique.

15 **M. JACQUES PRÉGENT :**

16 Hum... hum.

17 **Me RAINBOW MILLER :**

18 Donc...

19 **M. JACQUES PRÉGENT :**

20 Oui.

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 Est-ce que ça serait pas une piste de solution,  
23 là...

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 Bien oui, écoutez...

1 **Me RAINBOW MILLER :**

2 ... pour l'accessibilité à la justice des gens  
3 autochtones, d'avoir leur bureau à eux avec des  
4 avocats autochtones qui leur donnent des services?

5 **M. JACQUES PRÉGENT :**

6 Bien je veux dire, vous avez déjà un exemple,  
7 effectivement, à Toronto ou dans les banlieues de  
8 Toronto, puis c'est une piste intéressante. Vous  
9 allez le... peut-être le proposer...

10 **Me RAINBOW MILLER :**

11 On va le proposer.

12 **M. JACQUES PRÉGENT :**

13 ... à la Commission des services juridiques.

14 **Me RAINBOW MILLER :**

15 C'est tout. C'est tout pour mes questions.

16 **M. JACQUES PRÉGENT :**

17 Merci.

18 **Me RAINBOW MILLER :**

19 C'est tout pour mes questions.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ça fait le tour?

22 **Me RAINBOW MILLER :**

23 Merci, Maître Prigent.

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 Merci beaucoup.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Maître Laganière, avez-vous des questions?

3 **Me Maxime LAGANIÈRE :**

4 Aucune question, je vous remercie.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Maître Riendeau? Maître Robillard?

7 **Me VINCENT RIENDEAU :**

8 Aucune question de mon côté, merci.

9 **Me DENISE ROBILLARD :**

10 Merci.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Bon. Est-ce que ça fait le tour pour Maître Denis-  
13 Boileau aussi? Alors, Maître Prégent, c'est le  
14 moment que je vais prendre pour vous remercier  
15 d'avoir accepté de venir nous rencontrer, partager  
16 avec nous. Vous avez partagé peut-être plus  
17 longtemps que vous aviez prévu? Vous avez pris une  
18 journée... une journée de plus à Val-d'Or. Je  
19 l'apprécie. J'apprécie votre disponibilité.

20 Je réalise, en vous entendant, qu'il y a des  
21 choses qui sont problématiques depuis longtemps.  
22 Je pense aux interprètes, ces choses-là, c'est  
23 souvent à refaire, c'est pas facile.

24 **M. JACQUES PRÉGENT :**

25 Oui.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Les interprètes avec les langues autochtones dans  
3 le Nord, plus particulièrement, au Nunavik entre  
4 autres. Je réalise qu'il y a des choses qui vous  
5 sont soulignées qui vous interpellent, qui  
6 interpellent le ministère.

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Oui.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Et qui peut appeler à s'asseoir avec des gens des  
11 communautés autochtones concernées pour examiner  
12 comment des pistes de solution, voir qu'est-ce  
13 qu'on peut faire, voir jusqu'où vont leurs  
14 préoccupations. Évidemment, il y a des choses qui  
15 nous ont été soulignées en cours de route depuis le  
16 début des audiences qui ont peut-être pas été  
17 soulevées ailleurs, qui arrivent, qui nous  
18 interpellent, nous, et, comme je dis parfois, on  
19 est un petit peu une courroie de transmission. On  
20 écoute des choses et on transmet le panier aux gens  
21 qui ont les pouvoirs de s'asseoir avec les gens  
22 autochtones et tenter de trouver des solutions.

23 **M. JACQUES PRÉSENT :**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Je pense qu'on aura tous compris qu'il faut faire  
2 avec. Il faut pas faire pour, il faut pas arriver  
3 avec nos gros souliers puis dire: « Nous voici,  
4 vous avez des problèmes qu'on va régler ». Hein.  
5 Je pense que chez les Autochtones, il y a des  
6 grandes personnes. Ce sont des grandes personnes  
7 qui sont capables de s'asseoir avec les autorités  
8 gouvernementales pour tenter d'améliorer leur sort,  
9 trouver des solutions.

10 Alors je pense que les messages... il y avait  
11 des messages à vous transmettre. Ça a été fait,  
12 via des questions. Je suis content de voir votre  
13 attitude de réception, la franchise que vous avez  
14 eue dans certains cas, en disant: « Bien *coudon*,  
15 c'est peut-être un domaine sur lequel on a été  
16 moins interpellés au Bureau des affaires  
17 autochtones ».

18 Je vois qu'il y a des projets aussi. Ça,  
19 c'est heureux d'entendre qu'il y a des choses qui  
20 sont en marche, que, dans le fond...

21 **M. JACQUES PRÉSENT :**

22 Oui.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 ... il y a toujours des activités, une pro-action  
25 du mouvement, qu'on cherche à aller de l'avant.

1           Alors, écoutez, moi, je vais vous encourager à  
2           continuer à faire ça, de le faire avec des gens qui  
3           sont concernés. Et je vais vous souhaiter un bon  
4           voyage de retour. Vous avez un petit bout de  
5           chemin à faire, tard dans un vendredi après-midi.  
6           On va vous souhaiter une bonne fin de semaine chez  
7           vous.

8           **M. JACQUES PRÉGENT :**

9           Merci.

10          **LE COMMISSAIRE :**

11           Et merci encore d'être venu partager avec nous. Et  
12           s'il y a des choses qui vous viennent à l'idée de  
13           nous suggérer, vous savez, on est très réceptifs,  
14           on est faciles à rejoindre, et ça nous fera  
15           toujours plaisir d'accueillir des bonnes idées.

16          **M. JACQUES PRÉGENT :**

17           Très bien.

18          **LE COMMISSAIRE :**

19           Il faut suggérer des bonnes pratiques. Alors merci  
20           encore, et du succès dans ce que vous  
21           entreprendez.

22          **M. JACQUES PRÉGENT :**

23           Merci beaucoup. C'est beau. Merci à vous, de  
24           cette opportunité. J'ai bien apprécié ma... mon  
25           interrogatoire et puis je retiens, effectivement,

1 des choses qui sont encore à parfaire, puis on  
2 s'est fort bien qu'il y a beaucoup de travail à  
3 faire encore.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Vous voyez, on a des... des procureurs, des agents  
6 de recherche qui fouillent.

7 **M. JACQUES PRÉSENT :**

8 Oui.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Qui posent des questions, qui cherchent à obtenir  
11 des réponses. C'est... évidemment, c'est le  
12 travail d'une commission d'enquête et comme je le  
13 dis parfois, puis je vais le répéter, parce que  
14 c'est une dernière journée avant une semaine de  
15 relâche, je suis très heureux d'avoir une équipe  
16 qui travaille avec cœur et qui... peut-être qui  
17 dérange des fois en allant loin. Mais ils le font  
18 pour une bonne cause. Bon.

19 **M. JACQUES PRÉSENT :**

20 Bien d'accord.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Alors, je les remercie. Puis je vous remercie à  
23 vous aussi, de répondre. Parce que peut-être que,  
24 pour les gens dans les services concernés par  
25 l'enquête, il y a eu beaucoup de questions,

1            beaucoup de demandes. On a eu des périodes, il y  
2            avait la période d'été, là, avant qu'on reprenne  
3            les audiences, avec des gens en vacances chez vous  
4            comme... comme ailleurs.

5            **M. JACQUES PRÉSENT :**

6            Oui.

7            **LE COMMISSAIRE :**

8            Ça a peut-être été exigeant, puis je pense qu'au  
9            nom de nos... nos équipes... je vais remercier  
10           l'ensemble des gens des services publics via vous,  
11           pour la...

12           **M. JACQUES PRÉSENT :**

13           Oui.

14           **LE COMMISSAIRE :**

15           ... la coopération. Parce que sans coopération, on  
16           va ne pas. Hein. Il faut être conscients de ça.  
17           Alors merci encore, puis bon voyage de retour.

18           **M. JACQUES PRÉSENT :**

19           Merci.

20           **LE COMMISSAIRE :**

21           On va ajourner à 15 octobre, 9 heures. Alors, ça  
22           me fera plaisir de vous revoir au Conservatoire,  
23           avec de l'électricité, j'espère, le 15 octobre à  
24           9 h. Alors, merci.

25           **M. JACQUES PRÉSENT :**

1                   Merci.

2                   -----

3  
4

5                   Je soussignée, **Karine Laperrière**, sténographe  
6                   officielle numéro **2890844**, certifiée sous mon serment  
7                   d'office que les pages qui précèdent sont et  
8                   contiennent la transcription exacte et fidèle des  
9                   notes recueillies au moyen de l'enregistrement  
10                  mécanique, le tout hors de mon contrôle et au  
11                  meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout  
12                  conformément à la loi. Et j'ai signé :

13  
14  
15  
16



17  
18  
19

-----

**Karine Laperrière, s.o.b. 2890844**